

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Pages
2019-114	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	15
2019-115	Démission de Mme Elisabeth Gaillard de son mandat de conseillère municipale. Remplacement par Mme Colette Meunier - Nouvel ordre du tableau - Désignation dans diverses commissions et organismes	23

2019-116	Indemnités de fonction des élus - Actualisation du tableau récapitulatif	24
2019-117	Campagne électorale - Egalité de traitement entre les candidats - Mise à disposition de salles de réunion aux listes de candidat(e)s	24
2019-118	Campagne électorale - Egalité de traitement des candidats - Vente de clichés photographiques aux candidat(e)s	26
2019-119	Modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert pour la restauration collective	28

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2019-120	Décision modificative n°3	28
2019-121	Délégations de service public - Rapports annuels d'activités 2018	28
2019-122	Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 01 août 2019	37
2019-123	Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur et créances éteintes	37

RESSOURCES HUMAINES

2019-124	Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Nevers et du SDIS de la Nièvre	37
2019-125	Amicale du personnel de la Ville et du CCAS de Nevers - Attribution d'une subvention	38

COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTERIEURES

2019-126	Attribution d'une subvention à l'association Jeune Garde Sportive Nivernaise. Organisation de la course cycliste Prix du Conseil municipal de Nevers Souvenir Jean-Luc Vernisse	38
2019-127	Mandat spécial - Déplacement à Mantoue - Italie	38

EDUCATION

2019-128	Projet éducatif territorial de la Ville de Nevers - Conventions et Plan mercredi	38
2019-129	Participation de la Ville de Nevers aux frais de scolarisation d'élèves dans des communes extérieures- Année scolaire 2018-2019	39

JEUNESSE – VIE CITOYENNE

2019-130	Contrat Enfance Jeunesse - Avenant n°2	39
2019-131	Mobilité internationale des jeunes	39

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2019-132	Subventions 2019 à l'association Médio	39
2019-133	Attribution d'une subvention à la Compagnie du Labyrinthe	43
2019-134	Attribution d'une subvention F.O.L. Web TV Doc	43
2019-135	Attribution d'une subvention - ASPTT Nevers Tennis	49
2019-136	Attribution à titre exceptionnel d'une subvention à l'association La Vistule Libre	49

FORCES ECONOMIQUES

2019-137	Prix Stars et Métiers 2019	49
2019-138	Exercice du droit de priorité en vue d'acquérir des locaux vacants	49

SANTÉ – LIENS INTERGENERATIONNELS

2019-139	Festival des solidarités	64
----------	--------------------------	----

CULTURE

2019-140	Convention de dépôt de la Bibliothèque De Soultrait à la Médiathèque Jean Jaurès de Nevers	65
2019-141	Convention de partenariat avec le Ciné photo Club Nivernais	65
2019-142	Cours d'art dramatique : Partenariat Théâtre du Temps Pluriel / La Maison / Ville de Nevers	66
2019-143	Animation du patrimoine : Convention de partenariat VDN - SMART - Erwan Mahé	66
2019-144	Signature d'une convention de partenariat avec le lycée Jean Rostand	68

DEVELOPPEMENT URBAIN

2019-145	Rétrocession par Nièvre Aménagement de parcelles du site Colbert dans le domaine public communal	68
----------	--	----

PREVENTION

2019-146	Plan d'intervention communautaire sur les risques majeurs Renouvellement de la convention cadre relative au « partenariat dans le cadre de l'hébergement d'urgence de la population en cas de réalisation du risque majeur inondation »	69
----------	---	----

CADRE DE VIE

2019-147	Mise à disposition d'une parcelle appartenant à Nevers Agglomération pour la mise en gestion par la commune de Nevers dans le cadre d'un contrat Natura 2000	69
2019-148	Règlement Intérieur de la salle des fêtes	71

Vœu présenté par le groupe « Nevers à Gauche » concernant le référendum d'initiative partagée sur la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation d'Aéroports de Paris

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare cette session du Conseil municipal de Nevers du 24 septembre 2019 ouverte.
Je voulais déjà donner connaissance des procurations.
Guy Grafeuille, s'il est amené à s'absenter plus tôt, m'a donné pouvoir, mais pour l'instant cela ne s'applique pas, évidemment.
Nicolas Tognon a donné procuration à Pierrette Concile.
Mahamadou Sangaré à Daniel Devoise.
Gilles Voisin à Amandine Boujilat.
Nathalie Royer à Blandine Beltier, à partir de 21 h 30.
Florent Sainte Fare Garnot à Delphine Fleury.
Guillaume Maillard, qui a des soucis de train avec les grèves, à Philippe Cordier. Peut-être nous rejoindra-t-il en cours de séance.
Je n'ai oublié personne en termes de procurations ?

Nous allons désigner deux secrétaires de séance. Je propose que ce soit Yannick Chartier et Cécile Dameron, s'ils l'acceptent, et que vous le voulez bien.

Il n'y a pas d'opposition ?

Avant que nous abordions l'ordre du jour du Conseil municipal et, en préambule, comme nous nous y étions engagés, nous souhaitons présenter le bilan de la saison culturelle du théâtre municipal pour 2018-2019.

Je vais passer la parole à M. l'Adjoint à la Culture, Jacques Francillon.

M. Francillon – Merci, Monsieur le Maire.
Bonsoir à toutes et à tous.
Nous allons vous présenter différentes diapositives, qui vont donc défiler devant vous à l'écran.
(Présentation d'un document Powerpoint)
La première diapositive est synthétique. Il s'agit de présenter un tableau très sommaire concernant les points forts de la saison 1 du théâtre municipal de Nevers.
Vous observez qu'en ce qui concerne le taux d'ouverture du théâtre, il est satisfaisant, puisqu'il y a 100 jours d'ouverture.
39 spectacles se sont déroulés durant cette saison. Il convient de noter que 21 spectacles étaient prévus à l'origine, dans le cahier des charges du délégataire, de sorte que l'on a considérablement augmenté ce qui était prévu au niveau des spectacles.

Vous observez également que le taux de remplissage de 76 % est déjà un taux fort pour ces 39 spectacles. Je pense que c'est plutôt bien pour une année de démarrage.

Ensuite, vous observez qu'il y a 1 542 visiteurs, mais surtout 10 500 spectateurs. Quand on additionne ces deux chiffres, nous ne sommes pas loin de 12 000 personnes ayant fréquenté le théâtre durant cette saison.

Pour ce qui concerne les visiteurs, ceux-ci étaient accompagnés de guides, et ils étaient encadrés notamment par des enseignants.

Avec le théâtre municipal de Nevers, nous sommes au carrefour d'une volonté politique, qui est la volonté de notre majorité, une volonté politique, artistique et territoriale. Nous nous situons dans un paysage culturel qui est dense. J'ai souvent l'occasion d'indiquer, lorsque je représente le Maire à différentes manifestations culturelles, que nous avons à Nevers une vie culturelle très riche, une vie intense. Le théâtre municipal de Nevers apporte une plus-value à cette vie culturelle, qui, évidemment, est tout sauf négligeable.

Notre action se fonde sur trois axes majeurs.

Il s'agit d'accompagner la création et d'encourager les formes amateurs d'expression artistique. Il s'agit également d'apporter une complémentarité dans le paysage culturel par rapport à d'autres établissements, par exemple à la Maison – la Maison de la Culture, mais nous l'appelons maintenant la Maison –, et nous avons une offre singulière, une offre originale. Et puis, le troisième axe, c'est de sensibiliser les publics à la diversité du spectacle vivant.

Dans la diapositive suivante, nous mettons en évidence le lien du théâtre municipal de Nevers avec le territoire. Je vous rappelle que l'ouverture de ce petit théâtre, comme l'appellent affectueusement les Neversois et les Neversaises, était très attendue, et pas seulement par les habitants, mais aussi par les acteurs culturels du territoire. On est donc en présence d'un équipement qui vient compléter l'offre culturelle existante, avec, par exemple, D'Jazz, qui a la possibilité désormais, d'utiliser le théâtre, et qui l'a fait gratuitement au cours de cette saison. Un nouveau festival, avec Tandem, festival littéraire, qui s'est produit à l'occasion d'un spectacle Jeune public le 22 mars 2019, très exactement. Enfin, La Maison a trouvé une salle ayant une jauge tout à fait intéressante pour sa saison 2019-2020. J'anticipe sur ce qui va se faire, mais La Maison, en effet, a prévu trois spectacles et deux co-réalisations en utilisant une salle qui est bien adaptée aux besoins de la Maison de la Culture.

La diapositive suivante concerne les spectacles et les actions de médiation que nous avons entreprises. Elle décline trois axes principaux de la programmation. Nous avons noté déjà qu'il y avait 100 jours d'ouverture, toutes actions confondues ; des actions qui ont été menées par l'équipe du théâtre.

Ce théâtre est vraiment un établissement qui vit. Les trois axes concernent la programmation artistique ; les « Dimanches des associations », qui sont extrêmement appréciés ; et les écoles, les jeunes, voire les très jeunes, qui viennent visiter le théâtre à diverses occasions.

S'agissant de la programmation, 39 spectacles ont été programmés, très différents. Les maîtres-mots, ce sont « éclectisme », « originalité » aussi, et puis, bien sûr, l'humour, la magie, le cirque, le théâtre, la musique... Tout cela, ce sont des programmes qui sont extrêmement diversifiés.

Le « Dimanche des associations », c'est une opération phare. 7 associations en ont bénéficié cette année. On met en lumière leurs créations, celles des enfants, et c'est une opération qui a été extrêmement appréciée, je le répète.

C'est vraiment important, et évidemment nous allons reconduire cette opération pour la saison 2.

Et puis il y a les écoles. Dans la diapositive suivante, on met l'accent sur les écoles. 7 écoles de Nevers ont bénéficié du théâtre, surtout dans le cadre de leurs spectacles de fin d'année. Ce retour des enfants était évidemment très apprécié par les Neversois. Il y a une certaine affection pour ce théâtre de la part de parents qui viennent accompagner leurs enfants, et qui ont chanté ou dansé autrefois sur la scène du théâtre.

Nos actions se situent notamment dans le cadre des projets d'éducation artistique et culturelle qui sont menés en lien avec l'Education nationale. Nous en avons d'autres exemples, notamment depuis l'ouverture de la classe à horaires aménagés musicale depuis cette rentrée. Les visites ou des spectacles présentés par des jeunes, voire des expositions se situent dans le cadre de cette éducation artistique et culturelle. Par exemple, les enfants de l'école de la Rotonde ont réalisé des gargouilles en terre cuite à l'aide d'une artiste plasticienne, et ils ont exposé au théâtre durant trois semaines sur la façade du monument. Voilà une belle opération qui a été entreprise avec l'une des écoles de Nevers.

Et puis il y a des visites guidées. Au total, 55 visites guidées, qui sont organisées par le service Animation du Patrimoine. J'ai ici des chiffres que je pourrais vous communiquer si vous le souhaitez. 1 542 visiteurs, dont 344 enfants. Les visites ont énormément de succès, et c'est un succès qui s'explique très bien, parce les lieux en eux-mêmes ont un aspect tout à fait captivant, pour les adultes, mais aussi bien évidemment pour des enfants, qui sont très impressionnés.

La diapositive suivante concerne la fréquentation.

La fréquentation, c'est un peu le baromètre de la réussite. Le théâtre a accueilli plus de 10 500 spectateurs, avec un taux de remplissage de 76 %, ce qui démontre bien l'engouement du public pour la réouverture du lieu, et puis son attrait pour une offre culturelle nouvelle. A noter que des personnes viennent de l'extérieur, des départements voisins, voire viennent de pays étrangers, la Belgique notamment. Il y a évidemment un équipement qui est surtout un équipement de proximité, mais il n'empêche que sa diffusion est plus large. C'est comme pour La Maison. Lorsque des concerts, symphoniques en particulier de très grande qualité sont programmés, la Maison aussi accueille des personnes venant de très loin.

Quant aux tarifs, ils sont très attractifs, et c'est vraiment une clé de la réussite, puisqu'ils vont de 5 € à 25 €, pour de nombreux spectacles. Ce sont des tarifs qui sont vraiment peu élevés par rapport à ce qui se pratique ailleurs. On peut dire que ce sont des tarifs parmi les plus bas de France pour certaines têtes d'affiche. Et d'ailleurs, j'ai le souvenir d'un groupe qui s'appelle les Stentors, qui nous a fait passer une excellente soirée. Ils nous ont dit, quand j'ai discuté avec eux : « Vous avez un théâtre magique ». Alors, mettre ce théâtre à la disposition de tous ces jeunes et de toutes ces personnes à des coûts qui sont réduits, je crois que c'est là un facteur d'attractivité qui est extrêmement important. Je crois que nous rendons vraiment service à tout le monde avec cette politique tarifaire.

Le budget prévisionnel global du théâtre pour la saison 2018-2019 était de 514 000 €. Le réalisé se situe à 507 000 €. On peut dire que l'on est tout à fait dans les clous ; on est même légèrement en dessous de ce que nous avions prévu.

Pour une toute première programmation – on n'insistera jamais assez là-dessus –, le budget a été tenu strictement dans le cadre de ce qui avait été prévu. La participation de la Ville s'est élevée à 378 000 € ; certes, par rapport à un prévisionnel de 350 000 €, mais, je vous le rappelle, au départ, nous avions prévu 21 spectacles, et, en fait, nous en avons réalisé 39. Alors, ceci explique cela. Et puis il y a d'autres raisons aussi. Il y a le fait que la Région Bourgogne Franche-Comté, qui va, pour la saison 2, nous aider, en nous accordant une subvention de fonctionnement qui sera récurrente, de 12 000 €, ne nous a pas accordé la subvention de 50 000 € que nous souhaitons. Si nous faisons le calcul, et si nous avons eu la subvention de la Région, nous aurions un résultat qui mettrait en évidence un excédent de 22 000 €.

Ce dépassement du budget est limité. Nous avons évidemment eu le soutien de l'Etat. La DRAC nous a accordé, pour l'ouverture, 50 000 €, mais la DRAC ne participe pas à la programmation et donc au fonctionnement. Nous avons là un budget qui est tout à fait équilibré, même si l'on peut relever un différentiel qui se situe dans des limites tout à fait raisonnables, et qui s'explique par les raisons que je viens d'indiquer.

La diapositive suivante concerne les retours du public, qui ont été, je peux le dire, très enthousiastes. Il y a toujours des grincheux, il y a toujours des personnes qui trouvent que tel ou tel spectacle n'est pas à la hauteur de ce qu'elles attendaient, mais, dans l'ensemble, on peut dire que le taux de satisfaction est très élevé, et on peut s'en féliciter parce qu'il y a très peu d'équipements culturels qui s'ouvrent actuellement sur notre territoire, sur l'ensemble de la France. Nous avons ici une grande satisfaction, car on voit bien que l'ouverture de ce théâtre a donné de bons résultats, notamment au niveau de la fréquentation et au niveau de la satisfaction du public.

A la très forte fréquentation du lieu, avec 76 % de remplissage sur les spectacles et les 12 000 spectateurs et visiteurs, s'ajoutent les 1 718 abonnés *facebook* et 817 followers *Instagram* du théâtre. Certaines publications sur les réseaux sociaux ont d'ailleurs été diffusées jusqu'à 35 000 fois. Il y a vraiment une forte communication sur les réseaux sociaux. Cela nous fait plaisir, bien sûr, et puis cela nous conforte dans l'idée que, vraiment, l'ouverture de ce théâtre correspondait à un besoin tout à fait essentiel.

Si je résume en quelques mots, mais vraiment très brièvement, le bilan que je viens de vous présenter : on n'est pas très bien partis, c'est vrai, mais on est bien arrivés, et je crois que c'est cela l'essentiel.

Et puis l'essentiel, ce sont aussi nos projets. C'est la saison qui s'ouvre, qui vient de s'ouvrir.

S'agissant du présent et de l'avenir de la saison 2, par conséquent, bien sûr, nous allons essayer de renforcer un certain nombre d'aspects. Il y a des axes de développement qui ont été identifiés. On peut toujours faire mieux que ce qui a été fait dans le passé.

Nous avons pour axes d'abord de renforcer des missions de relations publiques et de médiation culturelle, sur le plan local. Notamment, de gros efforts ont déjà été faits et ils le seront encore à l'égard des associations, puisque c'est extrêmement apprécié par elles. Nous allons poursuivre la diversification de la programmation, pour toucher tous les publics, parce que le mot est essentiel, c'est l'éclectisme. Nous allons, bien sûr, comme prévu, mettre l'accent sur le théâtre ; c'est tout à fait naturel, dans cet établissement. Mais nous faisons aussi beaucoup d'autres choses. Je crois que, si, en plus, nous maintenons, et

c'est bien ce que nous avons fait, une tarification attractive, nous pouvons vraiment avoir confiance dans l'avenir.

Si je rentre un peu plus dans le détail sur ce sujet, je dirais que les points forts de la saison 2019-2020 sont les suivants :

- Une programmation pluridisciplinaire, avec la danse, la musique (symphonique, de chambre, jazz, ou musiques plus contemporaines, sans aller jusqu'à ce que fait le Café Charbon, mais nous ferons aussi des efforts de ce côté-là).

- Il y a l'accueil de résidences, qui est un sujet important. Trois accueils de résidences sont prévus : un groupe parisien, un groupe lyonnais, une association locale. C'est important, parce que les résidents utilisent évidemment tout le matériel que nous mettons à leur disposition, et puis ils font savoir à l'extérieur que le théâtre de Nevers est un théâtre qui est performant du point de vue scénique, et du point de vue des matériels qui peuvent y être utilisés.

- 40 spectacles sont programmés. Je vous renvoie à la plaquette de présentation qui a été établie, d'une manière extrêmement soignée par les services. Il y a trois co-réalisations. J'y ai fait allusion précédemment.

- 11 spectacles accueillis, avec D'Jazz, avec La Maison, avec Motion Design, aussi, et cela me renvoie à ce que j'ai vécu à l'auditorium Jean Jaurès, lorsque le festival Motion Design s'est pour la première fois déroulé à Nevers. C'était vraiment extrêmement intéressant, et, à cette occasion, je me souviens que le président de la CCI m'avait demandé si, pour l'année suivante, on ne pourrait pas utiliser le petit théâtre. Je lui ai dit que ce serait bien évidemment un équipement parfaitement adapté à ce qui se fait dans ce festival fort intéressant, où il y a des jeunes créateurs qui font des choses absolument extraordinaires. Cela aura lieu au mois de mars ou au mois d'avril prochain. Ce sera vraiment intéressant, et puis ce sera dans notre petit théâtre.

- Enfin, 8 associations locales sont accueillies dans le cadre des « Dimanches des associations ». Je pense que, là encore, on fait un effort pour aller plus avant dans une voie qui nous paraît extrêmement intéressante, et qui donne satisfaction à tous : la mise à disposition de notre théâtre aux associations qui en font la demande, et dans le cadre de cette opération des « Dimanches des associations » appréciée par tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Bonsoir à toutes et à tous. En tant que Neversoise, je ne peux qu'être satisfaite évidemment que le théâtre ait rouvert. Mais il faudrait quand même évoquer ce qui s'est passé, et je voudrais rappeler, en quelques mots, le projet qui n'a pas été retenu, parce qu'on y lisait l'idée d'« *un théâtre à hauteur d'homme, lieu de création et de complémentarité, avec les structures du territoire* », et puis, un peu plus loin, « *des co-réalisations avec la MCNA, devenue La Maison, dans le cadre de la production de spectacles.* »

Voilà vraiment ce qui me semble faire sens.

On y lisait aussi le souhait « *un théâtre de cœur, un lieu d'accueil, de rencontres, de paroles et d'échanges, une culture fédératrice et décloisonnée, une démarche populaire, audacieuse et festive, un parcours rythmé au fil des saisons.* »

Ce que vous montrez ce soir, dans le bilan, c'est plutôt, me semble-t-il, une salle qui égrène des spectacles et des têtes d'affiche, ce, malheureusement, sans véritable projet, sans cohérence. Vous avez évoqué du bout des lèvres la magie et le rire. Or, à mon sens, cela ne suffit pas à faire un projet.

Je vous donnerais quelques exemples.

Quelle est la pertinence, par exemple, de programmer Thomas Fersen pour seulement 320 places, alors que deux fois plus de monde l'aurait apprécié à la Maison de la Culture ?

Par ailleurs, j'aimerais connaître quelle est la part de spectacles privés par rapport à l'aide que l'on pourrait apporter aux compagnies subventionnées.

Voilà. Je crois qu'il n'est pas besoin d'appuyer la comparaison.

Bien entendu, on espère que la saison prochaine sera plus en rapport avec ce que l'on peut espérer, mais, pour l'instant, je crois qu'il était bon quand même d'apporter quelques bémols à votre bilan, me semble-t-il, un peu trop dithyrambique.

M. le Maire –

Madame Charvy, je pense que la bonne musique peut parfois se passer de bémols, et je regrette que votre engouement de départ, malheureusement, comme souvent, connaisse un « *mais* ».

Je ne partage pas votre point de vue. Si vous regardez bien, sur une première saison, avec la performance réalisée par notre municipalité de mener cela en régie, il y a eu des créations, il y a eu des sorties de résidence, en tout cas, que nous développons sur la saison à venir, et je vous invite à vous y rendre. Il y avait déjà une sortie de résidence la semaine dernière, où vous auriez pu aller.

Voilà, il faut accepter que cette première année ait été une année de lancement. Nous avons toujours dit que nous ne pourrions pas remplir l'ensemble des objectifs dès la première année. Les premières années servent aussi à tirer les leçons et les expériences. Soyez attentive à cette deuxième saison. Je vous invite à y venir le plus de fois que vous pourrez, parce que vous allez découvrir ce que vous souhaitez, ce qui est aussi une autre ambition. D'ailleurs, je pense qu'il n'y a pas l'épaisseur d'un papier à cigarette dans ce que nous recherchons les uns et les autres ; nous avons simplement notre façon de le dire.

Vous verrez aussi que La Maison exploite le théâtre sur trois spectacles, qu'il y a un projet qui s'écrit, qui se construit. Vous savez, les projets écrits, depuis que je suis élu, j'en ai vu beaucoup qui n'ont pas toujours trouvé d'application. Nous avons donc dû faire dans l'urgence ; et le projet, nous l'écrivons aussi de façon empirique. Nous intéressons des compagnies. Vous avez vu que nous avons trois compagnies en résidence cette année, une parisienne, une lyonnaise et une locale. Les choses viennent petit à petit, et c'est aussi notre ambition qu'il y ait de la création dans ce lieu, qu'il y ait de la formation, pourquoi pas, aux métiers du spectacle ou aux différentes formes d'art, aux différentes formes artistiques.

Donc je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas de projet. Le projet, nous le travaillons, de façon la plus équilibrée, pour proposer aussi de la diversité, et la diversité, c'est ce qui est vraiment attendu par le public. En tout cas, nous avons essayé de faire des sondages, d'échanger avec les personnes, d'avoir leurs retours, par rapport à leurs attentes, et effectivement l'humour en fait partie, notamment.

Vous vous trompez d'ailleurs sur la première saison ; il n'y a pas eu de majorité de têtes d'affiche. D'abord, nous n'en avons pas les moyens, et nous avons,

par volonté, souhaité aussi mettre des personnes connues, des personnes moins connues, des spectacles qui ont peut-être un peu moins rempli. Ce n'est pas cela l'idée. De toute façon, les prix que nous pratiquons au théâtre sont bas. Mais c'est peut-être un vrai sujet de réflexion à terme pour avoir des prix peut-être un peu plus adaptés, mais nous souhaitons, en tout cas sur les deux premières années de lancement, avoir des prix qui puissent permettre l'accès à tous dès 7 €. Je vous défie de trouver des structures culturelles qui offrent ce genre de tarifs. Après, on est plus ou moins bien installés. Une ou deux personnes m'ont dit : « Le théâtre, vous l'avez mal refait ; je vois mal. » On l'a fait tel qu'il était, et on l'a refait surtout en respectant ce qu'il était, c'est-à-dire un théâtre à l'italienne, avec ses avantages de bonbonnière, et ses inconvénients, parce qu'il y a des endroits où l'on voit moins bien, mais les tarifs vont avec cela, aussi.

Je vous laisse un peu à votre amertume relative, mais néanmoins réelle, il me semble. Je vous invite vraiment à fréquenter ce théâtre, et je pense que vous changerez d'avis assez facilement.

Thomas Fersen, c'est une volonté, et nous sommes même en lien avec des artistes qui sûrement rempliraient encore plus que Thomas Fersen, mais il y a une volonté aussi parfois de certains artistes de venir dans de petites salles, parce que l'ambiance n'est pas la même, je ne vais pas vous l'apprendre, vous le savez très bien, l'acoustique n'est pas la même. Thomas Fersen, on ne l'a pas contraint à venir ; il savait qu'il venait jouer dans une salle de 350 personnes. Nous avons, vous le savez, de très bons rapports avec Jean-Luc Revol, et l'idée, ce n'est pas de se voler des spectacles. Nous réfléchissons même à quelque chose : pourquoi pas un artiste connu qui viendrait chanter, seul au théâtre, en acoustique, et faire le lendemain un concert avec ses musiciens, s'il en a, dans la salle de la Maison de la Culture ? On pourrait mutualiser aussi. Ce qui coûte cher, ce sont les frais de déplacement pour ce qui accompagne le déplacement d'un artiste.

Voilà, il a différentes formules. Laissez-nous le temps de les faire évoluer, mais je pense que, pour une première saison, remplir ce théâtre à 76 % est encourageant, et, en tout cas, a plu à une grande majorité de ceux qui l'ont fréquenté.

François Diot.

- M. Diot – Monsieur le Maire, une simple question très courte. Si vous vouliez un réel débat sur le bilan de cette saison culturelle, qui est effectivement important, pourquoi avez-vous refusé de nous transmettre ne serait-ce que ce diaporama de bilan avant la séance de ce soir, puisque nous le découvrons en séance en même temps que tout le monde ? Je pense qu'il serait de bonne gouvernance, comme l'on dit dans le nouveau jargon – *novlangue* –, d'aujourd'hui, que les conseillers municipaux soient destinataires des documents que vous projetez en direct.
- M. le Maire – Monsieur Diot, vous l'avez tous eu cet après-midi, ce document...
- M. Diot – Quand ? Ah bon. Quelques heures avant le Conseil ?
- M. le Maire – L'objectif était, sans obligatoirement refaire le débat du théâtre, de faire la présentation de la première saison.

- M. Diot – On a bien compris.
- M. le Maire – Mais ce n'était pas forcément l'idée d'engager un débat.
- M. Diot – Il nous a été envoyé à quelle heure, ce document ? Parce qu'à midi et demi, je ne l'avais toujours pas.
- M. le Maire – Je sais qu'il a été terminé hier soir. Je l'ai découvert aussi aujourd'hui comme vous.
- M. Diot – C'est inquiétant.
- M. le Maire – Ce n'est pas un document sur lequel on délibère, c'est une présentation que nous devons faire et que nous faisons en Conseil. Il n'est pas forcément utile de chercher la discorde sur tous les sujets.
J'aimerais plutôt que l'on se réjouisse d'avoir réveillé un équipement culturel qui était très attendu, et manifestement le public a répondu. Au-delà de toutes les critiques, c'est quelque part la seule chose qui me satisfasse.
Monsieur Lagrib.
Je précise d'ailleurs que Véronique Lorans a donné pouvoir à Wilfried Séjeau.
- M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes ravis que le petit théâtre ait pu être rénové et puisse de nouveau vivre.
J'ai une petite question. Il était indiqué dans nos engagements que nous devons rendre le petit théâtre aux Neversois. Quelle est la part d'attribution aux acteurs locaux de ce petit théâtre ? Est-il envisagé de pouvoir attribuer plus d'espace aux acteurs locaux, aux artistes locaux, pour qu'ils puissent découvrir ce lieu, et que l'on puisse nous-mêmes également les découvrir ?
- M. le Maire – Je n'ai pas les chiffres sous les yeux. Peut-être que M. l'Adjoint à la Culture vous les donnera. Je veux simplement vous dire une chose, Monsieur Lagrib, c'est que ce théâtre est ouvert à tous, aux locaux comme aux non locaux, et c'est notre ambition qu'il intéresse. Il y a des personnes qui sont venues de Belgique voir des spectacles, qui sont venues de Suisse, qui sont venues de Beaune, pour la première saison. Cela veut dire qu'il y a des personnes qui s'intéressent à ce qui se passe à Nevers culturellement. Je ne dis pas qu'elles le font pour le théâtre, mais elles l'ont fait aussi pour le théâtre. Premièrement. Deuxièmement, il est important que les acteurs locaux aient leur place, nous l'avons toujours dit, et ils l'ont, autant de fois qu'ils le veulent. Je pense que nous avons de bons partenariats avec la Maison de la Culture, avec le Café Charbon, dont on pose la première pierre demain, avec également l'Association Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers de Dominique Forges. Dès le début, nous leur avons dit que ce théâtre était aussi le leur. Il est celui de tous les Neversois, et de tous les quartiers. Il a aussi connu du rap, il a connu un engouement de jeunes, avec qui j'étais, qui, vous le savez, ont vu ce bâtiment présenter de la culture de façon un peu décalée, sans doute différente de la façon dont ils se l'imaginaient. C'est important qu'il puisse être consacré à tous, pas qu'aux acteurs locaux, qu'il n'y ait pas que des structures extérieures, mais qu'il y ait un mixt, et c'est ce qu'attend, semble-t-il, la population. Au-delà des avis des uns et des autres, qui sont toujours sans doute très intéressants, la meilleure des réponses, c'est la fréquentation du public.

Monsieur l'Adjoint.

M. Francillon –

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre en quelques mots à Mme Charvy.

J'ai bien compris que vous considérez que le bilan présenté était fait de manière dithyrambique, ce qui n'est pas trop mon genre ; d'habitude je m'exprime dans des propos plus mesurés, mais, voyez-vous, moi, je suis un Neversois de fraîche date – je suis arrivé, comme vous le savez, en 2008 –, et un des premiers spectacles auxquels j'ai assisté, c'était au petit théâtre. Au-dessus de moi, il y avait un filet, une protection, parce qu'il y avait des risques... Je me souviens très bien. J'avais assisté à deux concerts de jazz, et puis je me suis dit que ce petit théâtre était magnifique. Au cours d'une réception à la mairie – parce qu'à l'époque, n'étant pas élu, j'aimais bien aussi m'intéresser à ma ville ; j'étais venu assister à un conseil municipal, pour voir ce qui s'y faisait, ce qui s'y disait –, j'avais discuté avec le directeur de cabinet du maire de l'époque, et il m'avait dit que ce théâtre, ils allaient le restaurer. J'ai dit : « Ce serait très bien, parce que vous avez là un équipement culturel qui est très beau, mais qui est un peu vieillot, et sur lequel il va y avoir du travail ». Et puis après, rien ne s'est passé. Je vous assure que ce que je vous dis, c'est la vérité. Je crois qu'il y a eu des problèmes financiers. Je me dis qu'il était vraiment dommage que l'on ferme ce théâtre.

Et puis ce théâtre, nous l'avons rouvert. Et il se trouve que la première fois où on l'a ouvert – il y avait encore plein de gravats, de cartons, mais nous avons voulu l'ouvrir pour faire comprendre aux Neversois que ce petit théâtre allait de nouveau fonctionner, qu'il allait être restauré, etc. –, je me souviens d'un agent territorial, une femme, avec qui je travaille assez fréquemment à la mairie, qui pleurait. Je lui dis « Mais pourquoi pleurez-vous ? ». Elle me dit : « Parce que, moi, vous comprenez, j'ai dansé sur la scène de ce théâtre. » Et combien de fois on me l'a dit !

Alors, oui, j'ai eu des propos un peu dithyrambiques parce que je trouve que l'on revient de loin. On revient de très loin. Et on a enfin ce magnifique équipement culturel, ce théâtre à l'italienne. Quand je discute avec des artistes à la fin d'un spectacle, ils me disent tous : « C'est extraordinaire, ce que vous avez là. » C'est bien pour notre Ville ; cela se sait.

Vous avez renvoyé au passé ; moi, je vois l'avenir et je suis confiant dans l'avenir. On a eu des moments très difficiles, j'en conviens, très difficiles, mais au moins nous avons réussi à surmonter les difficultés, et à présenter une première programmation. Elle n'était peut-être pas parfaite. Il y a eu des spectacles que je n'ai pas trop aimés, mais il y en a eu d'autres qui m'ont enthousiasmé. Mais je trouve qu'au total on a réussi.

M. le Maire –

Bien. Je voulais juste rappeler aussi, comme cela a été dit, que nous mettons le théâtre à disposition des associations locales un dimanche par mois, et c'est utilisé, et également des écoles, pour leurs spectacles de fin d'année au mois de juin. Je crois que sept ou huit écoles l'ont utilisé pour la première année.

Je vous propose de passer au sujet suivant, en présentant un film qui s'appelle « L'Été des quartiers ». Nous passerons la parole à Gaby Rémy, qui est un des ambassadeurs de ce qui s'est passé justement pendant cet « Été des quartiers ». Je vais laisser la parole à Amandine Boujililat.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous vous proposons ce soir de vous présenter un film qui résume l'action « Les jeunes veillent sur leurs aînés », dans un premier temps. Dans un second temps, nous laissons la parole à Gaby qui nous fera part de son ressenti sur comment il a vécu l'action sur le terrain. Il parle au nom des jeunes qui l'accompagnent ce soir. Nous les avons d'ailleurs reçus à 18 heures en salle du foyer du Conseil municipal pour les remercier de leur investissement, et pour les remercier de leur action tout au long de l'été en direction des personnes âgées isolées.

Nous vous proposons que le film soit diffusé tout de suite, puis nous laisserons la parole à Gaby par la suite.

(Projection d'un film.)

Mme Boujlilat – Voilà pour le film qui, vous l'avez compris, a repris un certain nombre d'actions menées durant l'été. On en a profité aussi pour faire un condensé sur l'ensemble des actions importantes menées cet été.

Maintenant je vous propose de prendre un petit instant pour écouter Gaby afin qu'il vous fasse un retour d'expérience.

M. Rémy – Bonjour. Je m'appelle Gaby Rémy. J'ai 18 ans. Aujourd'hui je suis présent pour vous présenter le projet « Les jeunes veillent sur leurs aînés ». Le but du projet était d'aller chez les personnes âgées, de leur offrir des bouteilles d'eau, de discuter, de les écouter, de savoir quels étaient les problèmes au niveau de leur logement, leurs problèmes de santé, et de faire remonter cela aux différents organismes que Nevers propose.

Ce que le projet m'a permis d'apprendre avec les personnes âgées, c'est de créer du lien entre nous et nos aînés. Cela m'a permis aussi de connaître l'histoire des différents citoyens de la ville de Nevers.

Je remercie la Ville de Nevers et tous les partenaires qui nous ont aidés, et je remercie aussi l'association Interstice qui nous a accompagnés pendant les mois de juillet et d'août. Merci.

M. le Maire – Merci de votre investissement. Le corollaire à tout cela, à partir du moment où il y avait investissement, et c'est le cas, c'est aussi l'accompagnement au financement du permis de conduire, avec un partenariat avec l'auto-école du 13^{ème} de ligne, qui permet d'avoir des tarifs attractifs en plus de l'aide qui vous est servie.

J'espère que cela vous aura enrichis aussi, et cela a forcément aidé les personnes que vous avez accompagnées tout au long de cet été, à tel point que nous réfléchissons d'ailleurs à installer ce dispositif de façon plus régulière, voire, pourquoi pas, pérenne sur l'année.

Madame la Première Adjointe, si vous voulez ajouter quelque chose...

Mme Boujlilat – Je crois que tout a été dit.

Merci, Gaby, parce que ce n'est pas évident de faire une présentation en Conseil municipal. Nous l'avons sollicité pour qu'il puisse faire ce retour d'expérience, mais on sait que ce n'est pas facile. Merci à Gaby. Il a représenté également les autres jeunes qui ont participé à l'action. Un grand merci à eux pour leur investissement, leur présence auprès des personnes âgées isolées.

Nous avons eu des retours qui ont été excellents de la part des personnes visitées. 784, c'est quand même un nombre important. Et puis des jeunes qui

ont eu, du coup, cette opportunité de se faire financer le permis de conduire entier. Ce n'est quand même pas rien. On leur souhaite, évidemment une belle continuation. On espère surtout qu'ils pourront éventuellement transmettre cela à ceux qui auraient envie de s'investir, et on espère pouvoir compter sur eux pour des projets futurs. Merci.

M. le Maire – Et sur nos partenaires. Je profite de cette occasion pour remercier Violaine Lefebvre au niveau du CCAS, et Ali Haddou au niveau de la Ville de Nevers. Et bien sûr l'ensemble des partenaires, et tous ceux qui se sont mobilisés, et les encadrants d'Interstice. C'est aussi en mêlant le public et le privé au service d'une population parfois fragile que l'on peut être utile, et j'imagine que vous vous êtes sentis forcément plus utiles que si vous aviez passé l'été de votre côté. C'est important.

Quelqu'un souhaite-t-il réagir par rapport à cette présentation ?

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Tout simplement, je voudrais féliciter de nouveau tous ces jeunes qui se sont investis pour les autres, et notamment pour les aînés. Nous nous sommes rencontrés lors de marchés lorsque nous-mêmes nous distribuions des bouteilles d'eau. Ils étaient sous la chaleur. C'est vrai que ce n'est pas évident de pouvoir distribuer...

M. le Maire – Nous ne vous financerons pas le permis de conduire, Monsieur Lagrib ! Allez-y, allez-y, c'est de l'humour, ne le prenez pas mal.

M. Lagrib – Apparemment, l'humour est toujours dirigé vers ma direction. Bref. Tout simplement, c'était pour féliciter ces jeunes, parce que j'ai vu le travail qu'ils ont mené sur le terrain. Je les ai côtoyés, et franchement, c'est un très bon investissement.

J'espère que demain ces opérations pourront être renouvelées, comme vous l'avez indiqué, et que ces jeunes pourront être soutenus tout au long de leur parcours.

Le fait d'avoir un permis financé pourra leur ouvrir des portes. Nous avons vu, lors des Etats Généraux de la Jeunesse, que la mobilité était une grande question pour cette jeunesse.

M. le Maire – J'en profite pour rappeler que nous avons inauguré le « Campus connecté » hier, avec une première session de 17 jeunes, dont une bonne partie issue de Nevers et de l'agglomération.

Nevers, hormis le passeport que nous avons mis en place cette année avec un certain nombre de partenaires, est ville du Pass Jeunes : tout jeune de 18 ans qui s'inscrit peut bénéficier de 500 € pendant l'année de ses 18 ans pour un aspect culturel, spectacles, achats. C'est important, car toutes les villes ne le sont pas. Donc, à nos jeunes d'en profiter.

Nous allons en venir maintenant à l'ordre du jour du Conseil municipal. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Une petite question. Vous rebondissez sur le Passeport Jeunes. J'ai pu participer à l'inauguration de la nouvelle J'Box 58, menée par le Conseil départemental. Y aura-t-il des passerelles ? Des choses seront-elles liées ? Y aura-t-il un partenariat à ce niveau-là également ?

- M. le Maire – Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Ce n'est pas forcément quelque chose qui est à l'étude aujourd'hui. Après, je crois que ce sont des offres qui se complètent. Nous avons essayé de proposer un dispositif, nous, de notre côté, qui pouvait éventuellement venir en complément de certaines autres offres. A l'heure actuelle, pas de partenariat envisagé, parce que la discussion n'est pas venue sur la table. Maintenant, rien n'empêche d'en imaginer.
- M. le Maire – C'est tout à fait possible. Je rappelle que les dispositifs sont différents. Le Pass Jeunes du gouvernement est pour les jeunes dans l'année de leurs 18 ans. Nous avons nos critères. L'autre dispositif du Département en a. Il y a aussi ce qui est remis aux nouveaux arrivants, qui s'inscrit aussi d'une certaine manière dans des propositions d'accès culturel. Mais à terme on pourrait tout à fait, pourquoi pas, réfléchir à consolider tout cela.
- Je vous propose que nous abordions l'ordre du jour.
- Nous avons à adopter les comptes rendus des Conseils municipaux des 5 février, 9 avril et 18 juin auparavant.
- Y a-t-il des questions ou des remarques ?
- S'il n'y en a pas, je vous propose de voter ces comptes rendus les trois ensemble.
- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
- Ils sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie.
- Opposition : 0*
- Abstention : 0*
- Adopté à l'unanimité.***
- Nous aborderons les décisions du maire, où il y a quelques demandes. Mais sur les délibérations, y a-t-il des points que les différents groupes souhaiteraient voir évoqués de façon particulière ? Et le reste sera voté globalement, comme nous le pratiquons ensemble. Bien évidemment, si l'un d'entre vous n'était pas d'accord, nous aborderions tous les sujets.
- Qui souhaite proposer ... ?
- Je précise, avant que chacun ne s'exprime, que la délibération n°14 est retirée. Il n'y aura pas de déplacement en Chine dans la mesure où il y a eu des difficultés pour les entrepreneurs du territoire d'être présents là-bas cette fois-là. Cela est donc ajourné.
- M. Devoise – Puisque M. Diot nous laisse la parole, pour le groupe majoritaire, les délibérations retenues sont les suivantes : 114, 115, 117, 121, 124, 128, 138, 139, 141, 143, 145, 147 et 148.
- M. le Maire – Monsieur Diot ?
- M. Diot – En complément du groupe majoritaire, nous souhaiterions aborder les délibérations n° 118, 132, 134 et 148.

- M. le Maire – Très bien. Par défaut, je vous propose que nous votions ensemble les délibérations 116, 119, 120, 122, 123, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 133, 135 (il s'agit d'aider un déplacement de l'ASPTT en Algérie, avec un échange avec des jeunes Algériens que nous avons reçus), 136, 137, 140, 142, 144, 146. Pour ces délibérations, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2019-114 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

- M. le Maire – Je crois que vous souhaitez voir évoquer trois décisions. Je vous laisse la parole.
- M. Diot – Oui, déjà sur la décision n° 160. C'est une demande de précision, et puis une remarque, car on demande visiblement à un cabinet privé deux prestations de service. La première mission visiblement consiste à analyser si la Ville n'a pas versé trop de cotisations patronales, et le cas échéant à en obtenir le remboursement ; cela, on comprend à peu près. Sur la seconde mission, par contre, c'est un peu plus opaque. Je lis : « Accompagnement relatif aux risques professionnels sur les périodes passées et non prescrites afin d'en réduire les coûts pour la collectivité ». Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit exactement ?
 Ensuite, sur le principe, sur le fond, j'ai quand même des réserves, et je crois que j'avais déjà émis les mêmes réserves quand cela avait été mis en place au CCAS en début de mandat. On missionne ici un cabinet privé qui va se rémunérer au prorata des économies qu'il nous permet de faire vis-à-vis de la Sécurité Sociale et des Caisses de Retraite, *a priori*, si je comprends bien. Donc, quand même, sur le principe j'ai un problème, d'autant plus que ce cabinet privé se rémunère grassement, puisque l'on parle de 25 % à 40 % de rémunération, c'est-à-dire que l'on va prendre...
- M. le Maire – ... Sur les économies !
- M. Diot – Oui, sur les économies. C'est-à-dire que l'on va prendre 100 % dans les poches de la Sécurité Sociale, en remettre 60 % dans les poches de la Mairie, et 40 % dans les poches d'un cabinet privé. Je pense que l'intérêt général globalement y perd quand même. Sur le principe, que l'on récupère ce que l'on a payé en trop, personne ne peut être contre ; ceci dit, qu'un cabinet privé se graisse au passage, c'est problématique.
- M. le Maire – « Se rémunère ». Mais des gens du privé, il faut bien qu'ils se rémunèrent pour vivre.
- M. Diot – A 40 %, j'aimerais être rémunéré.
- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances.

M. Suet – Je voudrais déjà corriger une inexactitude. C'est le cabinet Neoptim Consulting qui nous avait contactés d'ailleurs ; ce n'est pas nous qui l'avons mandaté, il nous avait contactés dans le cadre de ses missions, d'ailleurs, qui sont de regarder les marges d'optimisation que les collectivités peuvent avoir selon leurs pratiques. Il y a deux axes effectivement qu'il regarde : l'analyse des cotisations patronales qui sont versées sur les trois dernières années, pour identifier les possibles remboursements de la part des organismes concernés – il n'y a rien de choquant là-dedans – ; et l'accompagnement relatif aux risques professionnels sur les périodes passées afin d'en réduire les coûts pour la collectivité. Quand il y a un accident, les indemnités de la Ville se répercutent sur les trois années suivantes. C'est la différence avec les cotisations patronales.

Le résultat de cette mission, c'est que, sur les cotisations patronales, la collectivité fait déjà les demandes de remboursements nécessaires. C'est une mission qui est terminée, et le cabinet n'a rien touché. Pour les accidents de travail, il y en a eu seulement deux, dont un pour une personne ayant quitté la collectivité depuis déjà longtemps. Là aussi, il n'y a rien à récupérer à ce jour. Le coût de la mission est donc de zéro puisque nous ne récupérons rien.

Cela nous permet de constater d'ailleurs que le travail est plutôt bien fait dans la collectivité.

M. Diot – *(hors micro)*.

M. Suet – Voilà. Vous voyez que nous sommes d'accord.

M. le Maire – J'ai eu l'occasion de rencontrer ce cabinet lors du Congrès des Maires, et nous avons discuté de leur démarche. Je comprends votre point de vue, mais il est aussi à nuancer, parce que, si cela permet de récupérer aussi pour la collectivité des trop-versés qui n'ont pas été vus. C'est toujours intéressant pour les finances de la collectivité. Je pense que cela reste quand même dans un intérêt collectif.

Ce n'est quand même pas la seule fois que l'on fait appel à du privé pour aider les collectivités ; c'est plutôt dans l'air du temps, si c'est fait intelligemment. D'ailleurs, pas mal de collectivités, dont j'avais eu le retour, ont plutôt été satisfaites quand elles avaient récupéré des services de ces structures.

Voilà. En tout cas, vous avez les explications.

Je vous laisse passer à la deuxième décision, s'il vous plait.

Michel Suet voulait rajouter quelque chose.

M. Suet – Je voulais rendre compte des dotations cantonales d'équipement qui nous ont été octroyées.

Sur le canton de Nevers 1, pour les travaux de la rue des Perrières, nous avons obtenu une dotation cantonale d'équipement d'un montant de 21 000 €. Cela représente 24,51 % du montant global des travaux. C'est le canton de M. Balleret et de Mme Augendre.

Sur le canton n°3, nous avons obtenu une dotation d'un montant de 33 160 €, qui représente 18,91 % du montant des travaux, et c'est la réfection du parquet de la salle de la Maison des Sports.

Sur le canton de Nevers 2, une dotation cantonale d'équipement donnée par Mme Fleury et M. Bourgeois, d'un montant de 40 000 €, qui représente 80 % du

montant HT du programme de travaux, et c'est pour la mise en place d'un nouvel espace test maraîcher sur le Val de la Baratte.

Sur le canton n°4, canton de Mme Bertrand et de M. Morel, il y a eu la rénovation de la toiture de la crèche Souricette, d'un montant de travaux HT de 92 057,08 €. Le montant de la dotation, pour ce canton qui n'est que sur Nevers, et donc qui est plus élevé, est à hauteur de 61 192 €, ce qui représente 66,47 % du montant HT.

Je remercie les conseillers départementaux qui nous ont aidés sur ces différents projets.

- M. le Maire – Merci. Il y avait une deuxième décision du Maire.
- M. Diot – C'est la décision n° 209, où une entreprise conteste son éviction d'un appel d'offres. Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien de cela, et nous donner quelques précisions à ce sujet-là ?
Plus globalement, on a régulièrement dans les décisions du Maire des informations de ce type où la Ville est attaquée au Tribunal administratif, et où vous nous informez de votre décision de défendre les intérêts de la Ville devant ce même Tribunal administratif. On a d'ailleurs une autre décision de ce type aujourd'hui dans les décisions du Maire – cela doit être la décision 227, où c'est un agent de la Ville qui nous attaque au Tribunal administratif pour contester la non-reconduction de son contrat –, mais on n'a jamais le résultat de ces procédures. Avez-vous eu gain de cause ? Ou bien la Ville a-t-elle été condamnée ? Sauf erreur de ma part, on ne sait jamais cet élément.
Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, si nous pourrions avoir un récapitulatif –cela ne doit pas être difficile – de tous ces recours depuis le début du mandat, et le résultat, y compris les conséquences financières, le cas échéant, de toutes ces procédures qui ont été intentées devant le Tribunal administratif.
- M. le Maire – On les aborde en général, et de toute façon vous ne manquez pas de les soulever, mais il n'y a pas de difficulté ; il faut être transparents là-dessus. Je vous précise qu'en l'occurrence, pour la décision qui nous intéresse, c'est un référé que nous avons gagné. Le référé a été rejeté. C'est donc sans conséquence pour la Ville. Je regarderai, pour le reste, à ce que nous ayons un petit bilan des recours, y compris ceux que nous avons quand nous sommes arrivés et qui étaient déjà en cours ; je pense au Musée ou à d'autres choses. Cela fait partie de la vie d'une collectivité, les recours. Les gens sont parfois très procéduriers – mais je ne saurais m'en plaindre à titre professionnel –. En l'occurrence, ce référé a été rejeté.
Je crois qu'il y avait une troisième décision à évoquer.
- M. Diot – Oui, la décision n° 232.
- Mme Charvy – Sur la décision 229, je voudrais...
- M. le Maire – Vous nous avez fait connaître la 232.
- Mme Charvy – Oui, mais il y a également la 229.
- M. le Maire – C'est une nouveauté ?

- Mme Charvy – Oui.
- M. le Maire – Si j'ai les moyens de vous répondre, oui.
- Mme Charvy – Nouveauté pour une nouveauté, vous allez voir.
Je voudrais parler de ce qui est appelé, dans la décision n° 229, les technologies du passage piéton dynamique pour un montant de 77 724 €. Je voudrais revenir sur cette somme de quasi 80 000 € pour un passage piéton lumineux.
Pour moi, c'est vraiment une gabegie. C'est pour cela que j'ai cru nécessaire d'en parler ce soir.
J'ai pu constater qu'il existait des équipements similaires à Mandelieu, et pour les entrées/sorties de l'échangeur 40 de l'autoroute A8. Il y en a aussi à Paris-Orly, mais rien à voir avec l'avenue Pierre Bérégovoy. Et je dois dire que je n'en comprends absolument pas la nécessité et l'intérêt pour cette modeste avenue.
Je suis un peu surprise. Je vous le dis gentiment, parce que l'on en a déjà plaisanté ; je sais que vous aimez les gadgets, mais dépenser 80 000 € pour un gadget de plus, cela me semble complètement disproportionné.
- M. le Maire – Puisque vous en parlez, Madame Charvy, j'espère que je vous croiserai au SIVIM jeudi, à la Maison des Sports, où vous verrez tout sauf des gadgets. Vous verrez tout ce qui est facilitant pour la vie de nos concitoyens et de nous-mêmes dans un avenir très proche. Parce que justement nous faisons la chasse aux gadgets.
Vous savez, des gadgets, dans les salons que je peux fréquenter, il y en a un certain nombre. Après, c'est compliqué ; je n'ai pas de détecteur anti-gadgets, mais on fait la chasse à cela, et contrairement à la réduction ou à la caricature que vous faites, c'est tout sauf du gadget.
Le déploiement de la « Ville intelligente » correspond déjà à un souhait que nous portons. Deuxièmement, il correspond aussi à une thématique transversale de l'action « Cœur de Ville », qui va prendre en charge une partie de ce financement. Je vous rassure, ce n'est pas la Ville qui supportera seule ce montant. Ensuite, nous sommes dans une expérimentation de deux ans avec la société Colas, qui, elle-même va prendre en charge la moitié du budget. Ce n'est pas un passage piéton ; ce sera trois ou quatre qui seront sur l'avenue Bérégovoy. Ensuite, ce ne sont pas les passages piétons que vous imaginez ; ce sont des technologies innovantes qui seront testées deux ans chez nous, sachant que la société en prend en charge la moitié dans le cadre du marché de l'innovation. Ces passages-piétons vont à la fois être luminescents, pour plus de sécurité le soir, mais pas seulement cela, et en fait ils présenteront beaucoup de fonctionnalités.
Je vous invite, quand ils seront installés, et quand nous inaugurerons l'avenue Pierre Bérégovoy, à venir, et vous verrez que ce n'est pas du gadget, parce que cela va permettre d'abord d'orienter les piétons pour traverser au bon endroit. Cela va permettre de capter un certain nombre de données pour améliorer la sécurité routière. En ville, les chocs les plus fréquents sont une voiture contre un piéton. Cela a donc une vertu de sécurité routière et pas de gadget. Ce n'est pas facile à décrire quand ce n'est pas là, mais vous le verrez sur le plan pragmatique, sachant que deux villes auront ces passages piétons en test, Mandelieu, où c'est déjà installé, dans un cadre qu'ils ont défini, et chez nous,

dans un autre cadre. C'est à la fois soutenu par la société elle-même, qui prend en charge la moitié du coût, et également par « Action Cœur de Ville ». Monsieur Diot, puis Monsieur Barsse. Il y a une application aussi, mais M. Barsse va y revenir.

- M. Barsse – Ce n'est absolument pas un gadget pour les mal-voyants qui traversent.
- Mme Charvy – Il y a d'autres moyens...
- M. Barsse – Les autres moyens, si vous voulez bien me les donner, j'en serais heureux. Mais ceux qui profitent des lunettes spéciales lorsque la personne est en situation de mal-voyance peuvent être libérés et savoir où ils vont. Ce n'est pas un gadget pour ces personnes, et je vous invite à venir essayer ces lunettes spéciales.
- M. le Maire – Monsieur Diot.
- M. Diot – Dans ce cas-là, il faut faire cela dans tous les passages piétons de France et de Navarre. Il va falloir augmenter les budgets des collectivités sérieusement ; ce qui suppose que l'on rompe avec l'austérité budgétaire. C'est amusant, parce que la décision n° 232 est sensiblement similaire, puisque, cette fois-ci, c'est un stationnement connecté et intelligent avenue Pierre Bérégovoy, qui nous coûte au total plus de 65 000 €. Et donc, si effectivement, on y ajoute le coût du passage piéton dynamique, évoqué par Nathalie Charvy, qui nous coûte 77 000 €, on arrive à 140 000 €. Sur le principe, je ne conteste pas ; on peut effectivement faire un certain nombre d'expérimentations, utiles, ou de démonstrations de ce type-là – c'est aussi le rôle d'une collectivité, d'expérimenter, de faire un peu preuve d'innovation, comme vous dites –, mais le surcoût interroge quand même. Ma question est la suivante, et vous y avez répondu à moitié tout à l'heure : quel est le surcoût qui est supporté par la Ville ? Vous dites que l'entreprise Colas, grosso modo, prend la moitié du passage piéton, et qu'« Action Cœur de Ville » participe aussi à ce surcoût. Mais au bout du bout, combien cela coûte-t-il au budget municipal, hors subventions ?
- M. le Maire – Je vais vous répondre. D'abord sur les passages piétons évoqués tout à l'heure, Hervé Barsse a aussi évoqué d'autres fonctionnalités. L'avenue Pierre Bérégovoy va être une zone d'expérimentations. Une telle zone doit faciliter la vie quotidienne. Elle va le faire à terme sans doute sur une piste cyclable, que nous avons prolongée, qui pourrait être solaire. Je ne suis pas sans savoir les difficultés que cela pose sur les routes fréquentées par les voitures et qui sont souvent dégradées. C'est différent. Elle permettra de recharger des bornes qui elles-mêmes rechargeront les vélos. Vous voyez donc que l'on s'oriente vers plus de vélo et vers plus de développement durable autour du vélo, puisque l'énergie qui permettra d'alimenter les vélos à assistance électrique sera produite par le roulement des vélos sur cette piste cyclable. C'est l'objectif. Cela sera mis en place plus tard sur 18 à 24 mois à titre expérimental aussi. Ce que nous allons expérimenter sur cette voie, il est évident que, si cela a un intérêt pour la vie quotidienne de nos concitoyens, on le développera ailleurs, mais il fallait déjà avoir une zone test.

Ensuite, tout ce qui est expérimental a un coût. Plus c'est popularisé, plus c'est utilisé, plus les coûts baissent. Evidemment, il n'y a pas l'idée d'équiper la ville partout à ces coûts-là.

Maintenant, je voudrais rappeler, parce que vous n'étiez peut-être pas là à la pré-inauguration de la première partie de l'avenue Pierre Bérégovoy, qu'au global, l'avenue Bérégovoy va revenir à 20 % pour la collectivité. 80 % sont financées par « Cœur de Ville », les fonds européens, les fonds régionaux. 20 % ! C'est à peu près le coût pour la Ville de Nevers. Donc, c'est un exploit comprenant l'innovation. Je vous rassure donc. Si vous lisez bien la délibération, c'est le coût total ; pas le coût que la Ville va supporter.

Ensuite, sur le stationnement, la détection de stationnement, le stationnement connecté intelligent, nous ne sommes pas les premiers à le faire ; cela se fait déjà dans d'autres endroits. Je considère que c'est un avantage. C'est un avantage de ce déploiement. Tout d'abord guider les usagers est un avantage pour économiser de l'énergie fossile. Je ne sais plus à combien on estime en moyenne le coût de carburant à l'année pour une personne qui cherche un stationnement, c'est un coût important. Et même à Nevers ; à relativiser par rapport à une grande ville.

Ensuite, cela permet d'avoir des données, des statistiques. Vous savez que nous sommes dans un monde de la donnée ; il faut qu'elle soit gérée. Avoir des données de la fréquentation du centre-ville (quand les automobilistes viennent-ils stationner ? Quand repartent-ils ? Combien de personnes viennent stationner sur ce secteur ?) va nous permettre, comme nous sommes territoire *open data*, de partager les données avec les commerçants pour qu'ils réfléchissent par rapport à ces éléments. Aujourd'hui 40 % des achats se font entre 17 et 20 heures, y compris dans nos villes médianes. J'en ai parlé au Président des Vitrines de Nevers. Il y a donc là une vraie réflexion, une vraie transformation. Ce n'est pas nous qui la décidons, ce n'est pas vous, ce sont les consommateurs. Il faut donc s'adapter aussi.

Ensuite, cela va nous aider à contrôler le stationnement en zone bleue. C'est un stationnement intelligent, sans forcément de temps de patrouille ; c'est donc aussi une économie en termes de budget RH par rapport à la police municipale et aux ASVP qui vont pouvoir être affectés à d'autres missions. Il y aura 45 places de stationnement dans l'avenue avec une détection de plots. Ce sont des capteurs qui sont carottés dans la voirie. Et 22 places sur le parking Pierre Bérégovoy, l'ancien cinéma Palace, avec détection par caméra. Il n'y a pas d'exploitation de données là-dessus, mais une vision en temps réel du temps de stationnement. Cela va donc nous permettre de contrôler par ce dispositif les choses.

Nous allons lancer prochainement, parce que cela a été voté par Nevers Agglomération, une application dite citoyenne, qui va s'appeler « Nevers dans ma poche », développée par Orange, qui l'a déjà faite dans d'autres villes, mais qui le fait d'une façon nouvelle et innovante chez nous. Cette application, j'ai souhaité qu'elle soit simple, qu'il n'y ait pas 40 000 entrées, mais que, par une seule entrée, on ait une application gratuite pour ceux qui habitent à Nevers, ceux qui visitent Nevers, afin qu'ils puissent avoir accès aux offres touristiques, aux offres culturelles, aux offres commerciales, à la mobilité, et puis évidemment au stationnement. Avec ce petit appareil qui envahit nos vies, vous pourrez voir, si vous allez sur la rue Bérégovoy, s'il y a des places libres ou pas. S'il n'y en a pas, ce n'est pas la peine d'aller vous y perdre ; vous gagnerez du

temps, de l'argent, vous éviterez d'encombrer une rue que nous avons voulue apaisée et élargie pour plus de fréquentation piétonne et cycles.

Vous le voyez, ce n'est pas simplement un coût et une technologie, c'est toute une réflexion sur la ville de demain, même d'aujourd'hui, que nous devons adapter aux modes de consommation, et la technologie doit nous y aider. Donc, une approche, une meilleure maîtrise de qui nous fréquente, quand on est fréquenté, quand le centre-ville est fréquenté, et puis éviter aux automobilistes d'aller tourner inutilement et consommer de l'essence inutilement, car tout le monde n'est pas équipé de véhicule propre.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Tous les investissements qui permettent d'améliorer le confort de nos concitoyens sont bons à prendre.

Après, j'aimerais savoir à quand une réflexion sur les logements qui ne sont pas forcément les plus confortables, dont certains qui n'ont pas forcément 18° de chauffage. On a eu une alerte au Conseil d'agglomération à ce sujet. On a eu l'avenue de la gare également, où il y a pas mal de situations inconfortables. A quand une réflexion pour améliorer le quotidien aussi de ces Neversois ?

M. le Maire –

L'amélioration de l'avenue du Général de Gaulle est de 2014. Nous l'avons agrémentée. Nous avons fait pousser des arbres dans des bacs, car il n'y avait plus d'arbres, ils avaient tous été rasés auparavant. Nous allons essayer de le faire, mais je pense qu'au terme de ce mandat, vous conviendrez que nous avons quand même fait pas mal de rénovations qui étaient nécessaires. Ce n'est pas rénover pour rénover, mais rénover parce que c'était indispensable tant sur les bâtiments historiques que sur des voiries, des rues. Nous avons piétonnisé la rue du 14 juillet, etc. Paris ne s'est pas fait en un jour, Nevers non plus. Il reste le secteur de l'avenue du Général de Gaulle qu'il faudra améliorer. Nous avons souhaité augmenter la piste cyclable, créer de nouveaux stationnements auxquels il faut s'habituer, ouvrir un nouveau parking sur l'ancien cinéma Mazarin. Comme vous le savez, durant la période des Gilets jaunes, il y a eu des bacs cassés. Il y a même eu une voiture dont le frein à main était desserré et qui est allée s'encaster dans un poteau, et tous les bacs ont été par deux fois détruits, et y compris les végétaux qu'il y avait dedans. Si tout va bien, cela va être remis prochainement. Il est envisagé de refaire plus globalement cette entrée de ville depuis la gare. Ce secteur n'est absolument pas oublié.

Quant aux réunions Logement que nous faisons à l'Agglomération – et je ne suis pas sûr que vous soyez à autant de réunions que je suis –, je vous assure que le logement n'est pas oublié, que les bailleurs ont fait et vont faire des travaux dans les logements sociaux comme jamais. Au global, je rappelle que, sur le quartier du Banlay, on peut considérer que les choses ont commencé avec le pôle multimodal du Banlay, qui est plus qu'un pôle multimodal. 66 M€ investis, y compris avec presque 20 M€ que nous sommes allés chercher de l'Etat, au lieu des 3 M€ initiaux. Plus l'argent des bailleurs, plus la contribution de la Ville, la contribution de l'Agglomération, avec une politique de rénovation des logements, d'isolation des logements tout à fait actée.

Je pense donc qu'il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Il n'est pas évidemment question d'oublier le logement. Cela n'empêche pas de travailler sur la ville qui doit évoluer, et les technologies vont être utiles à nos concitoyens. En tout cas, ce sont eux qui nous le diront.

Monsieur Lagrib, une dernière intervention, puis nous allons ensuite aborder les délibérations.

M. Lagrib –

Oui, une dernière. Vous n'avez pas compris. Je constate les montants élevés pour l'innovation. Comme l'a rappelé Hervé Barsse, cela peut être intéressant. Vous parliez des travaux sur le Banlay, 66 M€, certes, mais vous avez pu entendre diverses interventions d'habitants de ce quartier, qui ont expliqué que, durant tout le long de ces travaux, ils continueront à payer des factures exorbitantes de chauffage, et ils ne seront pas chauffés convenablement. Pendant toutes ces longues années, ils continueront à vivre dans les mêmes conditions. Ce que je pointe donc, c'est qu'il faudrait mettre autant d'énergie et peut-être plus de priorités sur ces sujets-là.

M. le Maire –

Alors, justement, pour faire un jeu de mots, nous mettons beaucoup d'énergie, et je m'inscris en faux face à cette démagogie où l'on dirait que, puisqu'il y a des travaux, il y aurait des personnes qui n'auraient plus de chauffage. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi, pardonnez-moi, mais il est évident que les travaux sont phasés, et qu'ils vont se dérouler, comme tout projet ANRU, tout projet de renouvellement urbain, sur un certain nombre d'années. Il y a donc des décisions qui sont prises par un comité de pilotage dans lequel est associé l'Etat. De plus, l'ANRU est également concernée. C'est donc absolument faux.

Sur le réseau de chaleur, il a pu y avoir parfois des difficultés, mais qui ont été rapidement réglées par le prestataire, qui est la société Dalkia. Depuis, j'ai reçu un certain nombre de courriers à l'Agglomération, de personnes qui se félicitaient de cela, qui avaient même constaté des économies d'énergie au-delà de ce qui leur avait annoncé, mais plus le réseau de chaleur se développe, plus il est performant, et plus il permet des économies d'énergie.

N'allez pas affoler la population par de fausses rumeurs. Nous ne sommes pas là pour cela, mais nous sommes là pour discuter de façon concrète. Si quelqu'un a des difficultés particulières avec un bailleur, nous relayons ces éléments. C'est ce que font régulièrement les adjoints concernés, notamment pour les quartiers, Danielle Franel, Guy Grafeuille, Yannick Chartier et Pierrette Concile, et au niveau du CCAS, Catherine Fleurier.

Je pense que cela n'a rien à voir. Il ne faut pas tout mélanger. Le budget Habitat que nous mettons à l'Agglomération est largement supérieur au budget Innovation, qui est à relativiser, puisque je rappelle que c'est une performance, mais que les Neversois vont payer 20 % de l'avenue Bérégovoy.

Je voudrais que l'on avance sur les délibérations, Monsieur Lagrib. Si c'est sur le sujet de la décision, très bien. Sinon, on passe à autre chose. Allez-y, une dernière fois.

M. Lagrib –

Tout simplement, pour répondre, vous dites tout le temps que je suis dans la démagogie et que mes propos sont faux. Non, ce n'est pas faux. Quand je vous parle d'habitants qui n'ont pas de chauffage, je vous invite à aller aux Courlis ; certaines personnes dans leurs charges ont un chauffage qui va jusqu'à 15° et le reste est à payer de leur poche. Je n'ai jamais dit qu'ils n'avaient pas de chauffage, j'ai dit que les habitants du Banlay – j'étais présent à la réunion, et vous y étiez également –...

M. le Maire –

On est hors sujet, Monsieur Lagrib, pardonnez-moi, mais je vais interrompre...

J'interromps parce que l'on n'a pas commencé le Conseil municipal, et vous parlez du chauffage des Courlis. Or, nous sommes sur l'aménagement de l'avenue Bérégovoy. Je vous dis simplement, Monsieur Lagrib...

M. Lagrib – Mais vous dites que je mens...

M. le Maire – Je mets un terme à la discussion.

M. Lagrib – Vous dites que c'est faux, ce que je dis.

M. le Maire – Les Courlis ne sont pas connectés sur le réseau de chaleur, en tout cas pour l'instant. Cela peut être une perspective. Les bailleurs, notamment Nièvre Habitat, ont fait de gros travaux d'isolation là-bas. Egalement, cela a été le premier quartier fibré de l'agglomération. Ne parlez pas pour tout le monde en généralités. S'il y a des points particuliers, la Ville est là pour relayer. Monsieur Devoise, vous souhaitiez rajouter quelque chose ?

M. Devoise – C'est une petite confusion des genres. Vous parlez de travaux que nous ne ferions pas, mais la Ville de Nevers n'est pas bailleur social ; elle n'a pas la gestion des bâtiments. Par conséquent, ce n'est pas à nous de réaliser les travaux. Nous pouvons être forces de propositions, je suis bien d'accord, mais à un moment donné vous nous parlez des travaux de l'avenue Pierre Bérégovoy et des conditions de chauffage dans les bâtiments des Courlis. A ce jour, la Ville de Nevers ne gère pas les bâtiments qui sont aux Courlis. C'est la seule réponse que je voulais apporter.

M. le Maire – Mais nous faisons le relais quand nous sommes saisis, évidemment. C'est de notre responsabilité.
M. Grafeuille me rappelle que la Ville de Nevers n'est pas dans tous les conseils d'administration des bailleurs sociaux, mais c'est peut-être une gouvernance à revoir.

2019-115 **Démission de Mme Elisabeth Gaillard de son mandat de conseillère municipale - Remplacement par Mme Colette Meunier - Nouvel ordre du tableau - Désignation dans des commissions et organismes**

M. le Maire – Je vous propose d'aborder la délibération n°115.
Par courrier du 30 août 2019, Mme Elisabeth Gaillard, qui était dans la liste majoritaire, nous a informés de sa mutation professionnelle – à Marseille, précisément –.
Suite à discussion, il nous semblait plus logique qu'un élu puisse être présent. Nous considérons que, pour bien connaître et défendre un territoire, il faut être présent. D'un commun accord, Elisabeth Gaillard m'a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale dans la mesure où elle n'aurait plus la disponibilité pour s'y consacrer.
Son siège vacant doit être remplacé, et donc nous accueillons, et je la salue et lui souhaite la bienvenue, Colette Meunier, qui était suivante sur la liste « Nevers à venir », et qui est désignée nouvelle conseillère municipale. Elle remplacera dans un premier temps Elisabeth Gaillard dans ses délégations notamment sur la sûreté et la sécurité civiles, avec Guy Grafeuille, et sur le pôle

de santé, avec Philippe Cordier, et elle sera peut-être aussi amenée à prendre d'autres fonctions. Elle siègera également au Conseil d'administration du lycée Raoul Follereau, tandis que Fabienne Dessartine remplacerait Elisabeth Gaillard au conseil d'administration de l'école privée Sainte Bernadette, et Anne Wozniak à celui de l'école privée Sainte Julitte.

Voilà pour les principales modifications.

Colette Meunier participera aussi aux visites concernant les établissements recevant du public.

Je lui cède la parole si elle souhaite dire quelques mots pour son installation.

Mme Meunier –

Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je me présente. Colette Meunier, Neversoise depuis 1971. Je suis domiciliée dans le quartier Colbert. Je suis retraitée de la Ville de Nevers, où j'ai exercé durant 41 ans au sein du service Population, et plus particulièrement dans le domaine des affaires générales et des élections.

Je ne pensais pas être appelée à rejoindre l'assemblée à moins de 6 mois des échéances municipales. Je m'efforcerai de remplir au mieux, et avec plaisir, les délégations que vous m'avez confiées, Monsieur le Maire.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire –

Merci, et le Conseil vous accueille avec plaisir, dans la mesure où il envisage de travailler jusqu'au bout du mandat. En six mois, on peut encore faire des choses, évidemment.

Colette Meunier sera également membre de la commission n°2 et de la commission n°3.

Sur cette installation, il n'y a pas d'observations ni de questions ?

Nous votons sur ce point et sur les nouvelles désignations.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-116

Indemnités de fonction des élus - Actualisation du tableau récapitulatif

Adopté à l'unanimité.

2019-117

Campagne électorale et égalité de traitement entre les candidats. Mise à disposition de salles de réunion aux listes de candidat(e)s

M. le Maire –

Nous avons ensuite la délibération n°117, qui concerne la campagne électorale et l'égalité de traitement entre les candidats et la mise à disposition de salles de réunion aux listes de candidat(e)s. Nous souhaitons effectivement proposer cette délibération. Vous savez que nous sommes entrés en période pré-électorale depuis le 1^{er} septembre, en vue des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

La jurisprudence assimile le prêt gratuit d'une salle municipale à un don en nature, sauf si tous les candidats peuvent bénéficier de la même disposition.

Pour respecter les exigences découlant de la jurisprudence du Conseil d'Etat en matière d'information et d'accessibilité de l'information, nous devons prendre une décision municipale fixant les conditions d'accès et d'octroi des salles publiques municipales.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, d'ailleurs en continuité de ce qui s'était pour la précédente élection, d'autoriser le prêt gratuit de toutes les salles municipales de réunion jusqu'au 2^{ème} tour des élections municipales de 2020, à savoir :

- Salles du centre des expositions
- Salle de la Maison des Eduens
- Salle des Bords de Loire – à laquelle il nous faudra trouver un nom, parce qu'elle est souvent peu identifiée par nos concitoyens –
- Salle de la Maison des Syndicats, Bourse du travail, 7^{ème} étage, tant qu'elle est libre,
- Salle de l'Oasis
- Salle Patrick Birocheau.

Il est proposé aussi de fixer le nombre maximal de réunions accordé à 2 par mois, par salle et par liste de candidat(e)s, sous réserve d'en adresser la demande 15 jours avant la date de la réunion auprès du maire, en s'assurant de la disponibilité des salles.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée par le service gestionnaire habituel des salles. Les utilisateurs devront bien sûr respecter le règlement intérieur en vigueur.

Nous envisageons aussi, même si ce sont des salles municipales, qui sont gérées par les Centres sociaux, d'ajouter, comme cela avait été le cas d'ailleurs en 2013, les salles des Centres sociaux, notamment au niveau du Banlay et des Courlis, la Baratte, et la Grande Pâturage, avec la salle Stéphane Hessel.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Donc gratuité. On maintient les salles, et même dispositif qu'avant.

M. Diot – Je n'avais pas vu qu'il était fixé le nombre de réunions maximales accordées à deux par mois et par liste. C'est par salle ? Ou bien deux en tout ? Parce qu'il y aura évidemment, j'imagine, plus de deux réunions pour chacune des listes, la vôtre en premier, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Oui, c'est une bonne question ; je me la posais aussi.
Je pense qu'il y a une période où ce n'est pas très gênant, et une période où cela peut l'être davantage.
C'était ce qui était appliqué auparavant.
C'est deux par salle ?
Nous allons préciser le point, pour éviter toute ambiguïté. Deux par mois par salle, cela me semble logique, pour éviter aussi que peut-être certains ne se l'accaparent.
On rajoute donc deux par mois et par salle et par liste.
Cela vous convient-il ?
Oui, Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Une question. Lorsqu'il y aura une demande pour une salle à un moment donné, mais qu'elle ne sera pas disponible, y aura-t-il une réorientation vers d'autres salles ?

M. le Maire – C'est vous qui en choisissez une autre, qui soit disponible. Les demandes sont traitées dans leur ordre d'arrivée. La règle est de s'inquiéter de la disponibilité de la salle en la réservant dans le délai requis. Si la salle n'est pas disponible, il vous appartient d'en choisir une autre, si tant est qu'elle soit disponible, ou de

prendre cette salle en décalant la date. Enfin, il n'y a rien de nouveau par rapport au passé.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci également pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-118

Campagne électorale - Egalité de traitement des candidats - Vente de clichés photographiques aux candidat(e)s

M. le Maire –

La délibération n° 118 concerne la vente de clichés et une égalité de traitement des candidats.

Je rappelle que l'article 52-8 du Code électoral interdit à toute personne morale de droit public ou de droit privé d'apporter son concours à la campagne électorale d'un candidat, à partir du 1^{er} septembre 2019, en l'occurrence, pour les élections que j'ai rappelées il y a un instant.

La photothèque municipale dispose de photos, qui ont toutes une valeur marchande et qui peuvent être utilisées par les candidat(e)s à leur demande.

Dans le cadre des grands principes à respecter dans les périodes électorales figure l'égalité de traitement entre chaque candidat(e). Il est donc nécessaire de fixer un prix unitaire applicable à chaque candidat(e), tête de liste, qui souhaiterait acquérir un ou plusieurs clichés photographiques à la photothèque municipale.

Une jurisprudence du Conseil d'Etat du 11 juin 2009, N°321573, a considéré que le prix de 1 € par cliché était assimilable à un don en nature puisque ne correspondant pas au prix du marché. Dans le même temps, le Conseil d'Etat a considéré que le prix de 30 € par photographie était excessif. (C.E., 31 juillet 2009, Election municipale de Bernay.N°321836).

Nous vous proposons de trouver un prix qui soit raisonnable, tout en n'étant pas considéré, dans l'intérêt du candidat, comme un don déguisé, et donc nous proposons un prix de 10 € par cliché photographique papier ou numérique.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

François Diot.

M. Diot –

Par contre, cela semble nouveau. Je n'ai pas le souvenir que l'on passait une délibération de ce type-là.

M. le Maire –

Je confirme que c'était le cas.

M. Diot –

En tout cas, c'est une délibération qui permettra à chaque candidat-e aux Municipales d'avoir accès à l'ensemble des photos de la photothèque municipale, et de les utiliser pour la somme très modique, quand même, de 10 €.

Je dis « très modique » parce que chacun sait ce que coûte, dans une campagne électorale, une photo prise par un photographe professionnel à usage électoral.

Au global, je pense qu'il faut que chacune et chacun comprenne que cette délibération est avant tout proposée pour vous permettre, à vous et à votre future liste, d'utiliser l'ensemble des photos prises ces derniers mois et ces

dernières années (et l'on sait qu'elles sont très nombreuses, très jolies, et il y en a partout, et d'ailleurs il faut féliciter les photographes de la Mairie). Il n'est pas interdit de se demander si toutes ces photos-là n'ont pas été prises uniquement dans ce but : celui d'une campagne électorale à venir.
Je dis cela sans aucune provocation, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Je me posais exactement la même question en 2013, Monsieur Diot, c'est amusant.

M. Diot – Ah bon ? Je ne sais pas. Mais je dis cela sans provocation, mais simplement pour vous signifier que nous ne sommes pas tout à fait dupes, et que je me rappelle effectivement des diaporamas formidables de l'inauguration de la Porte de Paris, du petit théâtre, etc. Vous aurez en tout cas de belles plaquettes de campagne, pour un prix pas cher.

M. le Maire – Nous aurons ! Principe d'équité, Monsieur Diot. Si je paie 10 €...

M. Diot – C'est sûr qu'on utilisera les mêmes photos !

M. le Maire – ... les autres listes paieront 10 €.

M. Diot – Il faudrait déjà que l'on trouve une photo où vous ne figurez pas, Monsieur le Maire ! Cela ne va pas être simple !

M. le Maire – Je sais être discret parfois. Mais peut-être que si nous mutualisons l'achat, nous pourrions négocier un prix !
Xavier Morel.

M. Morel – Monsieur Diot, si les photos sont belles, c'est parce que les réalisations que nous avons faites sont belles !

M. le Maire – J'ai dit que nous n'avions plus de photographe depuis très longtemps, à la Ville et à l'Agglomération. Nous avons fait, comme on dit, comme on a pu. Mais tant mieux si même ces photos amateurs ont convenu. Moi qui suis issu d'une famille de photographes, je suis très attaché à la qualité de la photo.
Plus sérieusement, vous n'allez pas nous reprocher de faire une campagne à l'envers ? Tout maire et équipe municipale qui mène un projet le valorise au long de son mandat. Donc vous n'allez pas nous reprocher cela ? Cela a été fait avant, et j'aurais mauvaise grâce à le reprocher aussi. D'ailleurs, je crois, de mémoire, que nous n'avons pas utilisé de photos, car nous ne les trouvions pas à notre goût. Je ne me prononce pas dessus. Mais, plus sérieusement, l'essentiel, c'est de permettre un prix accessible. Nous disposons tous des mêmes plafonds de budgets de campagne, pour ceux qui se présenteront. A chacun de gérer son budget de campagne. Et dans le cadre du budget de campagne, il y a possibilité, ou pas, d'acquérir des photos à la photothèque. C'est une faculté. Il n'y a pas de privilège d'une liste par rapport à une autre. C'est pour éviter tout cela, au contraire. Maintenant, encore une fois, par rapport à des photographies qui ont été prises dans le cadre de l'action municipale, il était tout à fait logique qu'il en soit ainsi, et cela ne me semble relever d'aucune originalité, dans la mesure où tout maire en France et en

Navarre procède de la même façon depuis la Révolution française, ou, en tout cas, depuis l'existence de la photographie.

Mais je vous rassure, Monsieur Diot, il y a plus de photos sans moi qu'avec moi ; donc, vous allez pouvoir faire votre choix.

Nous votons sur cette délibération.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Nous votons donc le prix de 10 € par photo papier ou numérique.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-119 Modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert pour la restauration collective

Adopté à l'unanimité.

2019-120 Décision modificative n°3

Adopté à l'unanimité.

2019-121 Délégations de service public - Rapports annuels d'activités 2018

M. le Maire –

Ensuite, nous avons à examiner la délibération n° 121 qui concerne les délégations de service public et les rapports annuels d'activités 2018.

C'est M. l'Adjoint aux Finances qui va évoquer cela en synthèse, et nous pourrions aborder, s'il y a des questions, les réponses.

M. Suet –

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 9 septembre, et elle a émis un avis favorable. Aujourd'hui il vous est proposé de prendre acte des informations qui sont contenues dans chacun des rapports d'activités qui vous ont été envoyés dans leur intégralité.

Nous vous proposons une synthèse très brève de chaque délégation.

(Présentation d'un document Powerpoint)

Nous avons 5 contrats de délégation de service public :

Le camping municipal,
Le réseau de chaleur urbain,
Le parking Saint-Pierre,
Le parking Saint-Aricle,
Le crématorium.

- L'exploitation du camping municipal

Il s'agit d'un contrat du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} novembre 2020, suite à une prorogation d'une année, puisque la délégation doit être renouvelée impérativement l'année prochaine. Le délégataire est Aquadis Loisirs.

. Les indicateurs d'activités

On constate 244 nuits, pour 74 emplacements et 8 mobil-homes.

La fréquentation a connu une légère baisse, de 7,08 %.

Pour la seconde année consécutive, la clientèle française est majoritaire (51,9 % en 2017 et 54,3 % en 2018).

La durée moyenne des séjours est toujours aussi courte, malheureusement, puisqu'elle est de 1,58 nuit.

Le graphique à côté présente le nombre de nuitées depuis 2014.

. Les indicateurs financiers

Le chiffre d'affaires : on note entre 2017 et 2018 une légère baisse. Je pondère cependant, puisque l'activité réelle était supérieure au prévisionnel, ce qui est plutôt positif.

En matière de tarification, il est donné quelques exemples. Notamment un emplacement avec électricité est de 21,50 € la nuit. La location d'un mobil-home de 4/6 personnes en été pour une semaine est de 519 €.

L'exploitation est bénéficiaire, avec un résultat net de 43 792 €, soit 17,88 % du chiffre d'affaires, ce qui est très bien.

La Ville a perçu une redevance de 13 701 €.

- Le réseau de chaleur urbain

Le délégataire est ENEA. Le contrat est de juillet 2013 à décembre 2033. C'est un contrat d'une durée longue, mais il ne pouvait pas en être autrement, puisque je rappelle que les investissements étaient de 26,5 M€ sur la totalité.

. Les indicateurs d'activité – Le réseau

L'antenne Cobalt a été réalisée en 2018, et alimente notamment la piscine communautaire et le quartier Cobalt.

2,656 kms d'extension ont été réalisés en 2018 pour atteindre un total de 30,358 kms.

Le réseau couvre 6 700 équivalents logements.

Le réseau est composé de 134 postes de livraison.

. Les indicateurs d'activité – Les puissances souscrites

Le graphique à droite présente l'objectif, et on voit qu'aujourd'hui cet objectif en kW est dépassé.

Vous aviez posé une question, Monsieur Diot, lors de la commission n°1, par rapport au niveau de réalisation qui était inférieur au prévisionnel, de 10,4 %. Vous nous aviez demandé pourquoi ; c'est lié à un décalage relatif à des signatures sur les nouveaux contrats. Quand on regarde la fin du 1^{er} semestre 2019, ils sont tout à fait conformes aux prévisions, puisqu'il y avait un objectif de 42 111 kW, et il a été réalisé 42 094 kW. C'est totalement dans les prévisions. C'était donc un décalage de contrat.

. Les indicateurs d'activité – Le bouquet énergétique

Le graphique présente la répartition des énergies consommées en 2018.

On note que la valorisation des déchets représente une part de 52,1 % des énergies consommées.

Le gaz représente 16,4 %, la cogénération 12,7 %, et le bois 18,9 %.

Les raccordements de l'unité d'incinération des ordures ménagères fin 2014 et de la centrale biomasse en fin d'année 2015 ont permis de réduire la part gaz de manière significative (16,4 % en 2018), de supprimer totalement le fioul, et de fonctionner avec plus de 70 % d'énergies renouvelables.

La composition de l'approvisionnement est de 70 % de ressources forestières et de 30 % en bois de récupération (l'approvisionnement doit être dans un rayon inférieur à 100 kms).

. Les indicateurs d'activité – L'impact écologique

Le graphique présente l'évolution des quantités de CO₂ rejeté.

La construction de la centrale biomasse en 2015 a fortement contribué à améliorer le ratio de la quantité de CO₂ rejeté, qui reste inférieur à 1,100 Kg/kWh depuis 2015.

La chaufferie centrale biomasse mise en service fin 2015 utilise 8 500 tonnes de biomasse par an et permet d'éviter l'émission de 17 000 tonnes de CO₂ par an. Il faut signaler que sur 500 réseaux de chaleur en France, 50 réseaux ont obtenu le label Amorce, dont Nevers. Ce label récompense les réseaux vertueux.

. Les indicateurs d'activités – Le coût de la chaleur

Le graphique présente le tarif moyen de la chaleur. Vous en voyez l'évolution entre 2014-2015 et 2018-2019, où l'on note une baisse de 2,80 € par MWh. Par contre, entre 2017-2018 et 2018-2019, il y a une hausse de 9,47 %, mais, quand on constate l'évolution depuis le début, elle est plutôt baissière.

Cette augmentation conjoncturelle s'explique notamment par l'augmentation du prix du gaz.

. Les indicateurs financiers

Le résultat net tend vers l'équilibre. Il est de - 30 200 €.

Le chiffre d'affaires est de 4 405 209 € en 2018, en forte progression par rapport à 2017 de 45,67 %.

Le délégataire a versé à la Ville de Nevers une redevance de 145 494,97 €.

Comme vous avez pu le voir dans les documents, le résultat net est certes négatif, mais avec des frais de siège de 285 000 €.

- L'exploitation du parking Saint-Pierre

C'est un contrat qui porte sur la période du 31 janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le délégataire est EFFIA Stationnement.

Ce contrat avait été établi sur une période courte, car il y a le projet de réunir les deux parkings, et il donc a été fait en sorte que les deux délégations arrivent à terme en même temps.

. Les indicateurs d'activités – Les tickets horaires

Les tarifs ont été revus à la baisse d'environ 0,10 € par rapport au contrat QPark précédent.

Le nombre de tickets horaires est de 32 835. Il est très légèrement inférieur aux prévisions (33 217 tickets) pour cette première année de contrat : soit une non-atteinte de - 1,15 %.

Les ratios :

. 89,96 tickets par jour (91 prévus)

. 0,23 ticket/place/jour (0,66 € TTC/place/jour)

. Ticket moyen de 2,84 € qui équivaut à 1 h 50 min de stationnement en moyenne.

Le graphique de droite présente l'évolution de nombre de tickets par jour sur 2017 et 2018.

. Les indicateurs d'activité – Les abonnements

Les tarifs ont été revus à la baisse par rapport au contrat QPark : - 10 € pour l'abonnement 7 jours (de 55 € à 45 € par mois)

Nombre moyen d'abonnements (257,5) légèrement supérieur aux prévisions (257)

55,6 % des abonnements sont des abonnements 7 jours 24/24 h à 45 € / mois

52,1 % du chiffre d'affaires réalisé par les abonnements (47,9 % par les tickets horaires).

Le graphique de droite présente le nombre moyen d'abonnés sur 2017 et 2018.

. Les indicateurs financiers

Le chiffre d'affaires est de 162 258 € en 2018 (soit - 3,58 % par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel).

Les charges d'exploitation s'élèvent pour 2018 à 271 028 €. Elles sont supérieures aux prévisions de + 47,6 % (183 570 € prévus) en raison de la phase de démarrage de l'exploitation. Il y a eu en plus des investissements qui n'étaient pas prévus, et le licenciement d'une personne.

La Ville de Nevers a perçu un total de redevances de 14 000 €.

- Exploitation du parking Saint-Aricle

La délégation va arriver à échéance au 31 décembre 2020.

Le délégataire est INDIGO.

. Les indicateurs d'activité

Les tarifs de 2018 étaient identiques à ceux de l'année précédente.

Le nombre de tickets horaires était de 22 158 en 2018 (25 912 tickets en 2017): soit -14,49 %.

Les ratios :

- ✓ 72,41 tickets par jour (sur 306 jours)
- ✓ 0,44 ticket/place/jour (1,07€ TTC/place/jour)
- ✓ Ticket moyen de 2,42 €, qui équivaut à 1 h 31 min de stationnement en moyenne.

Le graphique présente l'évolution du nombre de tickets horaires de 2006 à 2018.

. Les indicateurs d'activité – Les abonnements

Pas d'évolution des tarifs entre 2017 et 2018 :

. Abonnement annuel 24h/24 à 551 €

. Abonnement mensuel 24h/24 à 55 €.

Un nombre moyen d'abonnements (136,9) en très légère baisse (- 0,06 %)

56,30 % du chiffre d'affaires réalisé par les abonnements (42,85 % par les tickets horaires et 0,85 % activités annexes)

. Les indicateurs financiers

Un chiffre d'affaires de 118 851 € en baisse de 3,62 % par rapport à 2017.

138 924 € de charges d'exploitation et 33 832 € d'autres charges.

Un chiffre d'affaires de 118 851 €, en baisse de 3,62 % par rapport à 2017.

138 924 € de charges d'exploitation, et 33 832 € d'autres charges.

Un résultat net négatif : - 53 905 € en 2018.

Vous nous aviez posé la question en commission n°1 de savoir pourquoi le déficit de 2015 était si important. Il était dû à des charges de copropriété

importantes suite à des travaux. Pour 2014, il y a eu une reprise de provision pour clients douteux.

- Le crématorium

Contrat du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2036, avec comme délégataire OGF. C'est une délégation longue, mais il y a un investissement à hauteur de 2,02 M€. Il faut donc un certain nombre d'années pour amortir.

Mise aux normes au regard de l'arrêté du 28/01/2010 (hauteur de cheminée et rejets) achevée en février 2018, conformément aux obligations.

Le four est totalement terminé.

Mise en œuvre d'une seconde ligne de crémation, avec l'installation d'un second four à une date ultérieure (en fonction de l'évolution de l'activité).

Autres travaux réalisés en 2018 : Salle de cérémonie, accueil, extérieurs...

L'organisation a permis d'assurer les crémations durant les travaux, sans interruption de service et dans le respect des familles.

. Les indicateurs d'activité

943 crémations en 2018

-77 par rapport à 2017 (- 0,08 %)

-75 par rapport au prévisionnel (-0,07 %).

Le diagramme montre les prévisions, en vert, et les réalisations, en bleu, sur les années 2013 à 2018.

Le diagramme à droite fait apparaître la provenance des défunts. On voit que Nevers représente 17,2 % du total, que l'agglomération de Nevers sans Nevers représente 45,3 %, et 4,81 % pour le reste de la Nièvre.

. Les indicateurs financiers

Les recettes 2018 sont inférieures aux prévisions 526 590 € au lieu de 561 232 € (- 6,17 %).

Résultat net de + 115 546 €.

Les frais de direction étaient de 41 600 €.

La Ville de Nevers a perçu 107 358 € de redevance en 2018.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?
Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Très rapidement, Monsieur Suet, quelques remarques et questions au fil de l'eau.

Pour ce qui concerne le réseau de chaleur urbain, on passe d'un déficit de 70 000 € à 30 000 €, on l'a bien noté. Il a été montré qu'il devait être raccordé d'autres sites non prévus. Il serait bien que vous nous disiez lesquels.

Pour ce qui concerne le parking Saint-Pierre, on peut se féliciter d'une légère hausse du nombre d'abonnements, bien que le chiffre d'affaires soit en baisse.

En revanche, pour le parking Saint-Aricle, on a constaté une baisse de la fréquentation de 16 %, qu'INDIGO explique en partie par le stationnement sur voirie en zone bleue, avec des recettes totales en recul de 6 % par rapport à 2017.

Alors même qu'EFFIA verse 14 000 € à la Ville, rien, évidemment, de la part d'INDIGO, que l'on ajoute au manque à gagner lié au stationnement gratuit.

Et puis aussi un autre signal peu favorable, avec une fréquentation en baisse de 7 % pour le camping municipal.

Je dirais donc qu'à part le réseau de chaleur urbain, les signaux envoyés sont un peu négatifs.

Ma dernière question est plus générale : qu'envisagez-vous pour pallier ces manques à gagner ?

M. Suet –

Par rapport à la baisse de fréquentation, je vais vous répondre. Là-dessus, d'ailleurs, les deux parkings n'ont pas la même analyse. Ils nous l'ont bien dit le jour de la commission. EFFIA ne parle pas du tout de zone bleue ; seulement Saint-Aricle évoque cette zone bleue. Où est la vérité là-dedans ? Je n'ai pas la réponse. Personne n'a la réponse d'ailleurs. C'est difficile à expliquer.

Ceci dit, le parking Saint-Aricle a toujours été un petit parking qui n'a jamais eu de rentabilité ; il a toujours été déficitaire depuis 2014. Je n'ai pas d'autre réponse à vous apporter. Je vous le dis, l'analyse est différente selon les deux délégataires.

Concernant les autres sites à raccorder pour le réseau de chaleur, je ne les ai pas de mémoire. Je vais rechercher.

M. le Maire –

De mémoire, sur les éléments à raccorder, il y avait le lycée de la communication, des bâtiments relevant de l'hôpital. La maison d'arrêt a été faite. Il y a une réflexion qui a été soumise aux élus communautaires pour voir si ce réseau de chaleur appellerait des compétences Agglomération, puisqu'il déborde déjà de la ville de Nevers.

François Diot.

M. Diot –

Cette question n'a pas été posée aux élus communautaires.

M. le Maire –

Dans le cadre du Bureau.

M. Diot –

Au Bureau. Donc au maire ! Puisqu'effectivement, j'en ai entendu parler.

M. le Maire –

Elle a été présentée en Bureau, pour voir s'il y avait un intérêt à travailler à voir les conséquences que cela aurait, et avec la Ville de Nevers aussi, et ensuite le choix se fera selon le processus habituel, évidemment. Mais c'est une hypothèse, ce n'est pas une décision.

M. Diot –

A mon tour, quelques remarques. Elles concernent le stationnement souterrain essentiellement, et puis le crématorium.

On a quand même baissé les tarifs, en 2018, sur le parking Saint-Pierre, et on les a maintenus sur le parking Saint-Aricle. Mais, malgré cette baisse globale de tarifs, on observe une baisse de la fréquentation pour chacun des deux parkings, tant en termes de tickets horaires que de nombre d'abonnés, ou de chiffres d'affaires.

Je ne suis pas spécialiste de la question, mais que s'est-il passé le 1^{er} janvier 2018 ? On a mis en place le stationnement gratuit pendant deux heures sur voirie, en surface. Je pense qu'il ne faut pas être grand clerc pour y voir une conséquence de votre décision d'arrêter le stationnement payant en surface et de le remplacer par une zone bleue. C'est normal ; si c'est gratuit deux heures en surface, on ne pas aller payer deux heures dans un stationnement souterrain. En tout cas, cette baisse de fréquentation des parkings souterrains est concomitante avec votre réforme du stationnement de surface. Et c'est écrit noir sur blanc dans le rapport du Parking Saint-Aricle : « Ces 16 % de baisse de

la fréquentation des clients horaires sont dus en grande partie au passage du stationnement sur voirie en zone bleue » (page 10 du rapport d'INDIGO).

On aurait donc plus de voitures en surface, et moins de voitures en souterrain. Vous en conviendrez, cela ne va pas dans le bon sens. On préférerait avoir l'inverse : plus de voitures en souterrain et moins en surface pour une ville plus durable, plus agréable, plus vivable, etc. C'est une nouvelle conséquence négative de votre politique de stationnement que nous n'avions pas forcément, ni vous ni nous d'ailleurs, appréhendée au départ. On n'avait pas pensé que cela pourrait aussi se traduire par cela. Eh bien, cela se traduit aussi par cela.

Par ailleurs, nous avons confirmation, dans le rapport d'EFFIA, le nouveau délégataire du parking Saint-Pierre, du licenciement du responsable du site, M. Lelarge. C'est en contradiction avec les assurances que vous nous aviez données sur le fait que la fin du contrat avec Q-Park ne se traduirait pas par des licenciements. Vous nous l'aviez assuré. C'est ce que vous nous aviez dit lors d'un Conseil il y a deux ans. Vous nous aviez rassurés sur la reprise de l'ensemble du personnel, en indiquant qu'ils repasseraient par du personnel municipal...

M. Suet –

(Hors micro).

M. Diot –

Si, si. Les comptes rendus sont formels, Monsieur Suet. Voilà. Mais on peut se tromper !

Ce dont nous étions fondés à douter, quand on voyait que le nouveau délégataire provisionnait déjà 38 000 € pour des licenciements. Nous n'y avons donc pas cru. On a ici l'épilogue : cela s'est bel et bien fini par un licenciement, contrairement à ce qui nous avait été annoncé.

Un mot sur le crématorium.

Nous avons enfin un crématorium adapté aux besoins, c'est bien ; et permettant d'accueillir avec dignité les défunts, leurs familles, et les proches qui peuvent désormais assister aux cérémonies dans une salle suffisamment grande pour accueillir tout le monde. On ne se retrouve plus sur le parking de l'Aiguillon, et donc c'est une bonne chose.

Un point quand même : nous appelons à la vigilance sur les tarifs pratiqués. Ils ont augmenté de 4 à 5 % en 2019. C'est ce que nous avons voté, dans les tarifs municipaux il y a quelques mois. Une augmentation de tarifs peut effectivement se justifier par un niveau de « service » largement amélioré, mais pour les familles les plus modestes, le coût des obsèques et de la crémation est un coût de plus en plus difficile à supporter (pas loin de 800 € pour une cérémonie et une crémation « classique »). Nous appelons donc à tout faire pour que l'accès à ce nouvel outil soit bel et bien accessible au plus grand nombre, ce qui suppose une modération dans les tarifs.

M. Suet –

Je vais revenir sur les deux parkings.

Pour Saint-Pierre, oui, effectivement, il y a eu une baisse de tarifs, mais c'est nous qui l'avons imposée dans notre appel à postulants.

Pour Saint-Aricle, ils sont restés ce qu'ils sont, puisque c'était une délégation qui continuait, et donc le délégataire a appliqué ses propres tarifs.

Je voudrais revenir quand même sur le licenciement. Au départ, il n'y a eu aucun licenciement.

M. Diot –

Et à la fin, il y en a un !

- M. Suet – Je vais vous expliquer pourquoi. Un agent a été repris par la Ville ; il est dans les effectifs de la Ville. Je vous en dirai un mot tout à l'heure. Et le deuxième, effectivement, est resté chez EFFIA. On lui a proposé plusieurs postes, il a refusé. Dans le privé, cela ne pardonne pas : à partir du moment où vous refusez plusieurs mobilités, à un moment donné vous êtes licencié. C'est ce qui lui est arrivé.
- M. Diot – *(hors micro)*
- M. Suet – Je ne sais pas trop. Là-dessus, je n'ai pas eu le suivi. Néanmoins, c'est certain. Je reconnais qu'ils ont été patients, car cela a duré plusieurs mois. Chez certaines entreprises, cela dure moins longtemps que cela. Par rapport au crématorium, c'est vrai que les tarifs ont augmenté un peu, mais ils ont augmenté à partir du moment où le crématorium était fini et que tous les services ont été rendus. Avant, les tarifs étaient à peu près stables. Maintenant, il faut espérer qu'ils soient stables pour l'avenir. Pour la personne qui a été reprise par la Ville, Monsieur Diot, c'est quelqu'un que l'on a vu deux jours. Ce n'est pas très glorieux, puisqu'il dépend d'un syndicat qui est proche de vous, entre nous soit dit. Bref. C'est pourtant comme cela ; on ne l'a jamais vu. Il est payé... Il est venu deux jours, et on ne l'a jamais revu.
- M. Diot – Dire les choses ainsi en faisant référence à un syndicat n'est pas admissible.
- M. Suet – Eh bien, pourtant ! Vous ne connaissez pas tout le monde, Monsieur Diot.
- M. le Maire – On va essayer de revenir sur la situation individuelle.
Vous aviez fini, Monsieur Suet ?
Juste quelques compléments, puis nous allons essayer de continuer dans l'ordre du jour.
Je voulais revenir sur les parkings. C'est une de vos analyses. Peut-être que la mise en gratuité du stationnement peut avoir contribué à la baisse du stationnement payant. En moyenne, quelqu'un qui va régulièrement, au quotidien, en ville avec du stationnement payant dépense à peu près 50 € par semaine. Je vous laisse calculer, même si c'est un peu moins peut-être à Nevers, le pouvoir d'achat que l'on a rendu aux Neversois de cette façon-là. C'est une réalité. Peu de villes de notre taille ont du stationnement intégral gratuit de surface. C'était plutôt une situation inverse auparavant : le parc gratuit devenu payant. Tous les Neversois s'en rappellent. Les nouveaux parkings, Pierre Bérégovoy bientôt, Mazarin également, gratuits, avec des durées variables, et on essaie d'équilibrer entre les résidents, avec du parking blanc, mais on ne peut pas faire de parking résidents sur du stationnement gratuit ; on n'a pas le droit, contrairement aux abonnements payants, je le redis, pour les résidents. Ce n'est pas que l'on ne veut pas, mais on n'a pas le droit. Ensuite, il y a peut-être autre chose que vous ne positivez pas. Nous avons une augmentation régulière de la fréquentation de notre transport en commun, et peut-être qu'il y a des personnes qui se mettent au bus plutôt que de venir en voiture. Cela peut expliquer aussi, je ne dis pas tout, mais peut-être une partie de la baisse de fréquentation du parking souterrain. On le verra samedi prochain, pour les élus communautaires, puisque nous allons examiner la future

délégation de service public Transports, mais c'est une piste que vous n'avez pas évoquée. Je le regrette, parce que moi je pense qu'elle peut contribuer peut-être à cette baisse.

Ensuite, je ne sais plus si vous avez donnée, Monsieur Suet, les chiffres des abonnements pour le parking. Le tarif a été baissé aussi. Les commerçants, notamment des Vitrites, nous les avons aidés à négocier un tarif pour cinq jours. Vous avez pas mal de commerçants qui n'habitent pas Nevers, et qui nous disaient que c'était un peu injuste de payer un abonnement de huit jours. Le fait de passer à cinq jours a aussi baissé le coût, puisqu'ils ne paient que pendant leur présence durant les jours travaillés.

C'est complexe, et je pense que personne ici ne peut se prévaloir d'avoir une analyse absolue de la situation, mais je pense qu'il y a peut-être aussi davantage de vélos et l'utilisation d'autres modes de mobilité petit à petit qui arrivent. Cela peut en partie, le tout cumulé, contribuer peut-être à la moindre fréquentation des parkings souterrains, qui ont d'autres vertus : abriter sa voiture dans un lieu surveillé, protégé, même si cela n'empêche pas tout, comme on l'a parfois vu. Je voulais juste ajouter cela à votre réflexion.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Sur les réflexions, on peut en avoir plusieurs. A partir du moment où l'on se base sur des chiffres, on peut évoquer plusieurs situations, mais on peut avoir des résultats concrets et puis avoir aussi le ressenti des habitants suite à cette politique de stationnement. Je vais prendre le dernier exemple en date : l'avenue de la gare. On a vu l'impact directement. Il y a eu une piste cyclable qui a été faite pour que cette avenue soit utilisée plus par les cyclistes, et on a vu l'impact immédiat sur les commerces à proximité, et je pense que vous avez eu une réunion qui doit pouvoir entendre ces commerces. Mais ce qui aurait été préférable, c'est de pouvoir aller les voir en amont. Quand on dit qu'il n'y a pas d'impact sur la politique de stationnement sur le commerce ou sur les stationnements, je pense qu'il y a quand même des impacts. Je pense qu'il faut avoir une réflexion globale sur l'ensemble du territoire, et avoir une réflexion bien en amont.

M. le Maire –

Je n'ai pas bien compris, mais, bon.

Anne Wozniak voudrait dire quelque chose, peut-être ?

Mme Wozniak –

Bonsoir à tous. Les vacances, cela permet d'inviter des amis et de voir des gens qui viennent d'autres villes à l'extérieur en France, ou d'ailleurs, et j'ai eu des retours de gens absolument ravis et épatés du fait que justement on pouvait accéder au centre-ville, se garer deux heures gratuitement, consommer et profiter des commerces du centre-ville. Je vous fais part de ce retour.

M. le Maire –

Globalement, même s'il faut rester prudent et humble dans ce domaine, les commerçants ont tendance à nous remonter qu'ils constatent un peu plus de fréquentation dans leurs magasins, si ce n'est évidemment des épisodes du samedi qui ont fortement dissuadé la fréquentation, mais, autrement, ils voient des jeunes, qu'ils ne voyaient pas forcément parce que ceux-ci ne voulaient pas payer le parking, ou une autre population qu'ils n'avaient pas comme client. Je vous laisse le soin d'évoquer avec eux la situation, et je ne suis pas sûr qu'ils accepteraient un retour en arrière.

J'avais toujours dit que c'était une perte de recettes pour la Ville, mais que c'était aussi un investissement, si cela permettait de consolider les commerces ou d'en inciter à la création de nouveaux. Je vois qu'il y en a un nouveau qui arrive rue Mitterrand, et plusieurs ouvertures de commerces. Je ne dis pas que c'est le seul levier, mais c'est un levier en tout cas intéressant, que nous allons continuer d'expérimenter pour continuer d'augmenter la fréquentation et l'installation de nouveaux commerces en ville, pour réduire le taux de vacance.
Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin –

Bonsoir à tous. La difficulté, en ayant mis le stationnement gratuit en surface, aurait pu être que les personnes se détournent des bus. Or, comme l'a dit Monsieur le Maire, au contraire, nous avons eu une augmentation de la fréquentation. C'est le rapport KEOLIS, annuel, qui l'a montré.

Je dirais que nous avons plutôt réussi l'exercice : non seulement on peut venir en voiture en ville et se garer gratuitement pendant deux heures après avoir changé sa voiture de place, mais on peut également accéder en bus, et on peut également choisir de laisser sa voiture plus longtemps en parking souterrain, car nous avons la chance d'avoir des parkings souterrains, sécurisés, et nous avons également la chance d'avoir un grand nombre de places, en dehors de celles où le stationnement est limité à deux heures. Nous avons également beaucoup de places où le stationnement est limité à 7 jours.

Donc, c'est plutôt un exercice réussi, dont on peut se féliciter. Nous avons choisi de nous détourner d'un certain volume de recettes. Nous avons choisi de le faire aussi en étant à l'écoute des commerçants, qui, justement, espéraient avoir un regain d'activité, et c'est, *a priori*, donc, chose faite.

M. le Maire –

Il n'y a pas de vote sur ce point. Nous avons donné connaissance de ces rapports, et nous avons échangé dessus.

A l'unanimité, il est pris acte des rapports de délégations de service public.

2019-122 *Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 1^{er} août 2019*
Adopté à l'unanimité

2019-123 *Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur et créances éteintes*
Adopté à l'unanimité

2019-124 *Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Nevers et du SDIS de la Nièvre*

M. le Maire –

Nous avons ensuite à examiner la délibération n° 124. Elle consiste à aménager le temps de travail des agents de la Ville qui peuvent aussi se trouver sapeurs-pompiers volontaires.

Nous avons actuellement dans nos effectifs deux sapeurs-pompiers volontaires – ce qui est d'ailleurs peu – qui sont affectés au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre. Nous avons souhaité, le SDIS également, mettre en place une convention qui nous permette d'organiser les absences de ces agents, soit pour des actions de formation ou alors pour assumer leurs missions opérationnelles.

Il est donc proposé la convention qui vous a été mise en annexe, pour préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et la disponibilité de formation, tout en s'assurant aussi de la compatibilité avec les nécessités de fonctionnement du service public.

Cela me permet d'évoquer effectivement les besoins du SDIS que nous avons également reçus à l'Agglomération. Je crois qu'il n'y a qu'un seul agent sapeur-pompier volontaire. Je voulais publiquement les soutenir et les remercier de leur travail, qu'ils soient volontaires ou professionnels, parce que c'est du quotidien, ou presque, et là aussi s'exprime un besoin de recruter des sapeurs-pompiers volontaires. J'en profite, en leur nom, pour lancer un appel public auprès de la population, et auprès de nos agents, en leur disant que leur travail serait aménagé pour leur permettre d'accomplir leurs missions. Cela me paraît important, compte tenu des besoins, par rapport aux différentes interventions des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels. Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de voter cette convention pour affirmer notre rapport et notre soutien aux sapeurs-pompiers, bien que la Ville apporte sa contribution ; peut-être le fera-t-elle avec davantage d'effectifs à terme.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-125 *Amicale du personnel de la Ville et du CCAS de Nevers – Attribution d'une subvention*

Adopté à l'unanimité.

2019-126 *Attribution d'une subvention à l'association Jeune Garde Sportive*

Adopté à l'unanimité.

2019-127 *Mandat spécial – Déplacement à Mantoue - Italie*

Adopté à l'unanimité.

2019-128 *Projet éducatif territorial de la ville de Nevers - Conventions et Plan mercredi*

M. le Maire –

Nous allons passer à la délibération n° 129 qui concerne le projet éducatif territorial de la Ville de Nevers, avec les conventions et le Plan mercredi.

Mme Dessartine –

Un projet éducatif de territoire est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes scolaires. C'est un contrat passé entre la commune et l'Etat. La collectivité qui s'engage dans un PEDT est garante de sa qualité.

Parallèlement, le ministère de l'Education nationale a lancé le Plan mercredi, permettant aux collectivités de bénéficier d'une labellisation, gage de qualité pour les accueils de loisirs, qui sont proposés le mercredi pendant l'année scolaire.

Vous savez qu'à partir de janvier 2018, la Ville a confié par marchés publics la mise en œuvre d'une offre de loisirs périscolaires le mercredi, et extrascolaires pendant les vacances, à trois associations.

Le projet de PEDT a été présenté aux conseils d'écoles au troisième trimestre 2018-2019. Ce projet a également été soumis aux services de l'État et de la

Caisse d'allocations familiales de la Nièvre afin d'obtenir la labellisation « Plan mercredi ».

Le projet doit se structurer autour de 4 axes :

- Accessibilité et inclusion de tous les enfants,
- Encrage du projet dans le territoire,
- Qualité des services,
- Prendre en compte les besoins et les attentes des enfants,

Avec le souci d'une complémentarité des activités avec les contenus de l'école.

Vous trouverez en annexe la convention PEDT et le « Plan mercredi ».

Ces conventions emportent validation du PEDT pour trois ans et déterminent les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités proposées aux enfants dans le prolongement du service public de l'éducation.

Je tiens à remercier ce soir tous les partenaires de la Ville de Nevers, les services de l'Etat, les associations, les accueils de loisirs, donc les PEP, Medio et le club Léo Lagrange, ainsi que le personnel municipal, qui s'investissent pour le bien-être des petits Neversois.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions, ou des interventions ?

Nous allons voter ce projet éducatif de territoire.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-129

Participation de la Ville de Nevers aux frais de scolarisation d'élèves dans des communes extérieures. Année scolaire 2018-2019

Adopté à l'unanimité.

2019-130

Contrat Enfance Jeunesse – Avenant n°2

Adopté à l'unanimité.

2019-131

Mobilité internationale des jeunes

Adopté à l'unanimité.

2019-132

Subventions 2019 à l'association Medio

M. le Maire –

Mme la Première adjointe a la parole concernant les subventions 2019 à l'association Medio.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire.

L'association Médico propose des activités en faveur de l'enfance et de la jeunesse, vous le savez, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019, conclu entre la Ville de Nevers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre. Il en est ainsi aujourd'hui des accueils jeunes et des ludothèques. Médico, gestionnaire des cinq centres sociaux de Nevers, conduit également des actions d'animation sociale de proximité et de citoyenneté au bénéfice des habitants de Nevers.

Il est proposé, dans la délibération, des subventions, au regard des accueils jeunes qui sont dans l'ensemble portés par Médico, et donc avec une subvention iso à celle de 2018.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?
Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Nous notons une légère augmentation de la subvention à l'activité « Science et Environnement », mais elle ne s'établit pas à hauteur des 21 000 € attribués en 2017 et plus en 2016. Elle ne répond pas en effet aux 80 000 € qui étaient attribués préalablement.

Je voudrais vraiment insister sur l'intérêt que présentent les activités dans ce domaine, pour les liens établis avec les écoles, et je pense notamment à la Fête de la Science, parce que chaque année des étudiants de l'INSPE font leurs premières armes en tant qu'animateurs d'ateliers en sciences.

Je pense que, même si il y a une légère augmentation des subventions, on est loin de la subvention que nécessiterait la Fête de la Science, en particulier.

M. le Maire – Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Madame Charvy, pour recontextualiser un peu les choses, je pense que vous parlez de la subvention accordée à Médico SE, quand elle était en accueil de loisirs à part entière ? Médico SE, au départ, n'était pas en accueil de loisirs à part entière. « Science et Environnement » était censée être une activité qui devait être proposée et animée à travers toutes les structures et dans tous les accueils. Par la suite, les orientations de Médico ont changé, et il avait été décidé par la structure, il y a déjà de nombreuses années, que Médico SE deviendrait un accueil de loisirs à part entière, ce qui n'était pas forcément convenu au départ.

L'idée, c'était plutôt que ces activités-là soient proposées de façon transversale, et que tous les accueils puissent en profiter.

La structure en a décidé autrement, à un moment donné. Dont acte. Cela a fait partie de leur décision.

Nous, ce que nous avons constaté, c'est que tous les accueils n'en bénéficiaient donc pas forcément, et cela nous paraissait injuste que certains enfants puissent avoir des activités « Science et Environnement » qui leur soient proposées et pas d'autres.

La structure a fait un constat aussi par rapport à cela, c'est qu'il fallait que cela soit repensé, peut-être revu, et que Médico « Science et Environnement » n'était plus un accueil de loisirs à part entière.

Par ailleurs, je rappelle qu'au niveau des projets de développement de la culture scientifique, Fabienne Dessartine a rencontré la structure, qui a présenté des projets. Peut-être pourra-t-elle en dire un mot. Mais il faut rappeler que, pour l'année 2018, on avait alloué 12 000 € sur les projets de développement de la culture scientifique, et sur 2019 ce sont 18 000 € alloués par la Ville de Nevers. Je crois qu'il y a donc quand même un intérêt qui est marqué par la Ville pour ces projets-là, mais on ne parle plus de la même chose. L'histoire a été réécrite à un moment donné, et donc on est sur un autre schéma à présent.

Nous avons eu des dossiers qui nous ont été présentés, et en l'occurrence qui l'ont été à Fabienne Dessartine, et donc nous avons répondu à cette demande de subvention.

M. le Maire – François Diot.

- M. Diot –
Toujours est-il, Madame Boujlilat, que la Fête de la Science, les classes de découverte, la sensibilisation au respect de l'environnement, etc. on y allouait 81 000 € il y a deux ans. On est tombé à 12 000 €, et vous remontez à 18 000 €.
Moi, ce qui m'interroge, c'est comment on finance le salaire de l'animateur. Il y a un animateur qui porte cela depuis le début, depuis des années et des années. Je ne pense pas que les 18 000 € de la Ville puissent couvrir ni le salaire de l'animateur ni le coût global de l'activité.
Ensuite, vous dites que cela doit être mis en place de manière transversale sur l'ensemble de la ville ; oui, d'accord, très bien. Mais pourquoi passer de 81 000 € à 18 000 € ?
- Mme Boujlilat –
Comme je vous l'ai dit, le schéma a été modifié. Ce n'est pas nous qui l'avons modifié, c'est la structure elle-même. Ce n'est pas nous qui avons décidé à un moment donné que Médio SE ne serait plus un accueil de loisirs ; c'est Médio qui a revu la configuration de ses accueils. Déjà, c'est un fait. Et ensuite, effectivement, on n'a plus un accueil qui n'est destiné qu'à cela. Aujourd'hui, on a des salariés qui sont toujours présents, des salariés à Médio qui proposent toujours des activités, mais on n'est plus sur le même schéma. Donc, il est normal aussi que l'on n'ait plus les mêmes financements en face. Mais, à un moment donné, si l'organisation de la structure a été revue, ce n'est pas par nous, c'est par la structure.
- M. le Maire –
Pour mettre un terme à ce débat, qui est un faux débat...
Si vous le voulez bien, juste deux secondes, pour que les choses soient précisées, en plus de ce que vous a dit Amandine Boujlilat, Médio SE s'est restructurée, et nous avons adapté le montant par rapport à ce que c'était devenu, mais le budget alloué à Médio est celui qui est demandé, au global de toutes leurs activités.
Nous sommes sur un faux débat. On parle d'un secteur d'activités, alors qu'au global, nous accordons ce qui est demandé à Médio par Médio.
Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib –
J'ai une question plus générale. Les Centres sociaux sont-ils soutenus à la hauteur des attentes des habitants des quartiers ? Est-ce que la Ville les soutient à hauteur des objectifs qu'elle se fixe pour ces populations ?
- M. le Maire –
J'ai envie de vous inviter à les interroger. Ils vous répondront. C'est fait, vous êtes déjà passé ?
Nous travaillons très bien avec eux en ce moment, et nous avons des projets de développement ensemble. Bien sûr que l'on peut toujours faire mieux, mais on ne va pas donner ce que l'on n'a pas. Nous soutenons fortement les Centres sociaux, dans ce qu'ils font, et ils vont peut-être reprendre un peu plus d'autonomie, d'ailleurs, ce qui n'est pas une mauvaise chose. Et nous allons les accompagner dans cette direction. Donc, oui, Monsieur Lagrib, je considère qu'il y avait parfois besoin d'éclaircir un peu ce qui se passait dans les Centres sociaux. Nous avons des discussions là-dessus, y compris avec Médio et le président et le directeur de la Fédération des Centres Sociaux. Un centre social est là pour accompagner les gens, et pas forcément faire d'autres activités, politiques. Mais sans rentrer dans le détail de tout cela, je pense qu'il y a une

évolution nécessaire aux Centres sociaux, et un soutien qui doit être davantage affirmé. C'est dans cette direction que nous travaillons.

M. Lagrib –

Je suis ravi de vous l'entendre dire, parce qu'au niveau des retours que je peux avoir, financièrement ils n'ont pas forcément toutes les subventions qu'ils avaient auparavant, et notamment dans le cadre de la politique de la ville. Par rapport aux subventions qui sont accordées à ce jour, cela ne leur permet pas de pouvoir mener tous les projets qu'ils voudront bien mener, et de répondre aux attentes des habitants, et notamment de cette jeunesse, comme vous l'avez vu, qui est demandeuse de projets, de pouvoir s'investir, de faire des actions en partenariat avec la Ville et les Centres sociaux. Je vois que les Centres sociaux ne sont pas forcément associés à ces projets-là.

M. le Maire –

Vous savez, Monsieur Lagrib, je les connais très bien. – Je ne veux pas tout mélanger, mais je suis leur avocat depuis très longtemps, et y compris de la Fédération –. Donc, les difficultés financières des Centres sociaux, si c'est ce que vous voulez sous-entendre, ne sont pas liées à notre équipe municipale. D'où – je ne veux pas employer un mot trop fort – une forme de « tutelle » dans laquelle ils se sont installés. Mais il est peut-être bien qu'ils retrouvent une certaine autonomie.

Amandine Boujililat veut peut-être me compléter ?

Mme Boujililat –

Je ne sais pas de quels projets vous parlez, et à vrai dire, c'est assez vague, et donc il est difficile de vous répondre avec précision. Par contre, aujourd'hui, on répond à la subvention demandée.

Je veux bien qu'il y ait des projets qui ne puissent pas se mener parce qu'il n'y a pas les financements en face, mais aujourd'hui, en matière de fonctionnement, je rappelle que la Ville de Nevers cofinance des postes, et notamment des postes d'accueil, alors que la Ville n'est pas dans l'obligation de les financer. Nous le faisons parce que nous savons qu'il y a des postes qui sont indispensables, et que, quand on est amené à accueillir du public au sein des quartiers, évidemment il faut qu'il y ait des personnes pour accueillir les publics. Je pense que la Ville accompagne largement. La subvention de fonctionnement n'a pas bougé, et aujourd'hui nous attribuons à Médio ce qu'ils nous demandent.

Je veux bien qu'il y ait des polémiques pour pas grand-chose, mais, là, en l'occurrence, il n'y a vraiment pas matière à débat.

M. le Maire –

Merci.
Yannick Chartier.

M. Chartier –

Merci. Bonsoir. Pour ajouter aux propos d'Amandine Boujililat et de M. le Maire, je travaille toutes les semaines comme président d'Interstice et également en tant qu'adjoint sur les quartiers et avec le directeur du centre social Baratte Bords de Loire. Toutes les semaines, nous échangeons sur le quartier pour différentes raisons. Mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait des projets qui ne soient pas financés de notre part. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait des idées sur lesquelles on ne les suit pas. Nous travaillons de concert, nous échangeons, et même il y a encore des échanges que nous allons avoir sur des sujets, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait une divergence de vues sur ce qu'il y a à faire et comment le faire. Il n'y a pas de demande particulière sur un

financement pour des projets particuliers. Je pense que j'en serais au courant, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, en tout cas sur l'Est.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, je ne veux pas trop entretenir la polémique, ou un peu, de temps en temps, mais vous étiez quand même très remonté contre la structure Médico et son fonctionnement.
Je vous en prie, prenez la parole.

M. Lagrib – Et j'avais raison, certes. Même Médico était prêt à travailler avec vous pour pouvoir réparer ou corriger ce que vous relevez. Et vous faites bien de le relever. Il y a encore des notes, et j'ai travaillé dessus. Et c'est pour cela que, dans mon langage, j'utilise bien « les Centres sociaux », comme vous avez pu le remarquer.
Quand on parle de projets déposés par les Centres sociaux dans le cadre de la politique de la ville, si je suis votre raisonnement, vous les avez tous soutenus, et vous avez accordé toutes les subventions ?

Mme Boujlilat – Mais la politique de la Ville, Monsieur Lagrib, c'est à l'Agglomération. A un moment donné, il faut aussi savoir de quoi on parle. Donc, si vous mélangez tout et que vous ne savez pas à qui vous adresser au bon moment, cela va être compliqué de vous répondre. Quand on parle de la politique de la ville, le contrat de ville, c'est à Nevers Agglomération, ce n'est pas au Conseil municipal. Il me semble que les dossiers sur lesquels nous avons été saisis à la Ville de Nevers pour l'accompagnement des Centres sociaux, je pense qu'on y répond largement, et comme l'a rappelé M. le Maire, nous avons des échanges qui sont très constructifs en ce moment avec eux, et je vous assure que véritablement je ne vois pas où est le souci.
Donc, si vous avez des questions qui relèvent de la politique de la Ville, je crois qu'il faut les aborder à Nevers Agglomération, et pas au Conseil municipal.

M. le Maire – Merci. Effectivement, je rappelle que le sujet, Monsieur Lagrib, était Médico et pas les Centres sociaux. On est une fois de plus hors sujet. Je pense que l'on a pu s'exprimer sur les Centres sociaux. Chacun a sa position. Evitez d'être trop général, parce que c'est compliqué de vous répondre sur « j'ai entendu que » ou « on m'a dit que ». Je sais bien que cela va être la mode aux rumeurs ou aux polémiques, mais ici c'est le lieu de travail et de réflexion et pas de campagne municipale.
Je vous propose que nous votions ces subventions à l'association Médico.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2019-133 *Attribution d'une subvention à la Compagnie du Labyrinthe*
Adopté à l'unanimité.

2019-134 *Attribution d'une subvention à la FOL pour la Web TV Doc*

M. le Maire – Nous passons à la subvention n° 134 pour l'attribution d'une subvention à la FOL pour la Web TV Doc.

- Mme Boujilat – Il s'agit de vous présenter une délibération concernant la Web TV Doc, qui nous est proposée par la Fédération des Œuvres Laïques.
Il est question effectivement d'une nouvelle action, qui a vocation à remplacer l'activité du PAC des Ouches, que nous financions auparavant. C'est une télévision associative de proximité –, en tout cas c'est comme cela qu'elle est présentée –, avec des objectifs éducatifs, culturels et sociaux. Il y a 4 axes principaux qui se sont dégagés : la production, l'éducation aux médias et aux images, les jeunes et la culture médiatique, et il y a un travail sur les médias et sur les usages sociaux du numérique, faire valoir une conception de l'outil numérique qui favorise l'émancipation et l'éducation du public.
Aujourd'hui la Fédération des Œuvres Laïques souhaite mettre en place ce projet, en mobilisant des jeunes de Nevers et de la Nièvre également.
Dans le but de soutenir cette Web TV Doc dans ses diverses actions, il s'agit de lui permettre de réaliser ses projets aux côtés des autres partenaires financiers que sont le Conseil départemental de la Nièvre, la Ligue de l'Enseignement, la CAF.
Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de la subvention de fonctionnement de 40 000 €.
- M. le Maire – Mme Fleury.
- Mme Fleury – Monsieur le Maire, simplement pour préciser qu'étant salariée de la FOL, pour une question de légalité, et après avoir vu cela avec les services, je ne prendrai part ni aux débats ni au vote.
- M. le Maire – Merci.
Y a-t-il d'autres interventions ?
François Diot.
- M. Diot – C'est quand même une délibération qui pose question, au moins au vu de la manière dont elle est rédigée.
Cette Web TV, dont on parle d'ailleurs depuis des mois (un an je crois, maintenant) est un moyen de réorienter l'activité de ce que l'on appelait auparavant le PAC des Ouches.
Enfin, une délibération nous est présentée en Conseil municipal. Je crois savoir qu'elle a été repoussée, mois après mois, Conseil après Conseil, pendant quasiment un an, alors que plusieurs dizaines de jeunes travaillent sur le sujet pour installer le cadre de cette Web TV depuis le mois de janvier dernier.
Je m'étonne donc que l'on aboutisse aujourd'hui à une subvention de 40 000 €, alors que la demande de la structure s'élève à 225 000 €. C'est sur trois ans ? Mais tel que c'est rédigé, on croit que c'est 225 000 € par an, mais quand bien même ce serait 225 000 € sur trois ans, chacun sait que c'est dans l'année de démarrage que ce projet a le plus besoin de financements...
Cette Web TV a besoin d'être « amorcée », et à mon sens ces 40 000 € ne suffiront pas – et en tout cas c'est très inférieur à la demande de la structure – à mettre le projet sur de bons rails.
A tout le moins, on pourrait maintenir le niveau de subvention qui avait été attribué l'an dernier au PAC des Ouches (à savoir 100 000 €, et on se rappelle que ce niveau de subvention, pour le PAC des Ouches, avait déjà été fortement baissé depuis le début du mandat). On tombe là vraiment au ras des pâquerettes : 40 000 €, alors qu'ils sont en train de mettre en place un nouveau

projet qui visiblement fait l'unanimité, puisque je n'ai pas entendu, y compris dans votre bouche, de réserves, sur le sujet.

Mes deux questions sont donc les suivantes : pourquoi avoir tant traîné, tant « procrastiné » si j'ose dire, avant d'amener en Conseil municipal ce projet qui est dans les tuyaux depuis plus d'un an ? Et pourquoi se limiter à 40 000 € pour une année de démarrage ?

Mme Boujlilat –

Je vais tenter de vous répondre, Monsieur Diot.

Il faut savoir que cela ne fait pas un an que le projet ...

En tout cas, il n'a pas été porté à notre connaissance il y a un an.

Nous avons eu plusieurs rencontres avec le PAC des Ouches, et notamment avec Rachel Alves, qui est sur ce projet.

Nous avons, évidemment, avant d'arrêter un montant d'accompagnement financier, souhaité connaître de manière ferme et définitive, les autres cofinancements qui existaient. Nous avons eu du mal, nous n'avons pas forcément eu toutes les réponses en temps et en heure. Nous sommes souvent revenus à la pêche aux infos, si je puis dire, pour avoir des compléments d'information. C'est déjà quelque chose à prendre en compte.

Ensuite, nous avons eu un dossier qui a été déposé pour demander une subvention, mais nous n'avons pas eu de demande de conventionnement sur trois ans. L'idée de la FOL était de trouver une autonomie financière à horizon trois ans pour pouvoir mener à bien le projet. Nous n'avons pas eu de demande de conventionnement sur trois ans ; nous avons eu une demande de subvention à hauteur de 225 000 €. Peut-être que cela s'accompagnait d'un souhait de conventionnement sur trois ans, mais, en tout cas, dans le dossier qui a été déposé, cela n'a pas été indiqué comme cela.

Ensuite, il faut savoir que l'action en elle-même débute fin septembre ou début octobre. Il y a des salariés notamment qui ont été mobilisés sur le sujet pour travailler l'action, mais il faut savoir que les jeunes ne se sont mobilisés sur l'action qu'à partir de la rentrée.

M. Diot –

(hors micro)

Mme Boujlilat –

Si, Monsieur Diot. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est la FOL qui nous l'a indiqué. A ce moment-là, on n'a pas eu les bonnes informations. Et à hauteur de 19 jeunes. Ce qui n'est pas inintéressant, mais ce qui n'est pas énorme non plus.

Mais moi je vous donne les chiffres que l'on nous a communiqués. Donc, je ne les invente pas.

19 jeunes, comparé au nombre de jeunes qui pouvaient être accueillis au PAC des Ouches, c'est peu. C'est déjà intéressant, c'est déjà un projet qui démarre, mais c'est peu. Et démarrer une action, ou, en tout cas, la faire vivre avec les jeunes sur le dernier trimestre de l'année, non, cela ne pouvait pas justifier une subvention à hauteur de 100 000 €. Nous avons aussi essayé de ramener cela au nombre de jeunes investis sur le projet. Nous avons essayé de ramener cela sur la période réellement pendant laquelle on touchait les jeunes, et effectivement, compte tenu de ces éléments-là, nous avons acté le fait que nous proposerons une subvention de 40 000 €. A savoir que si, effectivement, tout le monde semble plutôt enthousiaste à l'idée de soutenir ce projet-là, avec la CAF qui s'est engagée à hauteur de 20 000 €, le Conseil départemental a revu visiblement sa convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des

Œuvres Laïques et a retravaillé cette convention, et il s'est appuyé de nouveau sur un accompagnement de 40 000 €. Il ne me semble donc pas que ce soit un choix déraisonné que de proposer une subvention de 40 000 €.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci. Le choix du montant que vous nous présentez à chaque fois, c'est surtout en fonction des affinités. J'ai entendu qu'il y avait 19 jeunes, et que vous accordez 40 000 € sur ce projet, alors que vous avez arrêté le PAC des Ouches. Donc c'est une transition, d'après ce que j'ai pu comprendre. Vous travaillez avec la FOL, et vous faites dire des choses à la FOL, mais ils ne sont pas là pour le dire. Mais je voulais juste prendre un comparatif. Vous parlez d'une période sur le dernier trimestre. Or, je vais prendre le projet dont nous avons eu la présentation en début de Conseil municipal, qui a concerné 18 jeunes et sur un laps de temps de deux mois. Sur ce projet, nous avons voté une subvention en Conseil municipal de 30 000 €. Donc, quand on voit qu'une subvention a été accordée sur un projet de deux mois, qui est intéressant, certes, et que nous avons soutenu, et que de l'autre côté on a un projet de Web TV qui se construit sur la durée, on voit bien qu'ils ont besoin d'un peu plus d'accompagnement au démarrage. Il y a eu, comme vous l'avez rappelé, des réunions de concertation pour travailler avec vous, mais, sur une demande de 225 000 €, on n'a que 40 000 €.

Quand vous nous parlez de tableaux pour pouvoir attribuer des subventions, et je reprends l'engagement que l'on avait pris et que l'on a rappelé en commission 1, « un projet, un budget », vous vous en rappelez... ?

M. le Maire –

Oui, mais ce n'est plus le vôtre, c'est le nôtre.

M. Lagrib –

« *Plus le vôtre* » ! Là, on parle d'un projet. Je pense que le projet qui nous est présenté ce soir répond à beaucoup des objectifs que vous vous êtes fixés, notamment sur le numérique, notamment sur l'accompagnement de jeunes, notamment sur la politique de la ville ; il y a énormément d'objectifs qui correspondent à vos objectifs.

Quand vous nous dites que 40 000 €, c'est raisonnable, je me pose des questions par rapport à ce qui a été voté précédemment, notamment dans les anciens Conseils municipaux, et je reprends l'exemple juste de cet été. Je peux en prendre d'autres, des exemples.

M. le Maire –

Madame le Maire adjoint, et je compléterai.

Mme Boujilat –

Il n'y a pas forcément de comparaison à faire. Chaque projet est différent, et il n'y a pas nécessairement une comparaison à faire entre les projets. Il y a un porteur qui propose quelque chose ; on l'étudie de la manière la plus précise possible pour tenter d'y répondre. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger.

Je rappelle, à côté de cela, qu'aujourd'hui, depuis janvier 2019, il n'y a pas d'action spécifique en direction du jeune public comme cela pouvait exister auparavant au PAC des Ouches. Ils ont tourné une page.

Vous dites que pour le PAC des Ouches ce serait fini, mais je ne portais pas le PAC des Ouches, et nous non plus. Le PAC des Ouches était porté par la Fédération des Œuvres Laïques. Mais vous ne savez pas de quoi vous parlez, Monsieur Lagrib. Je suis désolée de vous le dire, mais, quand vous nous dites

que nous aurions fini avec le PAC des Ouches et que nous l'aurions fermé, mais pas du tout ! Nous n'étions pas à l'initiative du PAC des Ouches. Le PAC des Ouches était un dispositif qui était porté par la Fédération des Œuvres Laïques. Il ne faut pas tout mélanger.

Ensuite, depuis janvier 2019, on n'a pas d'actions spécifiques en direction du jeune public, avec des horaires d'ouverture comme on a pu en connaître auparavant. Ce n'est pas grave, ai-je envie de dire ; il y a quelque chose d'autre qui est en train de se construire. Par contre, en effet, on ne peut pas comparer le PAC des Ouches que l'on a connu avec une action naissante qui est en train de prendre forme, d'intéresser des jeunes, mais qui en intéresse de façon active et régulière seulement 19. Nous avons envie de voir ce qui va arriver par la suite, nous croyons éventuellement en ce projet parce que nous avons envie de dire « pourquoi pas ? », il faut accompagner, mais cela ne me semble pas démesuré de proposer 40 000 € pour 19 jeunes accompagnés sur un dernier trimestre.

M. Diot –

(hors micro)

Mme Boujlilat –

Si, Monsieur Diot.

M. le Maire –

Je voulais ajouter quelque chose. On ne va pas jouer au « ni oui ni non » ou « c'est faux ou c'est vrai ».

Oui, je suis d'accord avec vous, mais cela ne s'adresse pas à la Première adjointe. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

Tout d'abord, je voudrais que l'on distingue ce qui est « projet Ville » d'autres projets. On avait envisagé tout à l'heure le projet des « jeunes qui accompagnent leurs aînés » ; c'est un « projet Ville ». Nous sommes quand même libres de notre projet. Après, ceux qui veulent faire des projets sont tout à fait libres de nous solliciter, et nous sommes libres de dire *oui* ou *non*, d'aider un peu, beaucoup, ou passionnément ou pas. Donc, voilà, c'est comme cela que fonctionne toute municipalité.

Que la FOL ait un projet de Web TV, nous ne sommes pas contre ; nous en avons un aussi, plus municipal et plus large, mais pourquoi pas ? Ce que je voulais dire par là, c'est que d'abord nous donnons la même somme que le Conseil départemental, au passage. Deuxièmement, vous comparez, Monsieur Lagrib, très faussement une somme accordée pour ce projet des jeunes cet été en disant que cela a concerné 18 jeunes ; vous vous trompez, cela a concerné 18 jeunes plus 784 personnes âgées. Donc, regardez aussi la globalité de l'action, et pas juste le soutien que d'un côté, puisque le but, vous ne l'avez peut-être pas bien compris, était de corréliser et de faire de l'intergénérationnel, et que des jeunes aident leurs aînés.

Là, on est sur une Web Télé où il y a 19 jeunes qui sont intéressés. Très bien. Je ne dis pas que c'est à négliger, mais c'est aussi à prendre pour ce que c'est. Nous accompagnons pour le lancement, et nous verrons. Souvent quand nous lançons des choses, nous ne sommes pas toujours non plus accompagnés comme nous souhaiterions l'être.

La FOL porte ce projet. Elle avait annoncé un temps qu'elle sortirait du PAC des Ouches. Je crois que c'est plus ou moins programmé. Très bien. Nous, cela peut nous intéresser de récupérer aussi le local pour autre chose. Je rappelle qu'il est à la Ville, et que nous avons dû faire de gros travaux, parce qu'il était indigne d'accueillir du public et des jeunes, qui pouvaient bruler vifs là-

dedans, et cela peut aussi détériorer le théâtre, qui est juste au-dessus, je le dis au passage. Nous avons aussi mis pas mal d'investissements là-dedans. Peut-être que, si on ne les avait pas mis, on aurait peut-être pu le faire davantage sur la Web Télé. C'est un exemple. Monsieur Lagrib, je ne suis pas du tout d'accord avec vos propos et avec votre comparaison, qui, une fois de plus, est complètement bancale.

François Diot.

M. Diot – Nous n'allons pas épiloguer, mais ce que dit Mme la Première adjointe est totalement contradictoire avec tout ce qui nous remonte du terrain. Au bout d'un moment, voilà.

Mme Boujlilat – Il faudra le dire à la FOL, Monsieur Diot. Moi, objectivement, je vous communique les chiffres qui nous sont communiqués par la FOL. A ce moment-là, il faudra le dire aux intéressés.

M. Diot – Il n'est pas vrai que cela démarre au mois de septembre. Depuis le 1^{er} janvier, il y a des jeunes qui travaillent dessus.
Il n'est pas vrai qu'ils sont 19. A ma connaissance, ils sont plutôt près de 70.
Etc. Etc.

On ne va pas rentrer dans une bataille de chiffres, mais c'est un peu simple de présenter les choses comme cela, en disant « cela ne vaut pas plus de 40 000 € ». Non, c'est un peu plus compliqué que ça.

M. le Maire – Personne n'a dit « cela ne vaut pas plus que ça ». Ce sont vos propos. Mais ne dites pas : « Vous avez considéré que cela ne vaut pas plus que cela. »

M. Diot – Madame l'Adjointe a dit qu'un projet pour des jeunes qui sont 19, sur un trimestre, cela se chiffrait à 40 000 €.

Mme Boujlilat – Parce qu'il y a un calendrier particulier, et que l'on ne peut pas ne pas tenir compte du fait que les jeunes ne sont mobilisés qu'à partir de la rentrée. Point. C'est un constat. Ce n'est pas moi qui l'invente, Monsieur Diot.

M. Diot – Nous n'avons pas les mêmes échos.

Mme Boujlilat – Visiblement, nous ne les avons pas.

M. le Maire – Ecoutez, je pense qu'il faut se réjouir que nous soyons en accompagnement, parce que nous aurions pu ne pas l'être ou ne pas avoir le budget pour l'être. Ce n'est pas un projet de la Ville, et ce projet nous tombe dessus ; nous aurions pu dire aussi que nous avons d'autres projets à soutenir. Nous répondons présents. Je ne sais pas si vous blâmez autant le Conseil départemental que la Ville de Nevers de ne pas donner davantage. Nous essayons de faire au mieux avec ce que nous avons, par rapport à nos propres projets aussi. Ce projet, nous le soutenons, et je pense que la FOL a aussi les moyens d'y mettre ce qu'elle veut y mettre en le créant.

Mme Boujlilat – Je voulais aussi rappeler, parce que c'est quand même un détail qui a son importance, que, depuis 2014, nous avons quand même fait des efforts, Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure. Il y a effectivement aujourd'hui des

actions jeunesse qui sont proposées directement par la Ville de Nevers, ce qui n'existait pas auparavant. Depuis 2014, nous avons fait des efforts. Nous avons créé un service Jeunesse. Nous avons aujourd'hui des personnes qui ont un savoir-faire et des compétences, et qui nous accompagnent sur des projets que la Ville peut mener aussi directement. Ce qui ne signifie pas que cela vient en concurrence des projets Jeunes qui sont portés par les autres structures, mais aujourd'hui nous avons aussi la chance de pouvoir porter nos propres projets. Avant 2014, ils étaient complètement délégués aux structures. Aujourd'hui, nous faisons un choix différent, et nous le faisons parce que nous avons aussi des choses à porter, et nous avons aussi nos propres orientations à définir et à appuyer. Donc, je ne vois pas où est le problème. Maintenant, ce dossier, il a été étudié comme n'importe lequel des autres dossiers, et je pense que l'accompagnement est quand même à la hauteur du travail qui est fourni en tout cas pour l'année 2019.

M. le Maire –

Nous allons voter cette subvention à la FOL pour cette Web TV.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Nous allons voir après comment elle va évoluer.

Opposition : 0

Abstention : 0

Mme Fleury ne prenant pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

2019-135

Attribution d'une subvention à l'ASPTT Nevers Tennis

Adopté à l'unanimité.

2019-136

Attribution à titre exceptionnel d'une subvention à l'association La Vistule Libre

Adopté à l'unanimité.

2019-137

Prix Stars et Métiers 2019

Adopté à l'unanimité.

2019-138

Exercice du droit de priorité en vue d'acquérir des locaux vacants

M. le Maire –

Nous allons examiner la délibération n° 138 qui concerne l'exercice du droit de priorité dont dispose la Ville de Nevers pour acquérir des locaux vacants.

Vous le savez, nous sommes dans une logique de réduire le nombre de mètres carrés de la Ville de Nevers, qui était excessif, avec 235 000 mètres carrés en 2014, et aujourd'hui nous sommes à peu près à 185 000.

Nous avons, si je puis dire, en stock un certain nombre de locaux en mauvais état. Il suffit de ne pas aller bien loin, rue Sabatier. L'état de ces locaux va être encore plus criant par rapport aux travaux faits actuellement sur l'hôtel de ville. Il nous faut faire avec. Nous cédonc ce que nous pouvons céder, ce dont nous n'avons pas d'utilité, surtout que cela permet parfois de réinstaller aussi des occupants dans des bâtiments qui coûtent toujours à la Ville.

Initialement, nous n'étions pas forcément dans une logique de nous intéresser au rachat de la Banque de France, même si nous étions évidemment très intéressés par ce qu'elle allait devenir.

Il y avait eu un premier projet porté par une société qui, depuis, a déposé le bilan, et qui était un projet, en tout cas, innovant et intéressant. Et nous avons négocié avec cette société – c'était d'ailleurs un consortium, elle n'était pas

toute seule – dont le projet était de faire quelque chose qui me semble important à l'heure où l'on essaie de redynamiser au maximum le centre-ville, le cœur de l'agglomération : c'était d'ouvrir le parc de la Banque de France, qui est un beau parc, public, de le valoriser et aussi de créer un passage piétonnisé et vélos pour rejoindre la rue de la Liberté, qui est la petite rue qui sépare la rue Gambetta de la rue Hoche, et d'arriver pratiquement jusqu'à la zone piétonne.

Ce projet ne peut donc pas se faire.

J'avais eu un entretien avec un autre investisseur, qui a pas mal investi sur l'agglomération, et qui souhaitait en faire un site de co-living, d'activités économiques, et éventuellement de restauration, ouvrir le parc, et nous avons convenu que nous ferions le même accord d'ouverture.

Finalement, la Banque de France s'apprête à céder ses locaux, et il y serait créé une nouvelle résidence seniors.

Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de voir ce projet directement. M. l'Adjoint Guy Grafeuille l'a vu, et les services aussi du droit des sols et du suivi des permis de l'Agglomération.

Il nous apparaît important de se pencher sur ce dossier, et je pense que ce serait une erreur de ne pas le faire. C'est un endroit stratégique, c'est un endroit assez unique, la qualité du bâtiment aussi. Et il y a aussi, comme je vous l'ai dit, cette perspective de faire une nouvelle liaison supplémentaire avec le cœur commerçant et l'ouverture d'un parc dont pourrait disposer, de tout ou partie, le public.

Compte tenu du projet qui se dessine, qui ne me semble pas être un projet très dynamique, alors qu'il y a un certain nombre de résidences seniors – c'était plutôt quelque chose de qualité, semble-t-il ; je ne conteste pas le projet, je ne le l'ai pas vu, soit nous nous orientons en quelque sorte sur du logement pour seniors, pourquoi pas, soit nous reprenons la main pour d'éventuelles activités qui dynamiseraient de façon supplémentaire le centre-ville, et avec différentes possibilités d'investissements.

La Ville est titulaire du droit de priorité, c'est à elle de l'exercer. Vous avez une délibération légèrement modifiée sur table, puisqu'elle vise notamment la possibilité de se constituer des réserves foncières pour des projets à venir, notamment économiques.

Cela fait débat, y compris, quelque part, en moi-même, et avec l'équipe. Nous y avons réfléchi, parce que c'est aussi un rachat. C'est un rachat à un prix de vente qui est de 700 000 €, soit très inférieur à l'estimation des Domaines. En l'occurrence la Ville ne ferait pas une mauvaise affaire.

Il ne s'agit pas d'acheter pour acheter ; il s'agit d'acheter pour réserver pour un projet. Et il y a d'ailleurs un certain nombre de porteurs de projets qui se sont manifestés. La Ville le concéderait à un autre acteur, y compris à Nièvre Aménagement, qui est intéressé, ou à d'autres. Ce n'est pas, si je puis dire, à fonds perdus, ou juste pour avoir du stock de mètres carrés supplémentaires.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion de recevoir le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin. J'en avais échangé aussi avec le Président de la République, au mois d'août, pour positionner la Ville de Nevers en vue d'accueillir d'éventuels services financiers déconcentrés de Bercy, et/ou, pourquoi pas, une école des impôts supplémentaire, qui pourrait être mutualisée avec celle que nous avons sur le territoire.

Dans les bâtiments susceptibles de recevoir relativement rapidement un certain nombre de nouveaux fonctionnaires figure la Banque de France. Le site du Cobalt devrait être assez rapidement plein, puisque le grand bâtiment en face

de l'Inkub a deux projets, et l'un risque d'être signé assez rapidement, qui permettraient une occupation soit totale, soit au trois quarts, mais l'Agglomération aura à terme besoin aussi de nouvelles surfaces et d'un amphithéâtre aussi pour la première année de médecine, qui, vous le savez, nous est annoncée en 2020. Je reçois à ce titre, d'ailleurs, avec le Président du Département, le Doyen de la Faculté de Médecine de Dijon le 23 octobre.

Voilà pourquoi il n'est pas concevable de ne pas réfléchir à ce rachat, qui pourrait nous permettre de nous positionner pour accueillir notamment des services déconcentrés des Finances Publiques. Nous ne pouvons pas partir d'une friche et leur dire que nous serons prêts dans deux ou trois ans ; il nous faut aussi des locaux prêts.

Au niveau de l'Agglomération, nous avons une réflexion là aussi pour rechercher des locaux qui puissent accueillir des startups lorsqu'elles quittent l'Inkub ou lorsqu'elles sont accélérées par le Village by CA. Si nous ne sommes pas capables de proposer des locaux rapidement, nous perdrons ces entreprises, en tout cas pour celles qui se développent. Cela pourrait aussi être un mixt pour accueillir différents types d'activités.

Ce sont des perspectives. Rien n'est signé, mais ce sont quand même des perspectives que l'on peut estimer raisonnablement réalisables, et donc il nous apparaissait que ces locaux pouvaient participer au nouveau dynamisme que nous essayons de créer au centre de Nevers. D'où la proposition d'exercer notre droit de priorité. D'où le besoin d'aller relativement vite, puisque ce droit de priorité expire le 30 septembre 2019. Nous avons donc besoin de nous positionner ce soir.

Voilà le sujet tel que je vous l'ai présenté, pour que nous partagions ce choix de faire ou de ne pas faire.

Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Il y a un certain nombre de bâtiments qui nous échoient (je pense à la Chambre d'Agriculture, dont on n'a toujours rien fait) ou qui ont été rachetés (je pense au restaurant de la Porte du Croux, pour lequel des annonces ont été faites à plusieurs reprises). On aura retenu plusieurs offres de rachat pour le restaurant, on aura retenu aussi votre idée qui consistait à mettre les services de la Mairie dans les locaux de la Chambre d'Agriculture, avant qu'un nouvel investisseur, par miracle, vienne balayer cette idée lumineuse. On sait pourtant qu'au niveau de la Chambre d'Agriculture, il y aura des frais importants à prévoir, entre le désamiantage du bâtiment et la remise en état. En attendant, l'immeuble continue de se dégrader.

Concernant les éventuels services financiers de Bercy, je voudrais juste dire que l'on a pris l'habitude de se méfier des effets d'annonce. On sait tous votre choix de la Macronie. Je ne suis pas sûre que ce soit une garantie suffisante ; on va voir. En tout cas, je crois qu'il est bon, en effet, de rester prudents, ce soir.

M. le Maire –

Je ne pense pas que racheter un bâtiment relève d'un courant politique quelconque.

Madame Charvy, vous êtes d'un négativisme assez inquiétant.

La Chambre d'Agriculture a été rachetée à la barre. Nous avons un projet, que vous trouvez extravagant, mais dont certains Neversois m'ont dit que cela pouvait être une bonne idée. Moi, je n'étais pas arrêté dessus. Mais une chose est sûre aujourd'hui : l'hôtel de ville, que nous rénovons, n'est plus satisfaisant

pour les services municipaux. Je vous laisse aller voir les agents qui ont des bureaux plus hauts que larges, des fenêtres qui n'étaient pas en double vitrage – nous allons pallier cela dans quelques mois –, des conditions de travail que certains dénoncent de façon complètement injuste, mais pour le coup qui sont compliquées. Et pour y travailler aussi, je sais que c'est parfois compliqué d'être correctement chauffé quand il fait froid. Etc. Donc, des conditions qui ne sont plus dignes du 21^e siècle.

Mais on a surtout besoin d'un bâtiment dans le centre-ville qui permette d'accueillir des manifestations, qui ne se font plus aujourd'hui, parce que le palais ducal est trop petit, et ne permet pas d'accueillir, par exemple, des manifestations avec 140 ou 150 personnes. Donc, il y aurait coup double à faire.

Je ne dis pas que c'est un projet d'urgence, je ne dis pas qu'il faut le faire tout de suite, je dis que c'était une possibilité, et surtout pour faire cesser cette friche, dont nous ne sommes pas responsables, vous en conviendrez, qui existe depuis trop longtemps.

C'était donc une idée. Maintenant, je vais vous dire, je suis très heureux de savoir qu'il y a des investisseurs qui s'intéressent à Nevers. Il y a des tas de choses qui sont en train d'être rachetées. Il y a des échafaudages qui sont en train de se faire. Je me dis aussi que, peut-être, modestement, la rénovation de la ville encourage des projets privés. Je vous laisse aller rue du 14 juillet et ailleurs. Il y a des immeubles aussi qui sont en train d'être refaits. C'est une très bonne chose, pour une certaine harmonie et un niveau entre l'effort de rénovation que fait la collectivité et ce que font aussi les propriétaires privés.

Cela étant dit, pour la Maison de l'Agriculture, nous avons un budget limité, car nous ne voulions pas y mettre une somme extraordinaire, si nous avons dû être, d'aventure, acquéreurs. Quelqu'un s'est porté acquéreur pour 250 000 €, je crois, de mémoire, ce qui n'était pas le montant que nous avons convenu avec l'avocat qui portait enchères. Très bien. Ce projet, on me l'avait présenté il y a deux ans, et puis je n'en avais plus eu de nouvelles. Il a été travaillé par un architecte neversois. Un beau projet, d'ailleurs. Et je pensais qu'il était abandonné. Je reçois le porteur de projet dans quelques semaines, qui vient le présenter la façon dont il voit les choses. Il envisage de faire 8 M€ de travaux, ce qui n'est pas rien. Il y a donc quelqu'un qui est capable de racheter 250 000 € un bâtiment qui a été assez dévasté et qui est capable de porter 8 M€ de projet. Vous en conviendrez tous, c'est bien que des gens croient à Nevers, et qu'ils mettent de l'argent dans des bâtiments en friche.

Donc, réjouissons-nous de ce projet, s'il va au bout. Je ne concevais pas que vous ne partagiez pas ma position. Il y a des frais de désamiantage, que je connais, puisque l'ancien président de la Chambre d'Agriculture m'avait passé son devis. C'est peut-être à réactualiser. Mais c'est un bâtiment intéressant, dont j'envisageais qu'il pouvait être connecté « développement durable », en autosuffisance énergétique, ou en tout cas s'en rapprochant. Je pense que Nevers doit mettre les pieds là-dedans. Mais je pense que vous en serez d'accord aussi, Madame Charvy, cela aurait pu être une illustration intéressante, puisque nous repartions de plateaux, et il y avait aussi des parkings souterrains. C'est un bâtiment qui présente des avantages, ainsi qu'une belle vue sur la Loire.

C'est un projet privé. Quand il y a des projets privés, à partir du moment où ils vont dans l'esprit de ce que nous essayons de faire pour remettre de la population et de l'activité dans Nevers, c'est très bien.

Vous semblez vous moquer des autres projets. Ce n'est pas simple. Je vous confirme que le restaurant de la Porte du Croux est vendu. Ce n'est pas en compromis ; c'est vendu. C'est signé chez le notaire. Les travaux vont commencer ; j'ai revu les propriétaires il y a peu de temps. Ils ont un beau projet d'un restaurant qui va être raisonnablement gastronomique pour Nevers. Il va même au-delà du projet initial, qui était plutôt une pizzeria, mais pas seulement une pizzeria. Mais en fait il y a un projet qui sera tenu de façon un peu plus à la hauteur de ce que ce bâtiment, pour ceux qui l'ont connu avant, représentait, en termes de restauration et d'accueil touristique, notamment vélos, car il y a de la place, il y a un espace, des jardins, que certains connaissent, etc. Il faut le temps que soient réunis les financements et les entreprises, mais ce bâtiment va connaître une évolution prochainement.

Il y a également un projet sur la Maison des Syndicats. Je m'en suis déjà ouvert. Il y a des choses qui se feront, et il y a des choses qui ne se feront peut-être pas.

En tout cas, nous ne pouvions pas ne pas nous intéresser à l'avenir de la Banque de France, et ne pas voir si ce qui était réservé par un projet privé convenait, ou si nous devons prendre la main, sachant que ce n'est pas parce que la Ville prend la main qu'elle devra tout financer, puisqu'il y a déjà des personnes intéressées.

François Diot.

M. Diot –

J'en reviens aux locaux de la Banque de France.

Il s'agit des locaux de la Banque de France, dans lesquels était censée déjà s'installer la fameuse « Ecole des Boss » dans laquelle le PDG de Skwirrel et de Lunc devait investir 900 000 € pour aménager le bâtiment en Ecole et y accueillir 6 entreprises. C'était il y a moins d'un an, et donc, effectivement, Nathalie Charvy a raison de dire que l'on est un peu vacciné des grandes annonces, grandiloquentes, faites à grand renfort de tambours et de trompettes, car malheureusement on sait ce qu'il est advenu de ce projet-là.

M. le Maire –

Monsieur Diot, je n'ai pas fait d'annonce. C'est un projet privé. Aucune annonce. C'est respecter l'entreprise. Le monde de l'entreprise, si vous le connaissez, est complexe. Et ce qui peut être un projet il y a un an peut être rendu difficile par une évolution de certains marchés, pour ceux qui veulent prendre des décisions. Je n'ai fait aucune annonce ici de cette reprise. L'entrepreneur, lui, a présenté son projet. Voilà, et c'est son droit. Vous n'avez pas à nous mettre cela sur le dos, Monsieur Diot.

M. Diot –

Oui, nous vous ressortirons toutes les annonces qui nous occupent à peu près une heure ou heure et demie au début de chaque Conseil d'agglomération.

Aujourd'hui, donc, les bâtiments de la Banque de France sont à nouveau disponibles et vous nous proposez de les racheter.

Le rapport qui nous a été présenté pour le Conseil est plus explicite que la délibération, et effectivement nous avons ici davantage d'éléments qu'en Commission, où ces éléments ne nous avaient pas été transmis. La question que nous avons posée à l'époque est : « pour quoi faire ? », ce qui avait donné lieu à un certain moment de flottement parmi vos adjoints, pour parler simplement.

Vous nous confirmez aujourd'hui qu'il y a quand même un projet derrière. Effectivement le rapport ne parle pas de résidence seniors.

Vous nous avez énoncé tout un tas de choses à l'oral ; je ne vois pas pourquoi on n'écrit pas cela. Je ne savais même pas qu'il y avait un projet de résidence séniors à la Banque de France.

Vous nous confirmez donc qu'aujourd'hui l'objectif est de se tenir prêt à accueillir, si l'occasion se présente, une délocalisation des effectifs de la Direction des Finances Publiques vers la province (quelques dizaines ou quelques centaines, sur les 3 000 annoncés par M. Darmanin il y a une quinzaine de jours).

Pourquoi pas, si c'est une opportunité. D'autant plus que le prix de vente visiblement est très inférieur à l'estimation des Domaines : 700 000 €, face à une estimation des Domaines, dont c'est le métier d'estimer, de 1,2 million ; il y a parfois des différences qui me laissent pantois ! Mais 700 000 € quand même ! Et 700 000 € en l'état, sachant que, pour transformer cela en « Ecole des Boss », M. Ghene avait estimé qu'il fallait y ajouter 900 000 € de travaux.

Il faut donc espérer que si l'on acquiert ces locaux, ils ne restent pas vides et qu'ils ne nous resteront pas sur les bras, parce que, comme vous le dites souvent, il faut que la Ville se déleste d'un patrimoine municipal qui est trop important – vous nous avez rappelé qu'il reste 185 000 mètres carrés à la Ville, que c'est encore trop. Mais, là, on en rajoute 7 427 quand même !

A ce sujet-là, je fais une parenthèse. D'ailleurs, vous venez de l'évoquer de manière très fugace. On a entendu dire, par plusieurs canaux différents, mais convergents, et vous nous le confirmez donc, que vous envisageriez quelque chose sur la Bourse du Travail, et de vendre les locaux à un investisseur. Vous nous confirmez ou vous infirmez cette information-là. C'est la Maison des Syndicats, la Bourse du Travail ; proches de nous ou pas, Monsieur Suet. Mais là, il y a tous les syndicats, dans cette Maison des Syndicats. En tout cas, les Unions Départementales Syndicales y sont toutes logées. Je les ai interrogées pas plus tard que cet après-midi, dans la manifestation sur les retraites ; elles ont à peu près les mêmes échos, qu'il y a quelque chose qui se trame, mais aucun contact ni information officielle de la Mairie à ce sujet. Et donc je me permets de vous demander officiellement, Monsieur le Maire : envisagez-vous, oui ou non, de mettre en vente la Bourse du Travail, et le cas échéant, envisagez-vous quand même d'en parler avec les occupants, un jour, qui sont les principaux concernés, et qui sont l'ensemble des Unions Départementales Syndicales ?

Je ferme la parenthèse, mais c'est une question d'actualité.

J'en reviens aux locaux de la Banque de France. Puisqu'ils pourraient être fléchés vers les Finances Publiques, j'attire quand même l'attention sur le fait qu'il y a aujourd'hui, dans les locaux actuels des Impôts rue Camille Baynac, quasiment un étage totalement vide. Et ce n'est encore rien à côté des locaux de l'ESI, la Direction des Services Informatiques des Impôts, Boulevard d'Hammamet, et qui appartiennent aussi au Ministère des Finances. Donc si M. Darmanin cherche des locaux à Nevers, son ministère en possède déjà. Donc, je m'interroge ; y aurait-il besoin des locaux de la Banque de France ? Puisque j'imagine qu'*a priori* ils iront d'abord regarder ce qu'ils possèdent déjà.

Donc au final, qu'on saisisse une opportunité, pourquoi pas. J'espère simplement que l'on ne s'enflamme pas trop, et que vous avez eu quelques assurances du ministre quand il est venu vous rendre visite il y a 15 jours. Je crois que cela devait être le 9 septembre.

Au sujet de cette journée du 9 septembre, et pour finir, je souhaitais me faire le porte-parole des salariés des Finances Publiques, qui, ce jour-là, étaient

mobilisés devant l'École Nationale des Finances Publiques et qui attendaient leur ministre, en visite à Nevers, parce qu'ils avaient quand même des choses à lui dire à propos du plan qui prévoit la fermeture de 11 trésoreries dans la Nièvre, de 2 centres des Impôts, et la suppression de 91 emplois qui vont avec, dans tout le département.

Aujourd'hui, nous pouvons peut-être espérer récupérer des emplois existants délocalisés de la Région Parisienne ; c'est à souhaiter. Mais la seule chose sûre, et qui est annoncée par le ministre, sonnante et trébuchante, c'est 91 suppressions d'emplois dans l'ensemble du département. Il faut que l'on garde cela en tête.

Eh bien ce jour-là, M. Darmanin a préféré passer une heure en Mairie avec vous, Monsieur le Maire, c'est très bien, plutôt que de rencontrer les agents de son propre ministère, qu'il a superbement ignorés d'ailleurs, en passant avec sa voiture aux vitres teintées, refusant même d'ouvrir la vitre et de leur accorder ne serait-ce que 10 minutes d'entretien et d'échange.

C'est une nouvelle forme de mépris. Je le dis parce que c'est comme cela que cela a été ressenti par l'ensemble des salariés des finances publiques qui étaient là, qui ont le droit d'être écoutés par leur patron. C'est une nouvelle forme de mépris, dont quelque part (à votre corps défendant, j'entends bien), Monsieur le Maire, vous vous êtes rendu complice, en accueillant le ministre en Mairie. En tout cas, pour notre part, élus communistes, nous étions à notre place, et notre place, c'est d'être aux côtés des salariés et des usagers des Finances Publiques, qui étaient là aussi, et qui défendent la présence d'un vrai service public de proximité dans les départements ruraux comme le nôtre.

M. le Maire – Monsieur Diot, « complice » est un mot fort. Je le connais bien, c'est un terme judiciaire. C'est un peu fort. Vous me donnez beaucoup de pouvoirs, mais je n'ai pas celui de faire le déroulé des déplacements des ministres.

M. Diot *(hors micro)*

M. le Maire – Je l'aurais fait avec plaisir.
 Sous cet aspect-là, d'ailleurs, je suis passé vers eux, et j'ai discuté avec deux ou trois d'entre eux le matin, mais nous étions au fleurissement des gerbes en hommage aux personnes mortes pendant la Libération de Nevers.
 Je voudrais que l'on s'entende bien ce soir ; je n'ai fait aucune annonce. Ne vous méprenez pas quant à mes propos. C'est pour cela que j'avais une interrogation, et de toute façon il aurait fallu que je le fasse, mais c'est aussi un souhait de ma part, le partager avec mon groupe, qui avait des avis parfois divergents, qui voulait en savoir plus, et c'est tout à fait légitime, et également avec vous-mêmes. Je ne suis pas dans une optique d'acheter tout. En même temps, je me dis que cela serait dommage de ne pas le faire. Et autant, s'il y avait un projet dynamique sur le centre, je laisserais faire, mais là, cela me semblerait regrettable, parce que cela irait à l'encontre un peu de ce que nous voulons porter, et des logements. Je vais recevoir Action Logement dans quelques jours, début octobre, pour identifier des logements dans les rues dans lesquelles ils vont investir. Ils vont investir fortement, puisqu'il y a plus d'un milliard d'Action Logement pour rénover, même à perte, du logement et le remettre sur le marché. Nous avons d'autres pistes pour le logement dans Nevers. Il y a beaucoup de logements vacants, mais beaucoup de logements aussi qui doivent être améliorés.

Donc, c'est la raison pour laquelle ce soir je vous dis que nous faisons un pari sur l'avenir. Mais un pari mesuré. Parce qu'il y a d'ores et déjà d'autres investisseurs qui sont intéressés. Au moins pour faire des choses avec nous, voire éventuellement à reprendre le bâtiment. C'est pour cela que même Nièvre Aménagement est prêt à faire une opération sur ses fonds propres. Je me dis donc que le risque est limité. Si vraiment on considère que ce n'est pas à nous de porter, on peut aussi revoir la situation. Par contre, il n'y a que nous qui pouvons exercer notre droit de priorité. Voilà pourquoi je pense que nous pouvons éventuellement voter cette délibération, parce que ce serait dommage de ne pas maîtriser ce qui va se faire dans cet endroit.

J'ajouterais que nous avons quand même vendu pas mal de locaux. Nous vous faisons une présentation chaque année à peu près du montant que cela représente annuellement et en cumulé. On peut aussi considérer que certaines ventes peuvent nous aider à financer l'acquisition de ce bien ; déjà faites, ou d'autres à venir.

Cela va me permettre d'évoquer très clairement quelque chose. Monsieur Diot, l'expression « se trame » laisse entendre que les choses sont dans l'ombre et ne sont pas claires. Non ! Il y a un projet, et je l'ai dit publiquement à différentes occasions, sur la tour de la Bourse du Travail. Je ne vais expulser personne ; ce n'est pas mon style. J'ai commencé à dire. Je rencontrerai les responsables départementaux syndicalistes si vraiment le projet est confirmé. Un projet, cela ne se fait pas comme cela. Il y a des investisseurs qui sont intéressés ; ils sont venus une première fois visiter. Ils se sont décidés à passer à la phase 2, c'est-à-dire d'étudier très sérieusement un projet qui pourrait être intéressant, et ils attendaient l'estimation que nous avons reçue récemment : 350 000 € à la vente, mais ils peuvent être aussi intéressés à la location. Je ne vous cache pas que, si ce projet peut marcher, nous pouvons, je pense, intelligemment, trouver une solution avec les syndicats pour qu'ils bénéficient d'autres locaux.

Je l'ai dit aux réunions évidemment régulières avec les partenaires sociaux de la Ville de Nevers, et je leur ai dit que, bien sûr, ils pouvaient en informer leurs représentations départementales, car il n'y avait rien de secret, et qu'en temps voulu j'aurai cet échange, évidemment, avec les représentants départementaux. Donc, il n'y a rien de secret. Simplement, je ne veux pas faire perdre du temps non plus si jamais on me disait que finalement l'investisseur n'y allait pas. Ce n'est donc pas une question de vouloir cacher quelque chose, parce que je l'ai déjà dit plusieurs fois.

Je précise aussi que, si nous n'exerçons pas ce droit prioritaire avant la fin du mois, nous ne pourrons plus préempter derrière. C'est vraiment maintenant ou jamais. D'ailleurs, nous ne l'avions pas exercé sur le prix de 1,2 M€, mais comme le projet ne s'est pas fait et que le prix a été baissé, c'est ce qui a obligé le vendeur, en l'occurrence la Banque de France, à diminuer le prix, et à nous le proposer en droit de priorité.

Je pense être le plus clair possible, et si jamais il y a un beau projet sur la Bourse du Travail, je pense que l'on peut tout à fait l'envisager favorablement, et d'ailleurs une partie du prix nous financerait la moitié de cet achat, si cela se faisait.

Je regrette que personne d'entre vous n'ait évoqué dans ses commentaires – je ne dis pas que c'est ce qui doit justifier la mise de 700 000 € à soi tout seul – l'ouverture du parc, l'accès supplémentaire en zone commerçante ; cela me semble aussi des éléments...

Non, mais dans la discussion, j'entends, Monsieur Diot ; je l'ai mis en avant dans mes explications, pour que vous ayez tous les éléments qui conduisent nos réflexions.

Cela me semble aussi deux éléments supplémentaires pour franchir le pas. D'ailleurs, j'en ai parlé au représentant des Vitryniens hier, et évidemment il voit cela d'un bon œil aussi.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je rappellerais seulement ce que nous avons déjà dit en commission. Je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment par Nathalie Charvy et François Diot ; c'est d'appeler à la prudence.

Nous entendons ce que vous nous dites, mais ce que je regrette, encore une fois, c'est la méthode. Je vais rappeler aux Neversois comment nous avons découvert cette délibération. Elle nous est apparue le jour J de la commission sans aucun élément descriptif du projet. Même les élus de la majorité n'étaient pas au courant de cette délibération. Donc *vous* avez décidé et vous l'avez soumise à la commission, sans aucun élément de réflexion. Je me pose la question : entre lundi, date de la réunion de la commission 1, et aujourd'hui, soit une semaine, comment avez-vous réussi à sortir tous ces projets-là ? Je me pose la question du sérieux de ces études de projets ? Est-ce des projets que l'on met sur une feuille, en se disant que l'on aimerait bien faire ceci ou cela ? Je m'en tiendrais à mon rôle d'élu, responsable des affaires de la Ville et notamment de ses deniers. Comme cela a été rappelé par François Diot, nous avons déjà eu des projets auparavant, notamment « l'Ecole des Boss ». Vous dites que vous ne l'avez pas soutenue, mais il y a eu une belle présentation au palais ducal, un soutien dans différents voyages. Il était censé soulever 4 M€ de fonds. On a vu ce que cela avait donné. Donc, la prudence est encore plus de mise.

J'aurais une question à vous poser ; notamment à l'Adjoint aux Finances. Le projet de « l'Ecole des Boss » était un investissement de 900 000 € pour les travaux, et de 1,2 M€. Ici, on est à 700 000 €, plus 1 M€ quasiment de travaux. Soit 1,7 M€. La question que j'aurais à poser est la suivante : Avez-vous étudié en impact financier ce que cela représente sur les finances de la Ville ? Quel impact cela aurait-il sur les finances de la Ville d'investir 1,7 M€ pour accueillir ce projet ? François Diot a rappelé les bâtiments que l'Etat possède déjà. Quel est l'impact financier de cela sur nos finances ?

M. le Maire –

Isabelle Kozmin voulait intervenir, et ensuite je passerai la parole à M. l'Adjoint aux Finances.

Mme Kozmin –

Je voudrais simplement rappeler à M. Lagrib, car j'étais présente en Commission 1, qu'en effet nous avons eu la délibération qui a été présentée peut-être au dernier moment, mais Mme Wozniak a pris la parole pour donner des explications sur le pourquoi de cette délibération. Mme Wozniak a donné des explications, qui n'étaient peut-être pas complètes, mais nous les avons complètes ce soir. Toutefois, elles ont bien été données en commission 1.

M. le Maire –

Merci, et je précise que c'est un projet qui a évolué tous les jours depuis une semaine, et qu'il y a 8 ou 10 jours nous n'étions pas forcément sur cette optique-là, dans la mesure où je pensais que le projet pouvait intéresser la Banque de France, mais, compte tenu de la position de la Banque de France

vis-à-vis de ce deuxième projet qui aurait été un projet dynamique, l'investisseur a décidé de porter ses billes sur un autre bâtiment, d'ailleurs très intéressant, sur l'agglomération, en complément de ce dont il dispose. Pourquoi pas ? Mais cela nous a finalement donné cette liberté. Donc, tout s'est déroulé très vite. D'où effectivement toutes les explications qui n'étaient pas là, mais qui se sont construites au fil du temps.

Vous avez compris, Monsieur Lagrib, qui mélangez tout, qu'il y avait un projet privé que nous ne finançons pas du tout ; si la société que vous évoquiez rachetait, ce n'était pas la Ville de Nevers. Donc, il n'y avait pas de mise de fonds publics. Donc, il faut arrêter de semer une espèce de confusion à chaque fois que vous intervenez.

Ensuite, à partir du moment où ce projet ne s'est pas fait, on ne peut pas en responsabilité ignorer le sort de la Banque de France. Quand on est aux responsabilités municipales, on voit que c'est un bâtiment majeur de Nevers, par sa situation, par sa construction, par sa qualité, et il intéresse un certain nombre d'investisseurs. C'est aussi un projet peut-être que nous ne financerons pas derrière, dans ses travaux, ou peut-être que nous le financerons ; je ne peux pas vous le dire le contraire ; ou peut-être que nous cofinancerons, peut-être que nous ferons porter par Nièvre Aménagement ou d'autres investisseurs qui y sont intéressés, peut-être pour partie.

Vous avez raison, Monsieur Diot, et j'évoquais moi-même avec le ministre la possibilité aussi de mettre des fonctionnaires dans des sites qui n'étaient pas encore complètement occupés ; il m'a dit qu'il y avait finalement peu de latitude. Nous sommes attentifs à combler déjà ce que l'on a, quand cela répond à l'attente, avant de créer des choses nouvelles.

Maintenant, si nous pouvons espérer être une ville retenue d'une façon importante pour l'orientation de fonctionnaires – j'ai été reçu par le directeur de cabinet du Président de la République dimanche ; c'est un sujet que j'ai ré-évoqué avec lui –, j'espère que nous serons entendus. Nous serons plusieurs villes à concourir, et le cahier des charges est en train d'être rédigé ; donc, nous nous sommes pré-positionnés.

Je ne dis pas que c'est fait, et je ne fais pas d'annonces, contrairement à ce que vous dites, quand je ne suis pas sûr ; je partage une hypothèse. Si je ne partage pas l'hypothèse, vous allez me dire que je ne suis pas transparent, et que je trame des choses. Je présente les choses très simplement, et c'est notre responsabilité de nous tous, hors notion de tendances politiques, de savoir ce que l'on fait de la Banque de France. C'est tout. Et je le fais de façon la plus transparente possible, en vous disant que l'on fait un pari, mais qui est un pari très raisonné, puisque nous ne sommes pas les seuls ; et si ce n'est pas les services des Finances Publiques, le bâtiment peut aussi servir à accueillir de l'entreprise, de l'économie, et d'autres types d'activités, auxquelles nous réfléchissons. Mais aujourd'hui je n'ai pas un projet, je suis très clair, qui soit à 100 % bouclé. Sinon, je le dirais. Mais si on veut intéresser, aussi, il faut que l'on ait des locaux rapidement, aménageables, sinon nous ne rentrerons pas dans le cahier des charges, et d'autres villes seront peut-être plus avenantes aux yeux de ceux qui choisiront.

C'est une vraie responsabilité qui nous incombe. Je vais passer la parole, comme je m'y étais engagé, à Michel Suet.

- M. Suet – Je voudrais déjà corriger ce que vous venez de dire, Monsieur Lagrib, parce qu'en Commission 1, je vous avais annoncé qu'il y avait ce projet derrière. Vous ne pouvez pas dire le contraire, je vous l'avais annoncé.
Je vous l'ai annoncé !
Après, vous nous demandez ...
- M. Lagrib *(hors micro)*
- M. Suet – Je vous l'ai annoncé. Vous ne pouvez pas dire que je ne vous l'ai pas annoncé. Après, ce sont des choix politiques. Là, pour l'instant, il y a un projet d'acquisition. Cela peut être un portage, ou pas. On va attendre le cahier des charges qui va sortir bientôt. A la réception du cahier des charges, il y aura un chiffrage des travaux à faire. Je suppose que nous devons mettre à disposition des fonctionnaires un bâtiment équipé, bien cloisonné. L'Etat paiera un loyer. Après, il faudra sans doute trouver le véhicule qui portera cet investissement ; ce n'est pas l'objet social d'une collectivité d'acheter et de louer, et je pense qu'il faudra trouver un véhicule porteur.
Ensuite, ce sont des choix politiques. Si nous faisons cet investissement-là, peut-être qu'il y a un autre investissement qui était prévu qui ne sera pas fait. Ce sont des choix politiques. L'équilibre financier, je vous rassure, sera là. Je vous garantis qu'il sera là.
- M. le Maire – Je voulais ajouter que c'est quand même pour moi un enjeu majeur.
Si on arrive à récupérer plusieurs dizaines ou centaines de personnes – les choses sont ouvertes, même si nous ne sommes pas les seuls candidats, mais nous sommes quand même fléchés –, c'est un enjeu majeur pour la démographie de Nevers, parce que 50, 100, 200 fonctionnaires, c'est fois trois ou deux et demie, si l'on fait une moyenne par famille, et pour l'économie. Donc, je pense que nous devons être tous ensemble derrière, et essayer d'être le plus attractifs possible.
Nous avons accompagné, avec Amandine Boujlilat, les jeunes du Conseil neversois de la jeunesse en visite à l'Elysée dimanche. Nous devions rencontrer le Président de la République, qui est parti un peu plus tôt à New York pour intervenir sur l'Amazonie. Il nous a été proposé de rencontrer son directeur de cabinet pendant une heure, ce qui m'a permis d'aborder les grands sujets concernant Nevers et la Nièvre, et notamment le financement de l'A 77. Il est inconcevable qu'il soit reporté comme cela jusqu'*ad vitam aeternam*. Et notamment l'IUT, sur lequel nous serons fortement soutenus, puisqu'on nous l'annonce, mais que l'on ne nous donne pas les postes qui vont avec. Aujourd'hui, il faut au moins 4 enseignants et un poste administratif. Dans l'idéal, 5 et 2. Donc j'ai demandé que nous soyons accompagnés. Et aussi sur d'autres projets d'intérêt, comme le renforcement de la police de sécurité du quotidien, pour mieux être présente dans certains endroits, et d'autres sujets aussi en termes de développement, d'enseignement supérieur et d'économie. J'ai encore échangé avec lui tout à l'heure. Il est quand même important de pouvoir essayer de peser sur ce type de dossiers. Maintenant, je ne vous dis pas que c'est fait, mais je dis que nous allons tout faire pour que cela se fasse. Et pour faire tout pour que cela se fasse, il faut aussi que l'on ait le bon bâtiment. Si l'on n'a pas le bon bâtiment, avec toute la meilleure volonté du monde, on ne nous retiendra pas. Cela paraît logique. Il y a d'autres villes qui klaxonnent évidemment pour que leur demande soit prise en compte. J'ai attiré

aussi l'attention de l'Elysée et du Président sur les enjeux démographiques dans un territoire qui a trop perdu pendant trop longtemps. Il faut peut-être le compenser de cette façon-là.

Nous allons donc tout mettre en œuvre, mais tout mettre en œuvre implique aussi que l'on ait des bâtiments, et il s'avère que, peut-être, avec les hasards du calendrier, ce bâtiment est bien positionné. Pour le reste, Michel Suet vous a rappelé que nous sommes attentifs à l'équilibre économique, et si l'on se rajoute des mètres carrés, ce n'est pas pour le plaisir, et si l'on en a vendu, c'est ce qui peut nous permettre aussi, peut-être, de constituer une réserve foncière quand on a une possibilité intéressante et stratégique.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci. Tout d'abord, pour répondre à M. Suet, lors de la commission, vous ne saviez pas, et vous avez même recherché les éléments, que vous nous avez apportés par la suite. Personne n'était au courant de cette délibération lors de la commission.

M. le Maire – Je viens de vous donner les explications à cela, Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Oui, vous les avez données après, mais personne n'était au courant.

M. le Maire – Nous n'allons pas y passer la soirée. Je pensais que ce projet était un projet qui pouvait être fédérateur. C'est un projet pas pour faire plaisir à notre équipe ; c'est un projet stratégique pour la Ville. C'est une décision importante, parce que rien n'est acté complètement, et moi je n'ai pas aujourd'hui la signature de l'Etat qui me dirait qu'il enverrait tant de fonctionnaires. Mais si je n'ai pas ce bâtiment ou un autre qui puisse correspondre, nous serons sûrs de ne pas les avoir.

C'est un choix que je souhaite que nous partagions ensemble en Conseil municipal. Maintenant, les guéguerres de me dire « lundi vous ne m'avez pas dit que... » : oui, parce que les choses évoluent chaque jour. Il faut le concevoir, Monsieur Lagrib. Vous n'êtes pas aux affaires, mais quand on est aux affaires, eh bien, les choses évoluent même plusieurs fois par jour. Et donc, je suis désolé, mais on s'adapte, et si on m'avait dit que le droit de priorité finissait le 31 décembre, on aurait pris davantage de temps. Il y a des fois où il faut savoir agir dans l'urgence, tout en ayant évidemment le temps de la réflexion. Donc, si on pouvait passer cette diatribe que l'on connaît tous par cœur et aller à l'essentiel, s'il vous plaît, de votre part, je pense que chacun apprécierait.

M. Lagrib – Vous pouvez vous lancer dans n'importe quel débat, je vais continuer à vous dire ce que j'aurai à dire.

M. le Maire – Sauf si vous êtes hors sujet.

M. Lagrib – Vous êtes aux affaires, je l'entends, et on le respecte tous ici, et on est d'accord là-dessus. Par contre, respectez notre rôle d'élus, et essayez d'avoir un minimum d'informations à nous donner pour que nous puissions apporter un avis, selon nos convictions et ce que nous défendons aussi. Je pense que l'intérêt des deniers publics est important ici. Comme Michel Suet l'a rappelé, lorsque l'on fait un investissement, on est obligé de revenir sur d'autres

investissements. La transparence veut que, si vous avez travaillé sur ce projet-là, vous nous disiez sur quels investissements vous devrez revenir.

M. le Maire – Erreur, Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Laissez-moi terminer.

M. le Maire – Grosse erreur.

M. Lagrib – Je vous laisserai répondre, et je vous écouterai attentivement, comme je le fais d'habitude, alors que vous ne le faites pas toujours.

Vous me dites que le gouvernement accorde un intérêt particulier à notre territoire, que M. Darmanin était très intéressé par notre territoire. S'il est intéressé par Nevers et son territoire, il n'y a pas besoin de pouvoir acheter un bâtiment pour qu'il s'y intéresse. Et s'il était si intéressé que cela, il aurait quand même prévenu les parlementaires de sa venue. Mais comme l'a rappelé M. Diot, il aurait dû aussi discuter avec les contribuables.

On ne dit pas que le bâtiment n'est pas intéressant, bien au contraire. On ne va pas refaire les échanges que l'on a eus en commission. Bien au contraire. Le point sur lequel nous ne sommes pas d'accord, c'est que l'on n'a aucun élément. Tout est fait avec une méthode où l'on nous apporte, et où l'on est obligé d'acquiescer et de dire *oui*, sans éléments, sans projet. Là, on nous dit que l'on a plusieurs pistes. Oui, les projets sont intéressants ; on ne va pas dire *non*. Mais on aimerait bien en connaître les conséquences.

Vous dites que vous prenez un pari, et vous nous demandez de prendre ce pari avec vous, sans que nous ayons connaissance des différents paramètres que vous avez en votre possession. Pensez-vous que l'on peut prendre les mêmes décisions que vous, avec peu d'éléments ?

M. le Maire – Monsieur Lagrib, oui, effectivement, j'essaie de faire en sorte que, sur notre territoire, sans demander de privilèges, enfin on arrête d'oublier la Nièvre. Je demande juste qu'enfin la Nièvre puisse enfin peser de temps en temps, et que l'on arrête d'être mis sur le côté systématiquement. Vous croyez que l'on a eu l'hélicoptère sanitaire, attendu depuis 25 ans, comment ? Vous croyez que l'on a eu la première année de médecine demandée depuis 30 ans comment ? Par hasard ?

Oui, je dis que je vais tout faire, que nous allons tout faire, pour essayer d'accueillir ces services déconcentrés, puisqu'il y a une volonté de l'Etat de remettre de la présence de fonctionnaires sur les territoires. C'est très bien. Cela fait 40 ans que cela n'avait pas été fait. Donc, nous n'allons pas nous en plaindre, à Nevers, vu la baisse démographique que nous accusons depuis des décennies.

Je dis simplement que oui, il y a parfois des choix dont on n'a pas forcément l'issue bouclée immédiatement, mais cela, c'est la vraie vie. C'est l'activité économique, c'est aussi les prises de décisions politiques. Si l'on savait tous comment évoluerait quelque chose ou une décision, cela serait fantastique, et personne ne se tromperait. Je ne vous invite pas à vous tromper, puisque ce pari est maîtrisé, et que ce pari est gagné. Il est gagné par rapport au prix d'achat, et il est gagné par rapport à l'intérêt qu'il suscite, parce que, quand bien même nous ne monterions pas derrière ce projet, ou un autre, d'autres

projets pourraient se mener dans un bâtiment qui est intéressant, et qui intéresse.

Je ne voulais pas vous emmener dans quelque chose qui est complètement inconcevable.

Il y a un cahier des charges, et ce n'est pas parce que Nevers peut être séduisante sous certains aspects que les choses vont se faire par l'opération du Saint-Esprit. Nous nous sommes pré-positionnés, par rapport au cahier des charges, pour ne pas perdre de temps. Ce cahier des charges est en train d'être écrit. Il va bien falloir que l'on entre dans ce cahier des charges. Si nous n'avons pas les locaux qui vont entrer dans le cahier des charges, on aurait beau être la ville de Nevers, je ne vois pas par quel miracle on pourrait obtenir des services que l'on ne serait pas capables d'accueillir.

Ces services sont une éventualité. Eventualité sérieuse. Vous vous doutez bien que, si un ministre vient prendre le temps de me rencontrer pour m'en parler, c'est parce qu'il y a quand même une possibilité. Sinon, je pense qu'il a autre chose à faire que de venir me rencontrer.

L'idée est de tenir compte de cette possibilité. Malheureusement, le cahier des charges ne sera pas fini avant le 30 septembre, car ce n'est pas un délai qui est opposable au Gouvernement. Le cahier des charges ne sera pas connu avant la possibilité de prendre ce droit de priorité. Ce n'est pas simple de prendre une telle décision. Comme je vous l'ai dit, nous cherchons des bâtiments pour accueillir des entreprises qui sortent de l'Inkub, qui nous en demandent, pour accueillir aussi d'autres types d'activités. D'ailleurs, cela peut être aussi un mixt : une partie fonctionnaires, qui n'aurait pas besoin de toute la surface, et une partie réservée à d'autres types d'activités, commerciales, ou économiques, ou de restauration, ou autres. Donc, il y a vraiment, comme on dit, un potentiel. Ce potentiel, soit on ne le prend pas, on le laisse filer, et puis on aura une résidence « dormante », qui ne participera pas à la dynamisation du centre-ville ; ou alors on décide de prendre notre destin en mains. Et puis, comme toute décision de prendre son destin en mains, il y a toujours une part de risque. Mais la part de risque est mesurée, car les ventes que nous avons déjà faites permettent de financer.

Contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, où vous vous trompez, en disant que, si nous faisons cela, nous renoncerions à un autre projet ; non, pas forcément. On peut être amené à renoncer à un projet, mais imaginons que nous vendions pour 700 000 € de bâtiments dans l'année qui vient, nous ne renoncerons pas à d'autres projets ; nous aurions autofinancé ce projet-là. Donc, votre affirmation est aussi empreinte d'une incertitude. Si la Bourse du Travail était vendue, au prix que j'ai indiqué, même si nous sommes dans des expectatives, cela finance déjà la moitié. Comme il y a d'autres bâtiments en vente ou en cours d'acquisition, vous voyez qu'il n'est pas du tout certain que l'on doive renoncer à un autre projet. Après, c'est de la stratégie. Je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire absolument, je dis qu'en tout cas ne pas y réfléchir ensemble aurait été une erreur de ma part de ne pas le mettre sur le débat. C'est vraiment un sujet qu'il me semble falloir dépolitiser, plutôt que de tenter de rattraper les choses d'une façon ou d'une autre. C'est vraiment purement un sujet de développement de notre territoire.

François Diot, puis Oscar Dos Reis.

M. Diot –

D'abord sur l'emploi, je pense que l'urgence du moment, c'est d'empêcher ce qui est annoncé par M. Darmanin, c'est-à-dire les 91 suppressions d'emplois

dans la Nièvre pour les Finances Publiques. Première chose. Avant d'en gagner d'autres.

Deuxième chose. Sur les bâtiments vides, dont j'ai parlé tout à l'heure, je réitère mes réserves là-dessus, car il y a des bâtiments vides des Finances Publiques et des centaines de mètres carrés aujourd'hui à Nevers. La Banque de France sera-t-elle donc, dans ces conditions, le lieu idéal prévu par M. Darmanin ?

Troisième chose. Que l'on préempte pour rendre possible un projet, très bien. Pourquoi pas ? Par contre, j'ai entendu ce qu'a dit M. Suet ; si derrière c'est pour faire les locaux et les louer, je ne suis pas sûr que ce soit le rôle de la Ville de Nevers de louer des locaux réhabilités au ministère de l'Economie et des Finances. Il ne faut quand même pas pousser. Que l'on préempte, d'accord, mais ensuite que l'on rétrocède au ministère des Finances, éventuellement, mais on ne va pas louer au ministère des Finances des bâtiments municipaux. Si ? Vous l'envisagez, en tout cas ?

M. le Maire –

Pour l'instant, nous n'avons pas le cahier des charges. C'est une éventualité aussi.

Mais je ne dis pas que Gérard Darmanin a ciblé la Banque de France. Nous avons monté dans l'urgence un dossier, et je remercie les services, parce que je leur ai demandé de travailler dans l'urgence. Ce dossier présentait différents bâtiments, dont celui-là, qui peut susciter un intérêt. Je prends des précautions oratoires, parce que je ne veux pas que, dans quelques mois, vous m'affirmiez que j'ai dit que c'était absolument fait. J'ai demandé au ministre s'il avait des mètres carrés éventuellement sans forcément partir sur un bâtiment, et il m'a dit qu'apparemment cela ne serait pas suffisant. Maintenant, nous sommes en phase de pré-positionnement, avec un cahier des charges en cours de rédaction. Evidemment, si nous voulons avoir une chance d'être retenus, il faudra déjà que l'on colle au cahier des charges, voire même un peu au-delà, et donc cela peut être une hypothèse. Mais imaginons que nous ne soyons pas choisis, il y a d'autres projets qui peuvent naître, et certains sont déjà manifestement en cours de préparation dans ce bâtiment, que nous garderions, ou pas ; c'est à voir.

Je vous dis vraiment de façon très transparente la question que je me suis posée : faut-il y aller ou pas ? C'est un vrai choix, mais je pense que ne pas y aller serait une erreur.

Michel Suet.

M. Suet –

Rapidement. J'avais dit à M. Diot, d'ailleurs, qu'il faudrait trouver le bon véhicule porteur pour louer.

Je voudrais simplement vous rappeler que ce ne serait pas une migration. Regardez les gendarmeries. Elles sont bien financées par les Villes, et l'Etat paie un loyer. Je vous signale que c'est comme cela, d'ailleurs, qu'il y a eu un désendettement partiel de la Ville de Nevers liée à une opération financière sur la gendarmerie à la Baratte. 4 M€ à l'époque. C'est comme cela.

Quand je dis « renoncer à un investissement », je vous ai bien dit « si c'était nécessaire pour garder un équilibre budgétaire ». Je précise quand même ce que j'ai dit.

M. le Maire –

Une dernière intervention, de M. Dos Reis, et puis nous prenons une décision collégiale.

M. Dos Reis – Merci, Monsieur le Maire. On a pas mal débattu sur ce bâtiment. 700 000 €, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas non plus la panacée. Simplement, une réflexion : ce bâtiment a un standing. Je suppose que, pour faire venir des personnes de Paris, il faut un certain standing, et je pense que c'est aussi un peu pour cela que ce bâtiment a été ciblé.

Tout à l'heure, vous avez indiqué certains projets, comme l'hélicoptère que nous avons réussi à avoir. Ce sont des projets qui ont été menés avec l'Agglomération et avec le Conseil départemental. Pourquoi ce projet ne serait-il pas mené aussi avec l'Agglomération et éventuellement avec le Département ? Ce serait quand même quelque chose qui pourrait être faisable.

M. le Maire – Je suis d'accord avec votre première position. Surtout qu'on a oublié de le rappeler, mais la délocalisation des fonctionnaires sera aussi soumise à leur volonté. Donc, si nous n'avons pas forcément des lieux hyper accueillants, je ne suis pas sûr que nous allons intéresser beaucoup de fonctionnaires. Donc, effectivement, je vous rejoins là-dessus.

Là où je ne vous rejoins pas, sur le second point, c'est que j'avais pu alerter le candidat aux élections présidentielles, lorsqu'il était venu en campagne électorale et qu'il s'était rendu à l'hôpital, sur cette insuffisance.

Par rapport à cela, ce que vous dites ne peut pas être mené par le Département, puisque le droit de priorité appartient à la Ville de Nevers. Je veux bien racheter moitié-moitié avec le Département, mais le Département n'a pas la possibilité juridique. Le droit de priorité relève de la Ville de Nevers. Donc, je ne partage pas la deuxième partie de vos propos, car cela n'est pas possible.

Je vais vous demander de vous positionner. Je vous propose donc de voter en réflexion et en raison le rachat, en exerçant notre droit de priorité, des locaux situés 6 bis rue Jean Desveaux, ex Banque de France, pour 700 000 €.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je constate une unanimité, ce qui me conforte, parce que j'étais encore le week-end dernier dans le doute, pour savoir s'il fallait y aller ou pas, mais je pense que les arguments pour pèsent plus que les arguments contre, surtout que je pense qu'en maîtrisant bien le sujet, il n'y en aura sans doute que très peu.

Merci, en tout cas, de votre confiance, et de cette délibération unanime.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-139

Festival des Solidarités

M. le Maire – Nous avons ensuite à aborder la délibération 139 sur le Festival des Solidarités. Je passe la parole à M. Chartier.

M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plus de 20 ans, le Festival des Solidarités est le rendez-vous international incontournable pour promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres ; cette année, le Festival met l'accent sur le climat pour que face aux changements climatiques, nous réinventons les solidarités.

L'édition 2019 du Festival des Solidarités de Bourgogne Franche-Comté se déroulera du 15 novembre au 1^{er} décembre 2019. La tournée régionale aura à

son actif plus de 21 représentations. Nevers accueillera le Festival des Solidarités le samedi 16 novembre 2019 avec le spectacle « A fleur de peau » proposés par la Compagnie Ars Anima. Ce spectacle, ouvert à tous, se déroulera à l'Espace municipal Stéphane Hessel.

La Compagnie Ars Anima nous plongera dans l'histoire d'Ihoa, jeune homme en colère face à la montée des eaux sur son île basse de Polynésie, première victime du réchauffement climatique, puis de Nana au Niger et de sa fille atteinte de malnutrition et du paludisme, dans un contexte de sécheresse récurrente dans le Sahel.

Deux contes de société qui reprennent chacun à leur manière les enjeux de notre temps liés au climat, au développement humain, à la santé, à l'éducation et à l'énergie.

La tournée est coordonnée par le réseau Bourgogne Franche-Comté International et réalisée avec le soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté en s'inscrivant notamment dans le cadre des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. Il incombera à la Ville de Nevers la prise en charge financière des éléments de communication (affiches, flyers), ainsi que les frais logistiques liés au déplacement de la tournée, soit 3 jours de location du véhicule, soit 36,30 € par collectivité organisatrice, l'hébergement ainsi que la restauration des comédiens, soit pour l'ensemble un montant maximum de 300 €.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Nous allons donc voter pour ce Festival des Solidarités.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-140

Convention de dépôt de la Bibliothèque De Soulait à la Médiathèque Jean Jaurès de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2019-141

Convention de partenariat avec le Ciné photo Club Nivernais

M. le Maire –

La délibération 141 concerne la convention de partenariat avec Ciné photo Club Nivernais. Monsieur l'Adjoint à la Culture.

M. Francillon –

Nous abordons ici une délibération qui va faire plaisir à François Diot, puisqu'il est question de photos, et sans arrière-pensée électorale aucune.

L'association Ciné-photo Club Nivernais est bien connue de nous tous. C'est un nouveau partenariat avec cette association qui est proposé, parce que nous avons des photos que nous voudrions utiliser pour l'exposition permanente du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). C'est un projet qui est déjà bien avancé. D'ailleurs, toute la semaine qui vient, nous allons travailler en *workshop* avec le scénographe qui a été retenu.

Malheureusement, nous ne disposons pas à la Ville de photos de grande qualité. En outre, nous n'avons pas actuellement de photographe professionnel. De sorte que nous avons envisagé ce partenariat avec le Ciné photo Club Nivernais, pour que ses membres prennent des photos de différents monuments, de différents sites, y compris des sites paysagers, pour alimenter

le fonds qui va permettre de composer les différentes parties de l'exposition permanente du CIAP.

Et puis, par ailleurs, nous faisons appel à un photographe professionnel, une photographe, en l'occurrence, qui a des références, et qui va fournir 30 photos de monuments et de paysages urbains, pour un montant total de 2 330 € TTC.

Notre partenariat complémentaire avec le Ciné photo Club Nivernais va pouvoir nous permettre d'obtenir 150 photographies, et, en contrepartie, nous participons au Mois de la Photo, une manifestation qui a lieu tous les deux ans. Le Mois de la Photo va bientôt débiter ; l'inauguration aura lieu le 4 octobre, pour l'exposition qui va être assurée. Nous prendrons donc en charge le vin d'honneur, et par ailleurs nous assurerons le gardiennage, gratuitement pour le Ciné photo Club, du palais ducal pendant les jours non ouvrables. Donc, en définitive, ce sera pour un total de 500 € TTC plus 207 € TTC pour chaque dimanche, du 13 octobre, 20 octobre et 3 novembre.

Une convention a été établie. Une liste des photos est en annexe.

Il y a la question des droits d'auteur, évidemment. Il y a toujours le droit moral sur les photographies prises par les membres du Ciné photo Club. Il y a ici un document qui figure en annexe concernant ces prises de photos et les droits afférents.

La commission n° 3 a donné un avis favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-142

Cours d'art dramatique : partenariat Théâtre du Temps Pluriel / La Maison / Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2019-143

Animation du patrimoine : Convention de partenariat Ville de Nevers - SMART - Erwan Mahé

M. le Maire –

Nous allons examiner la délibération n° 143 qui concerne la convention de partenariat Ville de Nevers – SMART – Erwan Mahé. Jacques Francillon, également.

M. Francillon –

Il s'agit d'une convention de partenariat tripartite entre la Ville de Nevers, le laboratoire de recherches SMART et un enseignant-chercheur qui fait partie de ce laboratoire. Il est spécialisé en pratiques numériques à l'Ecole européenne supérieure de l'Art de Bretagne.

Pourquoi cette convention de partenariat ?

Celle-ci est, comme la précédente, en relation avec la création de ce Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, le CIAP, avec la rénovation du parcours du palais ducal.

Il s'agit d'un nouveau matériel, un nouvel outil de médiation, qui est très innovant. Un outil de médiation nouvelle génération.

Au niveau de nos deux partenaires, SMART et M. Mahé, le laboratoire de recherches a initié une démarche qui est particulièrement innovante dans le domaine du développement des outils de médiation culturelle ; ce sont des recherches qui sont menées dans le cadre d'un programme qui est financé par

l'Europe. Ce financement est assuré plus précisément par l'INTERREG, qui finance la totalité de ce programme. Un programme de recherches consistant à modéliser les villes moyennes en trois dimensions. Cet outil qui va résulter de cette modélisation est constitué par une maquette sur laquelle on va pouvoir travailler, avec des tablettes numériques, qui permettront d'avoir une vue de tel ou tel quartier de la ville, ou de tel ou tel monument, en trois dimensions.

C'est quelque chose qui est tout à fait original et qui est intéressant à bien des égards, parce que cela va nous permettre, dans la mesure où la Ville de Nevers est choisie comme une ville test, une ville médiane test, d'avoir une cartographie numérique de la ville, et cette cartographie sera établie par un système aérien, par un drone, qui effectuera les relevés et les captations d'images des quartiers de notre ville. Cela se traduira ensuite par la construction d'une maquette qui sera installée dans une des salles du palais ducal, et à partir de laquelle les touristes, les visiteurs pourront effectuer leur visite d'une manière extrêmement attractive grâce à ce procédé.

Par la convention qui vous est présentée, il s'agit d'accueillir les personnes qui vont effectuer ces captations d'images par drone, et qui ensuite effectueront le travail de la maquette ultérieurement, à Nevers, pour un coût qui est finalement assez modéré, d'assurer le logement et la restauration, ceci pour un coût estimé à 2 000 € TTC. C'est vraiment très négligeable par rapport à un programme qui ne nous coûte strictement rien, mais qui est à hauteur de plus de 1 M€. L'Europe accepte de financer à condition que ce laboratoire de recherches puisse trouver des villes moyennes. Nevers serait alors une des premières villes-tests en France, si nous entérinons le partenariat. L'obligation qui est imposée à ce laboratoire est de trouver ces villes et de faire en sorte que l'on puisse numériser le plus possible de villes dans le cadre de ce programme de recherches.

L'outil de médiation qui nous sera ainsi fourni a un côté extrêmement innovant. En commission, on a posé la question des finalités de ce dispositif. Sur le plan culturel et touristique, je pense que c'est assez évident, car c'est un dispositif qui sera très attractif, dont nous ferons une démonstration lors d'un prochain Conseil municipal, une fois que les relevés auront été effectués, avec tablettes, avec maquette, et vous verrez très précisément comment cela s'articule. Et puis le fait de disposer d'une cartographie numérique et visuelle est utile pour la Ville.

En outre, nous avons la possibilité, avec le dispositif mis en place, de visualiser des bâtiments, ou des parties de bâtiments d'une manière extrêmement fine, extrêmement pointue. En cas de dégradation d'un bâtiment, pour faire un diagnostic, un état des lieux, cela peut également être extrêmement utile. Il vous est demandé de voter cette délibération, et donc d'entériner ce partenariat qui est formalisé par la convention jointe.

L'avis de la commission 3 a été favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de la voter également.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-144Signature d'une convention de partenariat avec le lycée Jean Rostand
Adopté à l'unanimité.2019-145Rétrocession par Nièvre Aménagement de parcelles du site Colbert dans le
domaine public communal

M. le Maire –

Nous allons aborder la délibération n° 145 qui concerne la rétrocession par Nièvre Aménagement de parcelles du site Colbert dans le domaine public communal.

Je passe la parole à M. Grafeuille.

M. Grafeuille –

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la rétrocession par Nièvre Aménagement de parcelles situées sur le site Colbert. Vous savez qu'il y a des travaux importants depuis quelques années, et on a remodelé le secteur.

Par convention publique d'aménagement du 26 juin 2000, reçue en Préfecture le 28 juin 2000, la Ville de Nevers a confié à Nièvre Aménagement l'aménagement du site Colbert. Il s'agissait de requalifier l'ancienne friche hospitalière et ainsi de renforcer l'attractivité du centre-ville.

Les travaux d'aménagement de ces espaces publics ont démarré au 2^{ème} trimestre 2017 et se sont terminés début 2019. Il s'agit :

- De la création d'une voie nouvelle entre l'îlot 1 et l'îlot 2 reliant l'avenue Colbert et la rue du Dr Roche,
- De la création d'une voie mode doux entre la rue Étienne Litaud et la rue Bovet,
- Des travaux d'élargissement de la rue Bovet.

Depuis cette date, la Ville est responsable des ouvrages remis, et ce dans l'attente de la rétrocession définitive à son profit par acte notarié. Ces biens, comme visé à l'article 31 de la convention, sont rétrocédés gratuitement.

Les parcelles concernées par cette rétrocession et intégrant de fait le domaine public communal de la Ville de Nevers sont visées en annexe au rapport.

Je vous expose la délibération.

La Ville de Nevers a confié à Nièvre Aménagement l'aménagement du site Colbert. C'est ce que l'on appelait l'opération 094, dont on parle régulièrement lorsque nous vous présentons les CRAC.

Les travaux d'aménagement de ces espaces publics ont démarré au 2^{ème} trimestre 2017 et se sont terminés début 2019, en mars.

Suite à l'achèvement des travaux, il s'agit aujourd'hui de rétrocéder à la Ville de Nevers les parcelles visées en annexe, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Par conséquent, conformément à la convention publique d'aménagement, je vous propose de bien vouloir :

- Accepter la rétrocession au profit de la Ville de Nevers des parcelles (visées en annexe) constituant les espaces publics du site Colbert,
- Accepter la prise en charge des frais de transaction,
- Confirmer leur intégration dans le domaine public communal,
- Et d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette rétrocession.

Je rappelle que cette délibération a reçu un avis favorable de la commission n°3 le 11 septembre.

Pour votre information, il reste encore des terrains qui vont être traités avant la rue Bovet, tout en haut des parcelles.

Il y a plusieurs projets en cours, mais il est peut-être un peu prématuré d'en parler.

Si vous avez des questions...

M. le Maire –

Merci. Pas de demandes d'intervention ?
Je vous propose de voter cette rétrocession.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2019-146

Plan d'intervention communautaire sur les risques majeurs. Renouvellement de la convention-cadre relative au partenariat dans le cadre de l'hébergement d'urgence de la population en cas de réalisation du risque majeur inondation
Adopté à l'unanimité.

2019-147

Mise à disposition d'une parcelle appartenant à Nevers Agglomération pour la mise en gestion par la commune de Nevers dans le cadre d'un contrat Natura 2000

M. le Maire –

Je passe la parole à Anne Wozniak pour la mise à disposition d'une parcelle appartenant à Nevers Agglomération pour la mise en gestion par la commune de Nevers dans le cadre d'un contrat Natura 2000. C'est la délibération n° 147.

Mme Wozniak –

Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous rappeler le cadre de la délibération.
La municipalité de Nevers souhaite initier un nouveau contrat Natura 2000.
Le dernier contrat date de la période 2009-2014. Or, la mise en œuvre de ce contrat implique et nécessite que le gestionnaire soit le même sur l'ensemble des parcelles concernées. D'où cette proposition de convention.
Je rappelle qu'il s'agit d'un secteur du Ver-Vert, situé entre le square Virlojeux et la limite communale de Marzy. C'est un secteur qui, par son intérêt écologique remarquable, est intégré au périmètre du site Natura 2000 Bec d'Allier, au titre de la directive Habitat.
Afin de reprendre l'entretien durable et raisonné de ce site, nous mettons au vote cette délibération de mise à disposition de la parcelle cadastrée CV 0003, appartenant à Nevers Agglomération pour une mise en gestion par la commune de Nevers.
Je rappelle que le contrat Natura 2000 nous permet un financement à 100 % (50 % Etat, 50 % Europe) de l'entretien de ce futur site.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?
Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je voudrais insister sur la nécessité du réseau Natura 2000, notamment en rappelant la disparition d'espèces vertébrées qui est de 32 %. Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels qui ont une grande valeur pour la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.
Une question néanmoins. Qu'est-ce qui justifie un arrêt de quasiment d'un mandat, puisque nous sommes quasiment à la fin de celui-ci pour le renouvellement ?
Je sais que l'écologie est à la mode. Je sais que ce n'est pas, en l'occurrence, un effet de mode pour vous. Mais j'ai entendu ce soir beaucoup de propos qui

tournaient autour de l'écologie en cette fin de mandat. J'aimerais donc savoir quelle est la raison véritable pour laquelle cela n'a pas été le cas avant.

Mme Wozniak –

La question avait été posée pendant la commission. J'avais apporté un début de réponse. Je me suis permise de vérifier tout l'historique, parce qu'il n'y a pas qu'une cause au retard de ce conventionnement.

Dans un premier temps, nous avons repris contact courant 2016 pour revoir la notice de gestion du site avec l'animatrice Natura 2000 et le Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignon et du Val de Loire. Concomitamment, à partir de 2015, il y a une période très difficile, et notamment il y a eu de gros problèmes de rémunération des prestataires, notamment les agriculteurs qui étaient porteurs de conventionnements de mesures agroenvironnementales. A ce moment-là, nous n'étions même pas sûrs de pouvoir avoir une subvention. Il y a donc eu un moment de flottement à ce titre.

Et puis la cause que j'évoquais pendant la commission 1 est quand même la cause principale. Il y a une situation de blocage par rapport à la DDT et à l'Etat, parce que l'Etat, pour des raisons de simplification, et pour l'entretien que la Ville fait sur l'ensemble du site Natura, sur l'ensemble de la berge Nord, si je simplifie, nous a demandé de faire une convention superposée de gestion qui dépasse largement le cadre de ce contrat Natura 2000.

C'est donc extrêmement compliqué, car il y a différentes occupations. Pour pouvoir débloquer la situation, l'Etat nous a proposé une autorisation d'occupation temporaire, pour que nous puissions conventionner ce contrat.

Voilà l'explication du temps de latence. J'espère que cela vous satisfait.

Nous avons de grosses sécheresses depuis deux ans. Je n'ai pas constaté que le site s'était particulièrement refermé, et non plus appauvri. Donc, nous allons encore reprendre une fois de plus l'analyse avec l'animatrice Natura 2000. Je ne pense pas que cela ait porté préjudice.

Tout le monde connaît ce site. Il a toujours été entretenu aux abords du terrain, soit par la Ville vers le square, soit par l'équipe de l'Eau, de l'Agglomération, côté Ver-Vert station d'épuration. C'est embêtant, c'est un retard, mais ce n'est pas dommageable du point de vue de la biodiversité et de la qualité notamment paysagère du site.

M. le Maire –

Ce n'est pas question de mode, ou pas de mode. Nous incluons des mesures autour de l'environnement depuis notre action municipale, et ce n'est pas une inscription de façade.

Je vous laisse visiter le parcours de biodiversité, et ce que nous avons fait autour de la Loire, les espaces-tests maraîchers, les zones que nous avons préservés à la Baratte, rachetés au lieu d'en faire une voie, comme c'était dans les intentions de la précédente municipalité.

Je pense que nous avons agi en matière de respect de l'environnement. Au-delà de la politique, c'est une question d'éducation.

Nous allons voter cette mise à disposition. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-148

Règlement intérieur de la salle des fêtes

M. le Maire –

Comme vous le savez, Nevers va enfin être dotée d'une salle des fêtes, située dans le quartier des Montots, à la frontière du quartier prioritaire de la Grande Pâture. La construction a débuté au mois de juillet et se terminera au mois de février.

C'est une première pour la Ville, même si nous avons mis le Château des Loges à la location, mais il a ses limites aussi en termes de capacité.

La future salle des fêtes sera une salle des fêtes raisonnable par rapport aussi aux finances de la Ville. Elle fera 326 mètres carrés, dont une salle pouvant accueillir 150 personnes assises. L'ouverture à la réservation débutera au 1^{er} novembre 2019, pour une première location au mois de mars 2020.

Le règlement intérieur précise les règles de mise à disposition, la tarification, le dépôt de garantie, les jours et horaires ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité.

Ce sera une salle des fêtes payante. Nous rajoutons un service sur le dos de la Ville et des frais de fonctionnement. L'objectif est au moins d'équilibrer cet équipement. Il n'est pas question d'ajouter des charges supplémentaires qui ne seraient pas corrélées à des recettes correspondantes. Pour avoir un peu comparé et nous être renseigné sur les façons dont les salles des fêtes étaient gérées, à la fois sur l'agglomération et ailleurs, c'est tout à fait envisageable.

Les tarifs comprennent TTC la location soit à la demi-journée, vendredi après-midi, lundi matin, soit à la journée, soit au week-end, soit pour les fêtes de fin d'année, avec un tarif pour les Neversois. Cela a vraiment été ma philosophie d'essayer d'être solidaire avec les autres communes de l'agglomération sur beaucoup de sujets, beaucoup de tarifs. Pour le coup, en tant que maire de Nevers, je suis, avec l'équipe, assez à l'aise pour proposer un tarif aux Neversois, parce que c'est un sujet que j'avais mis en débat en début de mandat à l'Agglomération en disant : fait-on une salle des fêtes intercommunale, ou avec quelques communes en tout cas ? Mais cela n'a pas été la position choisie par les autres communes. Nevers fait donc sa salle des fêtes, et donc les Neversois ont un tarif avantageux par rapport au reste de la population, ce qui se pratique d'ailleurs dans quasiment toutes les communes. Il n'y a donc rien de choquant là-dedans.

Nous proposons des dépôts de garantie d'un montant identique pour toute la durée de location sauf pour les fêtes de fin d'année, dans la mesure où ce sera supérieur, pour aussi éviter des dérapages qui peuvent parfois être constatés pour les fêtes de fin d'année. On prévoit une prestation Ménage si les locaux ne sont pas correctement nettoyés lors de l'état des lieux de sortie, et nous allons mettre en place une régie spécifique à la salle des fêtes. Nous demanderons aussi le paiement de 30 % à la réservation et le solde avant la location.

Vous avez été en possession de ce projet de règlement intérieur, que nous allons soumettre au vote du Conseil municipal.

Bien évidemment, si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition pour y répondre.

François Diot.

M. Diot –

J'avoue que j'ai été très surpris à la lecture du règlement Intérieur, et notamment de son article 3.3, relatif aux utilisateurs et aux usages de ce nouvel équipement municipal. On y lit : « Les manifestations ou activités à caractère

commercial, syndical, religieux ou politique y sont proscrites », ce qui veut dire interdites.

Ce qui veut donc dire que vous cantonnez exclusivement ce nouvel équipement à l'organisation d'anniversaires, de mariages, ou d'événements familiaux strictement privés.

Par exemple, si je comprends bien, il serait interdit d'y accueillir un Congrès Départemental de tel ou tel syndicat de salariés ou d'employeurs, ou une réunion publique sur le Traité du Mercosur, ou une assemblée générale des pêcheurs de la Nièvre, ou même une réunion publique à caractère électoral, ou non.

Je pose la question : pourquoi ?

Il y a pourtant un besoin criant de salles en la matière à Nevers. Soyons clairs : aujourd'hui, à Nevers, seule la grande salle des Eduens a la jauge nécessaire et adaptée pour des événements de ce type. Elle est d'ailleurs prise d'assaut, réservée en permanence, parfois pour des semaines entières, pour telle ou telle initiative. Et donc je pensais naïvement que la nouvelle salle des fêtes des Montôts permettrait de répondre à ce besoin-là.

Je comprends que l'on veuille privilégier, peut-être, les événements privés ou familiaux, à caractère lucratif, ou en tout cas qui permettent à la Ville de récupérer de la location. Très bien. Dans ce cas, donnons-leur la priorité ! Mais de là à interdire l'accès pour des conférences ou pour des réunions publiques, je pense que cela ne se justifie pas, ou, en tout cas, on est à côté de la plaque. D'autant qu'il y a peu de chance qu'il y ait beaucoup de concurrence : on ne se marie pas, en général, le mardi soir. Donc on risque d'avoir un équipement utilisé les week-ends, du vendredi au lundi matin, admettons, mais elle risque d'être complètement vide le reste de la semaine, alors que la demande est là à Nevers pour faire vivre la vie citoyenne, tout simplement, la vie sociale, la vie syndicale, la vie associative, la vie politique.

Donc je propose, Monsieur le Maire, que l'on enlève ces deux lignes de cet article 3,3, quitte à mettre un ordre de priorité en faveur des mariages, des anniversaires, ou autres.

Franchement, je pense qu'il en va de la réussite du projet, ou en tout cas de l'utilité même de ce nouvel équipement au vu des besoins qui s'expriment à Nevers.

M. le Maire –

Je vais vous faire part de notre réflexion, Monsieur Diot. Nous créons une salle des fêtes, et donc forcément nous n'avons pas l'habitude des règlements intérieurs.

Vous êtes un peu restrictif sur les salles à disposition. Il y a quand même, dans d'autres jauges : l'Oasis qui est régulièrement utilisée, le 7^{ème} étage de la Bourse du Travail...

C'est 150 places assises dont il est question.

M. Diot –

Aujourd'hui, pour un congrès départemental de syndicat ou pour une assemblée générale des pêcheurs ou autres, s'il n'y a pas la salle des Eduens, on va ailleurs, Fourchambault, Garchizy, etc.

M. le Maire –

Nous ne visons pas la salle des Eduens, Monsieur Diot. Nous avons considéré que nous avons déjà un certain nombre de salles qui répondaient à cette demande.

- M. Diot – Lesquelles ?
- M. le Maire – Je précise, contrairement à ce que vous dites, que les pêcheurs sont les bienvenus dans la salle des fêtes. Le monde associatif est le bienvenu, il n'est pas proscrit.
Il y a une véritable attente sur cette salle des fêtes, car il y a un manque cruel. Les Neversois nous disent qu'ils vont donc louer à l'extérieur, qu'ils paient un peu plus cher, qu'ils ne sont pas prioritaires par rapport aux habitants des autres communes. Il y a une véritable attente. C'est un règlement intérieur. Nous pouvons le faire évoluer à notre guise. L'idée était de commencer sur ce schéma-là pour voir un peu les demandes qui nous seraient faites. Je sais que les habitants sont impatients de la réserver, mais, si vous regardez bien, les utilisateurs associatifs à but non lucratif sont les bienvenus. Par contre, il y a un paiement. Elle ne sera pas mise à disposition gratuitement. C'est un équipement neuf.
- M. Diot – Par contre, les syndicats et les partis politiques, *niet*? C'est cela, en fait, la frontière ?
- M. le Maire – Non...
- M. Diot – Mais, excusez-moi, une réunion publique sur le CETA...
- M. le Maire – Le caractère commercial est proscrit. Ce n'est pas ciblé que « politique » ou « syndicats ». Nous avons considéré que c'était une salle des fêtes, et qu'elle était dévolue pour l'instant – maintenant, cela peut changer ; vos arguments d'ailleurs sont crédibles, sous certains angles – aux fêtes. Ce n'est pas une salle de réunion. Nous n'avons pas fait une salle polyvalente, nous n'avons pas fait une salle de réunion. Nous avons travaillé l'acoustique pour que cela soit une salle des fêtes.
Je considère qu'aujourd'hui il y a quand même suffisamment de salles dans Nevers, de différentes capacités. Quand vous me dites 250 personnes assises, c'est 150 personnes assises. Elle ne compensera pas les Eduens, par exemple. C'est la raison pour laquelle, pour l'instant, on s'était dit que cela concernerait bien évidemment les particuliers pour les événements familiaux, les associations à but non lucratif, les organismes publics (les collectivités, etc.) et les entreprises de Nevers et agglomération, pour des manifestations qui n'auraient pas de ventes notamment sur le site, parce que l'on exclut les activités à caractère commercial. Le reste, pour l'instant, n'est pas forcément prioritaire sur ce site.
Si, maintenant, il y a une forte demande et qu'il y a de la place, on peut peut-être revoir le règlement intérieur d'ici quelque temps, mais l'objectif est vraiment de la consacrer à une salle des fêtes.
Je vais même vous faire une confidence, ce n'est pas un secret, nous nous étions demandé si nous l'ajouterions dans les salles de la campagne, puisqu'elle sera terminée. Je ne l'ai pas fait pour deux raisons. D'abord, je ne voulais pas que vous disiez, mais jamais vous n'auriez osé, que j'avais fait cette salle des fêtes pour faire ma campagne. C'est complètement saugrenu comme idée. Mais je n'aurais pas voulu non plus, plus sérieusement, que dès le début elle serve à autre chose que les fêtes pour lesquelles les Neversois la demandent.

Donc, c'était cela, l'idée. Maintenant, cela peut tout à fait évoluer, et je l'entends. Par contre, les associations sont les bienvenues, mais elles auront à régler. C'est un équipement nouveau. Il n'est pas concevable aujourd'hui, je l'ai dit, d'ajouter des charges sur le dos de la Ville de Nevers, qui n'aurait pas les recettes correspondantes. C'est un équipement qui peut être équilibré, en tout cas rentabilisé dans son investissement, si l'on y prend soin. C'est la raison pour laquelle nous avons mis des dépôts de garantie importants, mais qui ne sont pas choquants par rapport à ce qui se pratique à Moulins ou dans d'autres villes similaires. Nous sommes allés vérifier. Nous avons été un peu interloqués, mais c'est la seule façon pour que les personnes ne dégradent pas ou le moins possible. Si vous mettez des dépôts de garantie bas, vous trouvez votre salle des fêtes à refaire au bout de deux ans de façon majeure. Nous veillons à l'argent des contribuables.

Voilà pourquoi nous avons limité, pour l'instant, l'usage de la salle. Nous avons étendu aux fêtes de Noël ou du Jour de l'An. Nous avons hésité, mais c'est souvent demandé, et c'est un peu dommage de priver des jeunes. 2 500 €, cela peut paraître cher, mais quand c'est mutualisé, cela devient abordable, y compris pour beaucoup de jeunes. C'est pour cela qu'au départ nous étions nous-mêmes un peu choqués de nos tarifs, je vous dis tout, mais finalement c'est ce qui se pratique ailleurs, et c'est une façon de garantir le respect de l'équipement et c'est accessible en mettant un dépôt de garantie bien évidemment qui soit en conséquence pour qu'on nous la rende en bon état et qu'elle bénéficie à ceux qui suivront.

- M. Diot – Si l'on compare, la Maison du Peuple à Fourchambault...
- M. le Maire – ... Ce n'est pas pareil...
- M. Diot – Ou la salle Pablo Picasso à Garchizy, l'Espace des Saules à Coulanges, ils sont ouverts aux réunions publiques, aux syndicats, sans difficulté.
- M. le Maire – Ce ne sont pas des salles des fêtes. Ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous n'avons pas fait une salle polyvalente...
- M. Diot – La salle Pablo Picasso à Garchizy, c'est une salle des fêtes.
- M. le Maire – Nous avons fait une salle des fêtes, travaillée sur le plan de l'acoustique pour ne pas que cela dérange les voisins. S'il fallait faire une salle polyvalente, où l'on mette des musiques fortes, par exemple, nous aurions mis moins ; nous avons fait une salle des fêtes, avec tout ce qui va avec, y compris la préservation des riverains par rapport au bruit. Donc, nous avons investi dans des équipements techniques. Daniel Devoise en parlera mieux que moi s'il le souhaite. Ils font qu'il y a un coût d'équipement qui nous paraît justifié dès lors qu'on l'affecte uniquement dans un premier temps à une salle des fêtes, puisque nous l'avons construite pour cela, dans la mesure où la Ville de Nevers a d'autres salles qu'elle met à disposition notamment des structures associatives et qui correspondent aux besoins. Il n'y aurait pas de salles du tout, évidemment je ne tiendrais pas le même discours.
Daniel Devoise.

- M. Devoise – Juste en complément, ce qui est également prévu, c'est de refaire un retour d'expérience ou un bilan au bout d'un an d'exploitation, parce que, comme l'a dit Monsieur le Maire, on débute sur la création d'une salle des fêtes, et donc on ne connaît pas tout non plus. Nous pourrions donc faire ce bilan au bout d'un an, de manière à échanger sur ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, en vue d'améliorer les choses, les tarifs. Vous comparez des salles qui ne sont pas forcément comparables en termes d'équipement, en termes d'investissements non plus sur le bâti, la qualité de l'acoustique, etc. On ne va pas refaire le programme que l'on a vu en commission.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que le projet de la salle des fêtes me tient à cœur pour y avoir travaillé et avoir échangé dans ce Conseil. Nous avons pu échanger en aparté avec M. Devoise, dans une discussion franche et sincère. Il a été rappelé que vous avez fait un choix, sur lequel je ne suis pas forcément d'accord au niveau des orientations, même si je sais qu'il faut absolument une salle des fêtes ; c'est pour cela que je l'ai défendue avec ferveur, dès que nous avons été élus. Par contre, j'ai l'impression qu'on limite de plus en plus l'accès. Je vais vous expliquer pourquoi. Par rapport au projet sur lequel j'avais travaillé, il avait été évoqué un problème de bâtiment. Par rapport à votre projet, si je ne me trompe pas, Monsieur Devoise, cela ne correspondait plus. Mais si on mettait tout au même niveau, il y avait un problème technique. Mais, sur le projet initial, il n'y avait pas de problème technique...
- M. Devoise – Juste pour préciser. Votre projet était une réhabilitation ; nous, c'était déconstruire et reconstruire, d'où les nouvelles études de structures. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre, en tant qu'ancien entrepreneur, que les règles ne sont pas les mêmes quand on réhabilite que quand on reconstruit.
- M. Lagrib – J'entends. Le projet sur lequel j'avais travaillé n'avait pas d'erreur de fondations. C'était un choix, c'est votre choix, vous avez choisi de partir sur un équipement neuf, alors que j'avais travaillé sur un projet de réhabilitation de l'existant.
- Vous parliez des attentes des Neversois. Oui, il y a une grosse attente des Neversois par rapport à cette salle des fêtes, mais la capacité sur laquelle vous avez travaillé ne correspond pas forcément aux attentes des Neversois. Vous êtes partis sur une capacité de 150 personnes, alors qu'à l'époque on était sur une capacité d'accueil de 250 personnes qui était plutôt dans les attentes des Neversois, lorsque l'on regarde les salles louées dans les alentours de l'agglomération de Nevers par les Neversois. Vous limitez l'accès à des structures, comme indiqué par M. Diot, et vous limitez aussi l'accès par rapport à la tarification. Je vais juste rappeler les tarifications des salles des fêtes des communes voisines :
- Challuy, surface 300 m², 300 €
 - Coulanges, 340 m², 350 €
 - Fourchambault, 400 m², 559 €
 - Garchizy, 320 m², 200 €
 - Germigny, 234 m², 175 €
 - Sermoise, 200 m², 258 €
 - Sauvigny, 324 m², 457 €

- Saint-Eloi, 275 m², 420 €.

A comparatif égal, ce serait 700 € de week-end pour cette salle des fêtes.

Donc, on part sur une moyenne de 300 € le week-end, et, en gros, 1,50 le m².

Quand je prends votre tarification, je me dis qu'elle est bien limitée.

Je prendrais un autre comparatif. Pourquoi les Neversois loueront une salle des fêtes publique à 700 € le week-end, alors que l'on voit chez un privé une salle de 400 m² à 495 € TTC, toute équipée (sonorisation, parquet, bar...) ? Pourquoi avoir choisi un tarif à 700 € pour le week-end ?

M. Suet – Je vous avais répondu en Commission 1, en vous disant que nous ne nous étions pas fondés sur les tarifs des communes environnantes, mais sur les villes de notre strate. Nous avons plutôt pris la comparaison de Bourges, de Moulins, etc. C'est le choix qui a été fait. Je n'ai rien à dire là-dessus.

M. Lagrib – Ce n'est pas logique, car les Neversois ne vont pas aller jusqu'à Bourges pour louer une salle. Je prends le tarif qui se fait localement. Je regarde par rapport à ce qui se fait aux alentours, tout simplement. Lorsqu'une entreprise privée à côté loue une salle toute équipée à 495 €, je me pose des questions. Fait-on une salle des fêtes pour que l'ensemble des Neversois puisse en bénéficier ? Vous connaissez le revenu moyen des Neversois ? Pensez-vous que l'ensemble des Neversois ont la capacité de pouvoir louer une salle à 700 € le week-end ? C'est bien de pouvoir accorder un lieu festif où ils peuvent fêter leurs anniversaires, leurs mariages. C'était notre volonté, avec l'idée de rendre Nevers aux Neversois. Honnêtement, pensez-vous qu'à 700 € la salle sera accessible à tous ? Par rapport à toutes les locations qu'il y a autour, et par rapport au privé ?

M. Suet – Je vais encore vous faire la même réponse que celle faite en Commission 1. Je vous avais dit que la salle des fêtes doit avoir un coût de fonctionnement nul pour la Ville. Il y a des tarifs qui ont été fixés pour un week-end, pour une soirée, etc. Si la salle des fêtes ne devait pas être complète du fait de tarifs soi-disant élevés, dans ce cas-là, il y aurait toujours moyen de baisser les tarifs. Aujourd'hui nous partons sur cette hypothèse-là. Peut-être nous sommes-nous trompés, mais peut-être pas ; on verra.

M. Lagrib – Je vais répondre par rapport à cela. Si vous vous êtes appuyés sur les études que je vous ai apportées, vous allez vous rendre compte que les salles des fêtes voisines sont occupées par plus de 60 % des Neversois. La liste d'attente est énorme. Ne serait-ce que par rapport à ce chiffre-là, je pense qu'elle risque d'être louée.

J'avais travaillé sur un projet de salle des fêtes pour un coût de fonctionnement de 23 000 € par an. Ne serait-ce qu'avec une installation photovoltaïque, comme cela a été proposé aussi par Daniel Devoise, nous avions une rente annuelle de 30 000 €, grâce à la revente de l'électricité des panneaux photovoltaïques. Lorsque vous nous dites que vous vous fondez sur une fourchette haute, vous avez des études et des comparatifs qui vous permettent de partir avec une tarification moyenne comme cela se fait dans l'agglomération, et accessible à tous.

M. Devoise – Je voudrais juste apporter un complément sur la location. Vous dites qu'elle est à 700 € pour deux jours. C'est à partir de vendredi 14 h 30 jusqu'au lundi 9

heures pour celle-ci. Pour les salles privées dont vous parlez, et d'autres salles des fêtes, ce n'est pas du tout les mêmes amplitudes.

M. Dos Reis –

Quelqu'un qui louera cette salle aura-t-il vraiment besoin de cette amplitude ? On donne une amplitude de vendredi soir jusqu'à lundi matin, mais en a-t-il vraiment besoin ? Si un Neversois a juste besoin du samedi et du dimanche matin, il va devoir payer un dimanche après et un lundi matin et un vendredi soir pour rien.

Mme Boujilat –

Déjà au niveau de l'amplitude horaire, aujourd'hui, nous sommes partis sur cette base-là. Rien, en effet, comme l'a dit Michel Suet, ne nous interdit de revoir les choses en cours de route. Effectivement, il nous a paru confortable, pour des particuliers qui sont amenés à louer un équipement, de ne pas nécessairement devoir rendre les clés le lendemain d'un événement familial ; on sait que c'est souvent la course, et que ce n'est pas forcément confortable pour les uns ou les autres de devoir courir et remettre une salle en ordre avant de devoir rendre les clés. C'est la première chose.

Ensuite, il me semble important de rappeler que l'on est sur un outil neuf ; donc, nécessairement on ne peut pas comparer avec des salles des fêtes existantes dans les alentours qui sont beaucoup plus anciennes. On est sur un outil neuf. Nous avons fait ce choix-là. Nevers a manqué cruellement de salle des fêtes pendant de nombreuses années. Effectivement, il y a une attente importante, et il nous paraissait important de proposer un outil neuf.

Ensuite, je rappelle que la régie qui va s'organiser pour l'organisation de la salle des fêtes va se faire conjointement avec celle du Château des Loges, et donc quand on parle de tarifs, je rappelle quand même que l'on est sur des tarifs très faibles sur le Château des Loges. Certes, pas du tout avec la même capacité ; on n'est pas forcément sur la même proposition, mais il n'empêche qu'aujourd'hui les tarifs sont plus qu'intéressants sur le Château des Loges. C'est une proposition de deux salles différentes, avec des destinations différentes, mais qui sont très proches l'une de l'autre, et c'est pour cela que nous avons décidé de mettre en place une régie conjointe.

Ensuite, il est évident que l'on ne va pas comparer la salle des fêtes et donc les tarifs de la salle des fêtes de Nevers, 36 000 habitants, avec les tarifs de la salle des fêtes d'une commune avoisinante de 3 000, de 4 000, ou de 5 000 habitants. C'est une évidence. Donc, à un moment donné, il faut aussi comparer des choses comparables. Michel Suet l'a rappelé, cela nous paraissait évident de comparer des tarifs de salles des fêtes de villes de même strate que Nevers.

A un moment donné, les Neversois seront comme les autres habitants des communes avoisinantes ; ils auront le choix entre louer la salle des fêtes de Garchizy ou de Fourchambault, si cela leur convient, et louer celle de Nevers, mais il y a plus de demandes à Nevers, donc on pense nécessairement qu'elle sera demandée.

Ensuite, rien ne nous interdit, et je l'ai déjà dit, de revoir les choses en cours de route, et, si nous l'avons fait, c'est parce que nous avons aussi comparé avec comment cela se passait ailleurs, et comment, quand on crée une salle des fêtes et que l'on est sur un projet nouveau, on pouvait rédiger un règlement intérieur, car jusqu'à maintenant on ne l'avait pas fait. Nous nous sommes aussi inspirés de la façon dont cela pouvait se passer ailleurs. Voilà, ce n'est pas

quelque chose qui est sorti du chapeau ; nous nous sommes renseignés sur la façon dont nous pouvions nous y prendre pour créer cette salle des fêtes.

Je vous confirme qu'elle est très attendue, parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup de demandes que l'on ne peut pas honorer, et notamment au Château des Loges, parce que la capacité ne le permet pas, même si les tarifs sont attractifs. Quand on a besoin de loger 150 personnes assises, on a beau pousser les murs, cela ne rentre pas.

Après, rien n'est figé. Monsieur le Maire l'a rappelé aussi dans ses propos. On peut tout à fait revoir les choses en cours de route si toutefois c'était nécessaire, mais il nous semblait important de vous proposer ce schéma-là ce soir.

M. le Maire –

Nous nous inspirons de ce qui se pratique dans des villes similaires. C'est une salle des fêtes d'une ville moyenne, ce n'est pas une salle des fêtes de village. Ce que je dis n'est pas péjoratif, mais les charges des uns et des autres ne sont pas toujours les mêmes, et nous proposons un équipement neuf. C'est un prix qui se pratique couramment dans des salles des fêtes de collectivités similaires. Après, il peut y avoir des salles privées, et heureusement qu'il y a des salles privées, parce que, sinon, ce serait problématique depuis très longtemps pour les Neversois, puisque personne ne s'était intéressé à ce projet et à ce sujet. Nous allons voter sur ce règlement intérieur.

Encore une fois, si véritablement on s'aperçoit qu'il y a des demandes, et certaines suggestions de François Diot me semblent audibles, nous pourrions éventuellement modifier le règlement assez rapidement.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 10

Adopté à l'unanimité.

*Vœu présenté par le groupe « Nevers à Gauche »
concernant le référendum d'initiative partagée sur la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation d'Aéroports de Paris :*

M. le Maire –

Monsieur Diot, vous avez émis un vœu. Mais sachez que votre vœu est déjà satisfait. Souhaitez-vous qu'on l'examine ou pas ?

M. Diot –

Il est satisfait au dernier moment et a minima. Donc, nous allons quand même aborder le sujet.

M. le Maire –

Pas du tout. Vous vous trompez.

M. Diot –

Nous demandons bien plus que cela, Monsieur le Maire.

Le vœu porte sur le référendum d'initiative partagée sur la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation de l'aéroport de Paris.

Vous avez vu la démarche nationale qui est engagée depuis le début de l'été.

Je le lis rapidement :

En avril 2019, une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national d'exploitation des aéroports de Paris a été transmise au Conseil Constitutionnel.

Ce dernier a, depuis, autorisé l'ouverture de la période de recueil des signatures en vue de l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP).

Pour la première fois en France, les citoyens sont autorisés à se prononcer pour réclamer ce référendum d'initiative partagée.

Considérant que la demande de mise en œuvre d'un référendum d'initiative partagée sur la question de l'avenir d'ADP a recueilli, début avril, le soutien de plus d'un cinquième des Parlementaires ;

Considérant la nécessité d'obtenir le soutien de 10% du corps électoral (4 717 396 personnes) d'ici au 12 mars 2020 pour que le peuple français puisse se prononcer par référendum sur ce projet de loi ;

Considérant l'aspect national du processus, et les directives données par le ministère de l'Intérieur aux communes de l'ensemble du territoire en la matière ;

Considérant qu'il est essentiel de faciliter l'accès de toutes et tous à cette consultation qui vise à permettre l'expression du peuple français, quelle que soit son opinion en faveur ou en défaveur de la privatisation d'Aéroports de Paris ;

Considérant qu'aucune campagne publique d'information à destination des électeurs et électrices, ni de dispositif postal ou audiovisuel ne sont envisagés par le ministère de l'Intérieur ;

Considérant l'arrêté n°2019/424 du 6 juin 2019 de Mme la Préfète de la Nièvre, fixant la liste des 14 communes de la Nièvre (dont celle de Nevers) devant mettre à disposition des électeurs une borne d'accès à internet en Mairie, ainsi qu'un dispositif de recueil des soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier,

le Conseil municipal de Nevers :

- décide de mettre à disposition des citoyen-ne-s des points d'accès à internet dans le maximum d'équipements publics afin de leur permettre d'enregistrer leur soutien.

- décide de lancer une campagne d'information des citoyen-ne-s sur cette consultation en précisant les modalités de signature. »

C'est le vœu que nous vous proposons, sachant que, Monsieur le Maire, il y a encore une semaine, quand on demandait auprès de vos services et auprès de l'accueil en mairie ce qu'il était prévu, ceux-ci ne savaient pas où nous orienter. Visiblement, vous avez fini par mettre une borne au service Elections. C'est vraiment le *minimum minimorum*, et le minimum syndical, si j'ose dire. Nous, ce que nous demandons, c'est autre chose ; c'est une information des citoyens, et puis un accès à internet, pas uniquement au service Elections de la mairie, d'ailleurs qui est un service fermé, mais dans les lieux publics, sans que cela ne vous engage vous-même d'ailleurs sur pour ou contre la privatisation d'Aéroports de Paris, ce n'est pas la question. C'est pour ou contre un référendum.

M. le Maire –

Vous avez souhaité savoir ce que la Ville avait mis en place, ou vous pensiez peut-être qu'elle n'avait rien mis en place. Nous avons effectivement été désignés par la préfecture pour recueillir les soutiens des électeurs pour la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, en application de l'article 11 de la Constitution.

C'est une demande qui a été faite le 6 juin 2019, et qui a été reçue en mairie le 20 juin 2019. Nous avons pris dès cet instant les mesures nécessaires,

contrairement à ce que votre demande pouvait laisser entendre. Nous ne nous sommes pas réveillés par rapport à votre vœu. C'est pour cela que je me demandais s'il était bien utile de le maintenir.

M. Diot

(hors micro)

M. le Maire –

Ceux qui s'en occupent sont censés être informés.

Donc nous avons pris des mesures nécessaires au recueil des votes, et il y a un ordinateur à disposition du public au service Elections en mairie centrale. Il y a également des formulaires CERFA qui sont disponibles pour les citoyens qui veulent se prononcer uniquement par la voie papier. Vous le voyez, tout est prêt.

Par contre, nous avons seulement eu trois personnes qui se sont exprimées. Quatre, puisqu'une autre a pris rendez-vous le 18 septembre, donc récemment. Elles sont venues pour voter suite à des difficultés pour voter depuis chez elles. Le service Elections connaît donc le sujet, et il accompagne ceux qui viennent voter, dans le respect des règles de confidentialité des votes. Ce dispositif restera en place jusqu'au 12 mars 2020.

C'est un vœu, et ce n'est pas une motion ; donc il n'a pas à être voté. On peut éventuellement réaliser une communication dans le *Nevers ça m'botte*. Nous n'allons, par contre, pas lancer des frais de campagne à notre charge. Nous considérons que c'est à la charge de l'Etat, et pas à celle de la Ville de Nevers.

M. Diot –

Je propose que l'on décerne la médaille de la Ville aux quatre personnes qui ont effectivement réussi à trouver la borne internet que vous aviez mise à disposition au sein du service Elections en mairie. Si c'est une question de démocratie, il faut la faciliter, la démocratie, et donc il faut au minimum qu'à l'accueil en mairie on sache orienter les personnes. Il n'y a pas que l'accueil en mairie, et il y a des services déconcentrés dans les quartiers. Et il faut faire, sans parler d'une campagne, tout au moins une information dans le *Nevers ça m'botte*. Il y a d'autres choses possibles. Des mairies vont beaucoup plus loin en la matière. Ce n'est pas ce que l'on vous demande ; c'est simplement de faire en sorte que les citoyens qui le souhaitent puissent s'exprimer.

M. le Maire –

J'invite Monsieur le Directeur Général des Services à aller refaire une petite séance, si besoin, de formation/information aux agents qui peuvent être concernés par cela, pour nous assurer que tout est bien calé, et puis nous pouvons envisager une communication sur l'écran de la mairie pour indiquer la possibilité de voter à tel endroit. Je n'ai rien contre le fait de favoriser l'expression des citoyens. Nous allons donc essayer d'améliorer cela. Nous avons été saisis en urgence au moins de juin, il y a eu l'été ; je ne cherche pas d'excuse. Il y a quand même des personnes qui ont trouvé. Nous allons faire un peu mieux, sans doute, au niveau de la communication.

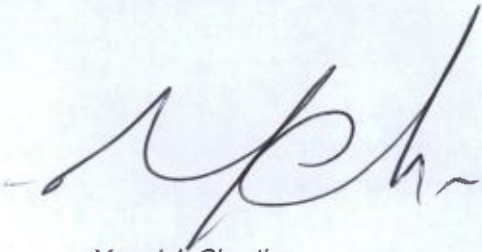
S'il n'y a plus de questions diverses, nous allons lever la séance de ce Conseil municipal.

Nous nous retrouverons, sauf changements, le 26 novembre, pour le prochain, notamment pour le débat d'orientation budgétaire.

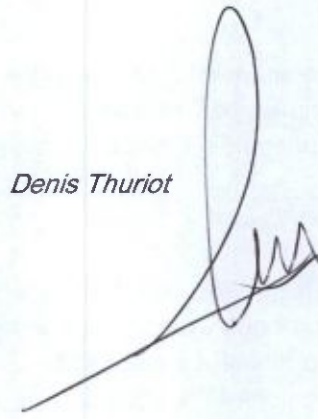
Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

(La séance est levée à 23 h 04).

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Yannick Chartier

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and several smaller, sharp strokes below it.

Denis Thuriot

Cécile Dameron

A handwritten signature in black ink, characterized by a dense, overlapping series of loops and lines.